

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Le Père Camille-Jean Joset (1912-1992): notice biographique publiée à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation de l'Institut Moretus Plantin

Wynants, Paul

Publication date:
2010

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2010, *Le Père Camille-Jean Joset (1912-1992): notice biographique publiée à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation de l'Institut Moretus Plantin*. Presses universitaires de Namur, Namur.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

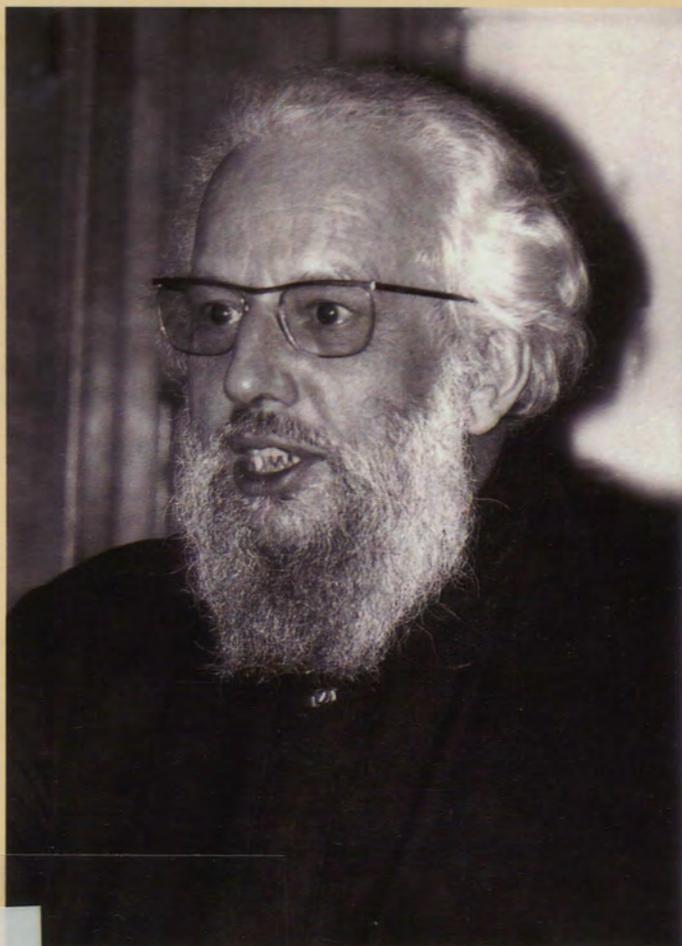
Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Paul Wynants

Le Père Camille-Jean Joset (1912-1992)

Notice biographique publiée à l'occasion du
soixantième anniversaire de la fondation
de l'Institut Moretus Plantin



PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE NAMUR

06

MP

FP A706



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

Bibliothèque
universitaire
Moretus Plantin

Bien cordialement,

Paul Wynants

P. Wynants

**LE PÈRE CAMILLE-JEAN
JOSET
(1912-1992)**

Notice biographique publiée à l'occasion
du soixantième
anniversaire de la fondation de
l'Institut Moretus Plantin



PRESES
UNIVERSITAIRES
DE LOUVAIN

1913-1923
Bibliothèque
P. 17
UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER
MONTPELLIER

LE PÈRE CAMILLE-JEAN
JOSET
(1913-1923)

Notice biographique publiée à l'occasion
du centenaire
universitaire de la fondation de
l'Institut Méricus Platin

10/288 02 2370

Paul Wynants

Table des matières



Avant-propos 1

1. Le père et le noviciat - Camille-Jean 11

LE PÈRE CAMILLE-JEAN JOSET (1912-1992)

2. L'itinéraire de Camille-Jean 41

3. Les années de jeunesse 51

Notice biographique publiée à l'occasion
du soixantième
anniversaire de la fondation de
l'Institut Moretus Plantin

4. Vie de carrière et retraite active (1978-1992) 61

5. Vieillesse 71

6. Bibliographie 81

7. Index 91

8. Glossaire 101

9. Annexes 111

10. Bibliographie 121



PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE NAMUR

UTLS 20 226/01



Paul W. Janssens

LE PÈRE CAMILLE-JEAN
JOSET
(1912-1992)

© Presses universitaires de Namur, 2010

Rempart de la Vierge, 13

5000 Namur (Belgique)

Dépôt légal : D/2010/1881/23

ISBN : 978-2-87037-678-2

Imprimé en Belgique

Tous droits de reproduction, traduction, adaptation, même partielle, y compris les microfilms et les supports informatiques, réservés pour tous les pays.



Table des matières

Avant-propos	7
1. Le père et le modèle : Camille Joset	11
Journaliste et homme d'action	14
Haut fonctionnaire et résistant	26
2. L'itinéraire de Camille-Jean Joset jusqu'en 1945	41
Jeune jésuite valétudinaire, mais actif	43
Les années de guerre	52
3. Professeur, négociateur et bâtisseur (1945-1970)	79
Enseignant et historien	79
Douze ans de lobbying intense	86
Constructions et extensions	99
Le crépuscule de « Moïse »	107
4. Fin de carrière et retraite active (1970-1992)	117
Meuse-Moselle	118
Beauraing	121
Le passé et l'avenir	126
Au terme d'un long périple	131
Orientation bibliographique	135

Table des matières

7	Avant-propos
11	1. Le père et le moine : Camille Jordan
14	Journaliste et homme d'action
20	Leur fonctionnement et leur rôle
41	2. L'histoire de Camille-Jordan jusqu'en 1912
43	Jeune Jeanne révolutionnaire, mais sans
51	Les années de guerre
70	3. Professeur, négociateur et diplomate (1912-1919)
74	Enseignement et journalisme
80	Deux ans de lobbying international
84	Conventions et traités
107	Le régime de la République
117	4. Fin de carrière et retraite active (1919-1932)
124	Moine-Monelle
134	Journalisme
137	Le monde de l'église
141	Avant-propos au tome II
151	Orientation bibliographique

Avant-propos

Dans le présent livret, le lecteur trouvera une notice biographique du Père Camille-Jean Joset rédigée par un historien. Deux questions méritent, me semble-t-il, d'être posées à propos d'une telle publication. Pareille notice est-elle utile ? L'auteur est-il habilité à réaliser ce travail ? J'y répondrai dans cet ordre.

C.-J. Joset a publié plusieurs récits autobiographiques. Il y est amplement question du rôle qu'il a joué dans la Résistance, des négociations menant au financement des Facultés de Namur par les pouvoirs publics et de l'expansion de cette institution. Quel pourrait être l'apport d'une nouvelle étude entreprise par un tiers ? Deux réponses peuvent être apportées à cette interrogation. D'une part, dans ses écrits, le Père Joset n'a pas évoqué toutes les étapes de son parcours : il y a matière à découvertes sur des sujets à propos desquels le jésuite s'est montré elliptique ou a gardé le silence. D'autre part, dans ses publications, l'intéressé a exposé son point de vue. Il n'a guère pris en compte la manière dont ses positions et ses attitudes ont été perçues par autrui, ou il en a donné une interprétation toute personnelle. La présente notice n'a pas ce caractère unilatéral. Elle ne fait nullement l'impasse sur les critiques et les reproches parfois adressés au Père Joset, dont elle tente d'évaluer la pertinence. L'image de l'homme qui s'en dégage est plus

complexe et plus nuancée que les autoportraits esquissés jadis. Il apparaît notamment que le religieux namurois n'avait pas que des qualités éminentes et indiscutables : comme tout être humain, il avait aussi des défauts.

Suis-je habilité à réaliser cette enquête d'historien ? La question doit être soulevée en raison des liens que j'ai entretenus avec le Père Joset. Pendant trois lustres, j'ai été son principal collaborateur. Je lui ai succédé dans certaines missions d'enseignement, de recherche et de service à la communauté universitaire. Dans mon chef, une telle proximité pourrait entraîner une certaine complaisance ou, au contraire, une sévérité excessive. N'est-elle pas de nature à fausser le jugement, au point d'empêcher toute étude scientifique, à la fois impartiale et rigoureuse ? Le lecteur jugera sur pièces. De mon côté, je me suis entouré de trois précautions. Tout d'abord, je me suis fié aussi peu que possible à mes propres souvenirs. Lorsque néanmoins j'ai dû y faire appel, j'en ai fait valider la teneur par un autre ancien collaborateur du Père Joset. Ensuite, j'ai dépouillé systématiquement les *Fonds C.-J. Joset* accessibles à ce jour. De la sorte, j'ai pu vérifier maintes affirmations de l'historien jésuite, contenues dans ses publications et notes autobiographiques. J'y ai aussi puisé une série de compléments indispensables. Enfin, lorsque j'ai dû relever, dans le chef du religieux namurois, des positions ou des attitudes discutables, j'ai pris le soin d'étayer mes affirmations, citations à l'appui, en notes ou dans le texte.

Publiée à l'occasion du soixantième anniversaire de la création de l'Institut Moretus Plantin, dont C.-J. Joset a été un des fondateurs, cette notice n'est donc pas une hagiographie, ni un monument érigé à la gloire d'un maître. Elle est la reconstitution d'un itinéraire foisonnant, décrypté à l'aide de quelques clés d'interprétation. La référence au modèle paternel n'est pas la moindre de celles-ci. Au terme de mes investigations, je garde une conviction : la vie du Père Joset a été à ce point dense qu'elle ne peut tenir tout entière dans quelques dizaines de pages. Sur un tel sujet, il y a encore matière à investigations.

Je remercie celles et ceux qui, après avoir relu mon manuscrit, ont bien voulu me faire part de leurs observations. Je suis particulièrement redevable de leur aide à Jean-Marie Collignon, Michel Hermans, Charles Jaumotte, Martine Paret, Pierre Sauvage et Michel Scheuer, sans oublier le personnel du CDRR. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude. Je suis également reconnaissant aux conseils d'administration des asbl CERUNA et Institut Moretus Plantin d'avoir financé l'édition de ce livret, ainsi qu'aux Presses Universitaires de Namur d'avoir pris cette opération en charge.

Paul WYNANTS

Namur, le 20 mai 2010.

le rapport entre ces deux notions est en fait
non plus une simple relation de causalité
partielle, mais une relation de causalité
totale. C'est pourquoi, dans le cas d'un
système et d'un observateur, sans parler de l'existence
d'un référentiel commun, on ne peut pas
écrire l'équation de la mécanique classique
dans un référentiel quelconque. Il faut
de ce fait, dans le cas d'un système
d'un observateur, que l'équation de la
mécanique classique ne soit écrite que
dans un référentiel commun à l'observateur
et au système. C'est pourquoi, dans le cas
d'un système et d'un observateur, sans parler
de l'existence d'un référentiel commun, on
ne peut pas écrire l'équation de la
mécanique classique dans un référentiel
quelconque. Il faut de ce fait, dans le
cas d'un système et d'un observateur, que
l'équation de la mécanique classique ne
soit écrite que dans un référentiel commun
à l'observateur et au système.

Il est évident que la mécanique classique
est un cas particulier de la mécanique
relativiste. C'est pourquoi, dans le cas
d'un système et d'un observateur, sans
parler de l'existence d'un référentiel
commun, on ne peut pas écrire l'équation
de la mécanique classique dans un
référentiel quelconque. Il faut de ce
fait, dans le cas d'un système et d'un
observateur, que l'équation de la
mécanique classique ne soit écrite que
dans un référentiel commun à l'observateur
et au système.

1. Le père et le modèle : Camille Joset

Pourquoi consacrer tant de pages, avec force détails, à la figure du père ? L'objet de la présente notice biographique n'est-il pas l'itinéraire de Camille-Jean Joset, et non le destin de son géniteur ? À première vue, l'objection paraît fondée. Aussi convient-il d'y répondre d'entrée de jeu.

Quiconque a pénétré dans « l'ancre » de C.-J. Joset – c'est ainsi que ses collaborateurs désignaient la pièce où le religieux vivait reclus, à la fin de son existence – a pu effectuer ce constat : la figure du père y était omniprésente, sous la forme de photos et d'objets familiers. À la droite de la porte d'entrée était affiché un placard de la Première Guerre mondiale, annonçant en trois langues la commutation de la condamnation à mort du sieur Camille Joset en travaux forcés à perpétuité. Un cliché du même homme, pris dans sa chambre mortuaire, figurait en évidence, au-dessus d'une bibliothèque. Sur le bureau de travail, près du buvard, reposait une médaille, frappée à la mémoire paternelle. Derrière le siège du jésuite, deux drapeaux étaient entrecroisés : l'*Union Jack* britannique et le fanion de commandement du Mouvement National Belge, offert en 1950 à son chef et portant sa devise personnelle : « Pour le bien, j'ose ».

Ainsi matérialisée, la force du lien qui unissait les deux Joset sautait aux yeux. Quiconque a recueilli des confidences du jésuite, au soir de sa vie, a pu l'entendre égrener quelques souvenirs de famille. À nouveau, le père était la figure centrale

de ces propos. À l'évocation de celle-ci, l'émotion se lisait sur le visage du vieillard, qui la chassait d'un coup, comme pour dire : « Ne tombons pas dans la sensiblerie ».

Les papiers personnels de Camille-Jean Joset confirment l'estime et l'affection éprouvées pour le chef de famille. Dans un article non signé, publié en 1945 dans *La Voix des Belges*¹, le jésuite écrit à propos de son père : « Son meilleur ami était son fils cadet et homonyme ». Gageons que la réciproque était vraie.

Un haut responsable de la Résistance, qui a bien connu les deux hommes, ne s'y est pas trompé. Après le décès de Camille Joset, il note², à propos de la période de guerre : « À ses côtés, on voyait parfois surgir un prêtre barbu, qui ressemblait au Christ. C'était son fils, un jésuite, qui s'échappait de son collègue namurois Notre-Dame de la Paix, pour venir prêter main-forte à celui que les militants du Mouvement National Belge appelaient le Patron. Ce religieux était de la même trempe : ardent et cinglant, ironique et batailleur ».

En apprenant à connaître le père, sans doute en saurons-nous davantage sur le fils, dont il a été si proche. Telle est l'hypothèse qui incite à évoquer le parcours de Camille Joset, dans la première partie du présent livret.

*

Dix-huit générations de Joset sont mentionnées dans les registres paroissiaux de Soumagne, dans l'avouerie de Fléron, à l'Est de Liège. Parmi leurs représentants figurent de nombreux magistrats et maîtres de forges.

¹ « Soulevons un coin du voile », dans *La Voix des Belges*, 5^{ème} année, n° 17, 19 août 1945, p. 2.

² F. DEMANY, « Le Mousquetaire », dans *In memoriam Colonel Camille Joset 1879-1958*, Bruxelles, 1958, p. 25.

C'est dans cette localité que Camille Joset³, fils d'un négociant-tailleur, naît le 14 décembre 1879, en pleine guerre scolaire. Il mène ses humanités gréco-latines au Collège Marie-Thérèse de Herve. Comme étudiant, il collabore bénévolement à trois hebdomadaires régionaux : *Les Nouvelles de Fléron*, *Le Courrier de Herve* et *Le Canton de Dison*. Il fait ainsi ses premières armes dans le journalisme. Il entreprend ensuite des études de philosophie thomiste au Petit séminaire de Saint-Trond, puis une candidature en sciences naturelles à l'Université de Liège. C'est alors qu'il devient rédacteur à *L'Universitaire Catholique* et rédacteur en chef d'un hebdomadaire très militant, mais au tirage confidentiel : *Le Catholique Belge*.

À la fin du siècle, il ne cache pas sa sympathie pour les idées du remuant abbé Daens⁴. Fernand Demany⁵, qui le côtoiera dans la

³ À son propos, outre les témoignages réunis dans *In memoriam...*, *op. cit.*, voir les notices de L. BERTELSON, *Dictionnaire des journalistes-écrivains de Belgique*, Bruxelles, 1960, p. 73 ; Th. DENOËL (s. dir.), *Le nouveau dictionnaire des Belges*, Bruxelles, 1992, p. 406 ; E. DE SEYN, *Dictionnaire des écrivains belges. Bio-bibliographie*, t. 1, Bruges, 1931, p. 1082. Voir également les souvenirs autobiographiques de C. JOSET, publiés dans deux séries d'articles de *L'Avenir du Luxembourg* : « Vocation en zigzags » (6 – 10 janvier 1954) et « À la rencontre de mes souvenirs » (1^{er} janvier – 10 février 1953). De nombreuses informations complémentaires ont été puisées au CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE RELIGIEUSES (= CDRR, Namur), dans le *Fonds Camille Joset*. On y trouve une quinzaine de boîtes et deux dossiers d'archives sur le parcours de l'intéressé, ainsi que sur ses ascendances familiales.

⁴ Adolf Daens (Alost, 18 décembre 1839 – Alost, 14 juin 1907), jésuite passé dans le clergé séculier, est ordonné prêtre en 1873. Après avoir exercé différentes fonctions pastorales qui ne le satisfont guère, il figure parmi les fondateurs, en 1893, du *Christene Volkspartij*, dissident du Parti catholique. Il mène un combat politique qui associe le progressisme social de la démocratie chrétienne et la volonté d'émancipation du peuple flamand. Il siège à la Chambre, comme député de l'arrondissement d'Alost (1894-1898), puis en qualité de député de l'arrondissement de Bruxelles (1902-1906). À plusieurs reprises, il est sanctionné par sa hiérarchie pour indiscipline. Voir F.-J. VERDOODT, notice « Daens, Adolf », dans R. DE SCHRYVER, B. DE WEVER, G. DURNEZ, L. GEVERS, P. VAN HEES et M. DE METSENAERE (s. dir.), *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. 1, Tiel, 1998, pp. 842-844.

Résistance une quarantaine d'années plus tard, écrira à son propos : « Son Christ, il l'identifiait à l'humanité souffrante et combattante (...). Il s'était rangé d'instinct du côté des humbles, des sans défense. Ce catholique était peut-être un socialiste qui s'ignorait »⁶.

Journaliste et homme d'action

À Liège, le bouillant jeune homme s'engage corps et âme dans les rangs de la démocratie chrétienne, qu'animent alors l'abbé Antoine Pottier⁷ et l'historien Godefroid Kurth⁸. En juillet

⁵ Fernand Demany (Liège, 26 juin 1904 – Uccle, 19 juin 1977) est journaliste au quotidien *Le Soir* depuis 1931. Farouchement opposé au rexisme, au nazisme et à la politique de neutralité de la Belgique, il brise sa plume en 1940 et passe dans la Résistance. Sous le nom de code de « Charles », il collabore notamment à *La Voix des Belges*, clandestin dirigé par le Père Camille-Jean Joset. Rallié au Parti communiste, il est le cofondateur et le secrétaire général du Front de l'Indépendance. Il devient ministre « de la Résistance » chargé de l'information (1944), puis député de l'arrondissement de Charleroi (1946-1950), avant d'être exclu du PCB, le 15 juin 1950. Journaliste brillant, il retourne à son métier, qu'il exerce dans divers organes de presse, principalement socialistes : *Le Peuple*, *La Wallonie*, *L'Indépendance*, *Vlan*... Cf. D. DENUIT, *Fernand Demany. Mousquetaire de la Résistance*, Bruxelles, 1982 ; J. GOTOVITCH, *Du rouge au tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944. Un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Bruxelles, 1992, pp. 503-504.

⁶ F. DEMANY, « Le Mousquetaire », dans *In memoriam...*, *op. cit.*, p. 25.

⁷ Antoine Pottier (Spa, 22 février 1849 – Rome, 24 novembre 1923), ordonné prêtre en 1874, docteur en théologie de l'Université Grégorienne (1875), est professeur de théologie morale au Grand Séminaire de Liège (1879-1902). Dans ses publications, il invite les catholiques à prendre la question sociale à bras-le-corps, à se détacher du paternalisme et à reconnaître une autonomie d'organisation aux travailleurs. Il promeut les syndicats, les coopératives et les mutualités comme vecteurs de l'émancipation ouvrière. Il devient le principal théoricien des cercles démocrates chrétiens de la région liégeoise et une figure de proue de l'Union démocratique chrétienne de l'arrondissement. En 1895, le Saint-Siège, influencé par des éléments conservateurs, l'invite à abandonner toute activité politique et sociale pour se cantonner dans l'enseignement de la théologie. Il accepte ce retrait comme « un sacrifice nécessaire à la pacification », c'est-à-dire à l'union des catholiques. Nommé chanoine honoraire par Mgr Doutreloux, il s'établit à Rome en 1902 sous la pression de Mgr Rutten, nouvel évêque de

1901, il devient correspondant, puis secrétaire de rédaction de *La Dépêche*, dernier né des quotidiens liégeois⁹, fondé cinq mois plus tôt par le journaliste Gustave Somville¹⁰ et l'homme politique Charles de Ponthière¹¹. Diffusé dans les provinces de

Liège. Professeur de sciences sociales au Collège Léonin (1905-1915), auteur d'ouvrages importants, il est promu successivement camérier secret surnuméraire (1907), prélat domestique (1913) et protonotaire apostolique à la Congrégation de la Propagande de la Foi (1916). Voir J.-L. JADOULLE, *La pensée de l'abbé Pottier (1849-1923). Contribution à l'histoire de la démocratie chrétienne en Belgique* (Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie de l'Université de Louvain, 6^{ème} série, fasc. 40), Louvain-la-Neuve-Bruxelles, 1991, pp. 61-89.

⁸ Godefroid Kurth (Arlon, 11 mai 1847 – Asse, 4 janvier 1916) est docteur en sciences historiques, philologue et professeur d'histoire à l'Université de Liège, depuis 1872. Il introduit en Belgique les méthodes de formation des historiens en vigueur en Allemagne. Secrétaire de la Commission royale d'histoire (1898-1906), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique (1894-1916), il dirige l'Institut historique belge de Rome, de 1906 à 1914. Dans son œuvre, il souligne la vitalité et la fécondité du Moyen Âge. Catholique ultramontain interpellé par l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, il adhère à la démocratie chrétienne liégeoise en 1893. Il milite activement au sein de ce courant jusqu'à son installation à Rome, en 1906. Voir P. GÉRIN, notice « Kurth, Godefroid », dans *Nouvelle Biographie Nationale*, t. 8, Bruxelles, 2005, pp. 212-219.

⁹ Sur ce journal et sur la carrière que C. Joset y mène, voir P. GÉRIN, *Les débuts de la démocratie chrétienne à Liège*, Bruxelles-Paris, 1959, pp. 288-293 ; P. GÉRIN et M.-L. WARNOTTE, *La presse liégeoise de 1850 à 1914* (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, 65), Louvain-Paris, 1971, pp. 51-52 et 226-227 ; P. GÉRIN, *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles, 1830-1914* (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, 80), Louvain-Paris, 1975, pp. 151-156 et 199-230.

¹⁰ Gustave Somville (Mellery, 26 août 1852 – Menton, 12 juillet 1916) a été journaliste à *L'Union de Charleroi*, puis à *La Gazette du Centre*. Pendant quatorze ans, du 13 février 1901 au 6 août 1914, il est le rédacteur en chef et l'éditeur de *La Dépêche*, dont il est le véritable homme-orchestre. Il lui arrive de loger au bureau du journal et d'y installer un lit au milieu de ses dossiers. Voir L. BERTELSON, *op. cit.*, p. 108 ; C. HANLET, *Les écrivains belges contemporains*, t. 2, Liège, 1946, p. 1152.

¹¹ Charles de Ponthière (Liège, 6 novembre 1842 – Argenteau, 15 septembre 1929) est docteur en droit (1862) et docteur en sciences politiques et administratives (1864) de l'Université de Liège. Avocat au barreau de sa ville

Liège, de Limbourg et de Luxembourg, cet organe officieux de la démocratie chrétienne a été créé pour soutenir Mgr Doutreloux¹², en butte aux attaques de la presse conservatrice. Camille Joset y déploie ses talents de polémiste.

À la mort de Mgr Doutreloux, le siège épiscopal de Liège échoit à Mgr Rutten¹³. D'emblée, ce prélat se révèle hostile aux nouveautés, très clérical et fort imbu de son autorité. Adversaire résolu de la démocratie chrétienne, il la combat à visière découverte, avant de tenter de l'étouffer par absorption dans l'Union catholique. Les relations qu'il entretient avec *La Dépêche* sont orageuses. L'évêque reproche à la rédaction son manque de déférence envers l'Ordinaire et sa déloyauté dans les polémiques. Il tente de forcer le quotidien à la soumission, mais il essuie un refus catégorique. Il engage alors une guerre d'usure, longue et pénible, que Joset supporte de plus en plus diffi-

natale, il siège au conseil provincial (1882-1900), puis à la Chambre, comme député de l'arrondissement de Liège (1900-1908 et 1912-1919). Démocrate chrétien, auteur de nombreuses publications sur les questions sociales, il démissionne de la présidence de l'Union catholique, dominée par les conservateurs, pour exercer celle de l'Union démocratique chrétienne (1897-1913). Voir P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge 1894-1969*, Ledeborg-Gand, 1969, p. 105.

¹² Victor-Joseph Doutreloux (Chênée, 18 mai 1837 – Liège, 24 août 1901), ordonné prêtre en 1861, docteur en théologie, est successivement président du Grand Séminaire de Liège et chanoine honoraire (1871), vicaire général (1874), coadjuteur de Mgr de Montpellier et évêque titulaire de Gerra, évêque de Liège depuis le 24 août 1879. Il adopte une attitude intransigeante pendant la lutte scolaire. Il promeut les congrès eucharistiques et préside les trois congrès sociaux de Liège (1886, 1887 et 1890). Soucieux d'améliorer le sort de la classe ouvrière, il défend des idées sociales assez avancées, soutient le mouvement démocrate chrétien de l'abbé Pottier et la création de la Société des aumôniers du travail. Voir P. GÉRIN, notice « Doutreloux, Victor », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 14, 1960, col. 748-751.

¹³ Martin-Hubert Rutten (Geistingen, 18 décembre 1841 – Liège, 17 juillet 1927) est ordonné prêtre en 1867. Il est nommé chanoine honoraire en 1875, chanoine titulaire en 1883, président du Grand Séminaire et vicaire général en septembre 1879. Il est sacré évêque de Liège le 6 janvier 1902. Voir G. MICHIELS, notice « Rutten, Martinus-Hubertus », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. 7, Bruxelles, 1977, col. 832-836.

lement. En décembre 1902, l'intéressé quitte Liège, où l'air est devenu irrespirable, afin de se fixer à Arlon.

Peu avant son établissement en province de Luxembourg, C. Joset devient le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *L'Action catholique*¹⁴. Le 30 novembre 1902, ce dernier prend la succession du *Catholique Belge* et de *La Justice sociale*, avec pour devise « Pour Dieu et la Belgique ». Il s'inscrit dans le courant d'Action catholique promu par Pie X. Il garde, cependant, des accointances avec la démocratie chrétienne. Ainsi, dans ses colonnes, Camille Joset soutient l'Union démocratique chrétienne de Liège dans le conflit qui l'oppose aux conservateurs de l'Union catholique, en 1903. Il demeure à la tête du journal jusqu'en mars 1905, tout en dirigeant *L'Avenir du Luxembourg*.

Tel est, en effet, le quotidien dont il devient la figure de proue à son départ de Liège. Il en est nommé rédacteur en chef, le 18 décembre 1902, ainsi que directeur, en janvier 1903¹⁵. Lancé le 1^{er} juillet 1894 à la suite de la fusion des journaux *L'Avenir* et *Le Luxembourg*, l'organe de presse arlonais est géré, depuis 1897, en société coopérative. Il n'a cessé d'être confronté à de grosses difficultés : fragilité financière, manque de netteté de sa ligne politique, puis départs successifs de rédacteurs.

Joset débarque à Arlon avec des idées avancées de démocrate chrétien et un tempérament fougueux, de nature à inquiéter la bourgeoisie locale. Non sans mal, il tempère quelque peu ses positions, tout en réfrénant son caractère, afin de ne pas mettre

¹⁴ À son propos, voir P. GÉRIN, *Presse populaire...*, *op. cit.*, pp. 132-135.

¹⁵ Sur *L'Avenir du Luxembourg* et le rôle de Joset dans la presse luxembourgeoise, voir É. LOUCHEZ, *L'Avenir du Luxembourg 1894-1994. Un siècle d'illustration et de participation à la vie de la province*, Arlon, 1994, pp. 8-66 ; Ph. MOTTEQUIN, *Répertoire de la presse de la province de Luxembourg, 1760-1940* (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, 84), Louvain-Paris, 1978, pp. 32-35, 77-78, 173-174 et 203-204 ; N. NICOLAS, *L'Avenir du Luxembourg (1894-1948)*, mémoire de licence en sciences politiques et sociales de l'UCL, Louvain, 1971. Voir aussi R. CAMPÉ, M. DUMON et J.-J. JESPERS, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, 1975, pp. 531-532.

l'unité des catholiques en danger. Plus exactement, il réserve ses traits, toujours acérés, aux socialistes et aux libéraux, contre lesquels il annonce « une lutte sans trêve, ni merci ». Ainsi canalisée, son impétuosité lui vaut la sympathie de Camille de Briey¹⁶, gouverneur de la province, et l'estime de Mgr Heylen¹⁷, évêque de Namur.

En mai 1903, Camille Joset rencontre Marie-Lucie (dite Lucy) Ligier¹⁸, une Française originaire de Lorraine, dont il s'éprend. Il épouse la jeune femme à Luxembourg, le 14 juin 1904. Sa belle-famille est très attachée à la cause catholique, mais elle ne professe pas les mêmes opinions politiques que le journaliste : en pleine Troisième République, elle se revendique de la droite royaliste. Elle aura même des affinités avec *L'Action française*, le célèbre journal de Charles Maurras. Lucy Joset-Ligier donne

¹⁶ Le comte Camille de Briey (Seneffe, 26 juillet 1862 – Èthe, 15 juillet 1944) est docteur en droit de l'Université catholique de Louvain (1885) et administrateur de sociétés. Il est député catholique de l'arrondissement de Virton (1888-1894), gouverneur de la province de Luxembourg (1902-1932) et attaché de mission extraordinaire près la Grande-Duchesse de Luxembourg (1910). Voir J.-L. DE PAEPE et Ch. RAINDORF-GÉRARD (s. dir.), *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques*, Bruxelles, 1996, pp. 111-112.

¹⁷ Thomas-Louis Heylen (Kasterlee, 5 février 1856 – Namur, 27 octobre 1941), chanoine régulier de Prémontré à Tongerlo, ordonné prêtre en 1881, docteur en philosophie et en théologie de l'Université Grégorienne, est prélat de son abbaye (1887) et vicaire de son Ordre pour la Belgique, la France et l'Angleterre (1889). Il est sacré évêque de Namur, le 30 novembre 1899. Président du comité permanent des Congrès Eucharistiques Internationaux (1901-1941), il devient suspect aux yeux du primat de Belgique et du nonce apostolique, après la déconfiture de la Ligue Agricole Belge, en 1930. C'est pourquoi il ne peut se prononcer, en qualité d'Ordinaire du lieu, sur le caractère surnaturel des apparitions de Beauraing (1932-1933). Voir C.-J. JOSET, « Mgr Th.-L. Heylen, évêque de Namur (1899-1941) et les apparitions de Beauraing », dans *Nouvelle Revue Théologique*, t. 103, 1981, pp. 209-237 ; C.-J. JOSET, *Thomas-Louis Heylen, 26^e évêque de Namur (1899-1941), président du comité permanent des Congrès Eucharistiques Internationaux (1901-1941), confronté aux apparitions de Beauraing* (Dossiers de Beauraing, 1), Beauraing-Namur, 1981, 42 pp.

¹⁸ Née à Longwy, le 4 mai 1880, et décédée à Namur, le 6 octobre 1965.

quatre fils¹⁹ à son époux, dont Camille-Jean est le dernier-né. Elle est la confidente et le soutien de son mari. Discrètement, elle le seconde dans la direction de *L'Avenir du Luxembourg* lorsqu'il est absent ou empêché.

Joset, qui sauve son journal du désastre, s'intègre à la vie arlonaise. Il noue des relations durables avec la communauté jésuite établie dans la ville, dont il fréquente l'église et où il a ses entrées. De 1906 à 1912, il se lie d'amitié avec le Père Hénusse²⁰, avant que ce dernier devienne un prédicateur et un conférencier de renom. Les deux hommes demeurent en contact durant le reste de leur vie. À partir de 1907, Joset apporte bénévolement sa collaboration au bimestriel *Manresa*, bulletin de l'œuvre des retraites édité par les jésuites d'Arlon. En juin 1921, il devient le syndic du monastère des Clarisses, couvent qu'il soutient jusqu'à sa mort.

Le directeur de *L'Avenir du Luxembourg* imprime sa marque au journal qu'il conduit au succès. Le 1^{er} septembre 1904, il lui donne la devise qu'il s'est personnellement forgée, en jouant sur son patronyme : « Pour le bien, j'ose ». Il étoffe la rédaction. Il améliore le contenu, l'organisation et les services du quotidien, ainsi que ses techniques de composition et d'impression. Il en augmente sensiblement la diffusion, portant le tirage à un niveau jamais atteint. En reconnaissance des services rendus, le

¹⁹ Georges (Arlon, 10 avril 1905 – Ixelles, 18 août 1968), Paul premier (Arlon, 17 octobre 1907 – Arlon, 19 février 1908), Paul second (Arlon, 7 mars 1909 – Ixelles, 2 mai 1981) et Camille-Jean, dont il est question *infra*.

²⁰ Théophile Hénusse (Liège, 8 mai 1873 – Arlon, 20 décembre 1967) entre au noviciat de la Compagnie de Jésus en 1890. En 1906, à l'issue de sa formation, il est envoyé dans la communauté d'Arlon, dont il fait partie jusqu'à son décès. Il reçoit pour mission « l'apostolat de la parole ». Voué au nomadisme, il devient un prédicateur et un conférencier réputé, y compris au plan international, auréolé par le prestige acquis pendant la Première Guerre mondiale comme aumônier militaire volontaire. Avec Joset, il partage un certain nombre de traits de caractère : un tempérament fier et parfois ombrageux, une grande liberté de parole, une attention constante aux moins favorisés. Voir P. SAUVAGE, notice « Hénusse, Théophile », dans *Nouvelle Biographie Nationale*, t. 5, Bruxelles, 1999, pp. 201-202.

pape Pie X lui décerne, le 19 avril 1907, la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*.

Très actif, Joset est le fondateur, le rédacteur et l'éditeur de l'hebdomadaire *La Voix du Luxembourg* (janvier 1912 à août 1914), édition spéciale du dimanche de *L'Avenir du Luxembourg*. Il publie divers ouvrages, dont un sur *Le Bon féminisme*, en 1904. Toujours marqué par des vues progressistes au plan social, il livre quelques articles au *Courrier de Huy*, en 1914, peu après que ce journal ait basculé dans l'orbite de la démocratie chrétienne.

Joset veut traduire en actes les idées qu'il défend par la plume. Avec sa fougue habituelle, il s'engage en politique, non sans éveiller quelques réticences chez les notables du cru. Il devient le président de l'Association catholique cantonale, qu'il contribue à établir en 1910. En vue des élections communales du 15 octobre 1911, il se porte candidat sur la liste catholique à Arlon, face à la majorité sortante, constituée d'un cartel de libéraux et de socialistes. Il défie un bourgmestre, Numa Enschr²¹, dont l'administration fait l'objet de vives critiques de la part de *L'Avenir du Luxembourg*. Le premier magistrat de la ville fait savoir par placards qu'il ne peut garantir la sécurité physique de son compétiteur²². Le scrutin est extrêmement serré. Le cartel l'emporte, mais sa majorité se réduit d'un millier de voix à quelques unités.

Le journaliste ne se laisse pas abattre. Il récidive lors des élections provinciales du 9 juin 1912. Il figure en tête de la liste catholique, dans le canton d'Arlon, jusqu'alors représenté par

²¹ Numa Enschr, dit Enschr-Tesch (Ruelle, 10 juin 1841 – Arlon, 30 octobre 1929), docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, avocat au barreau d'Arlon, juge suppléant (1869), bâtonnier de l'Ordre des avocats (1890-1891 et 1895-1896), est bourgmestre d'Arlon de 1901 à 1921. Il est surnommé par ses amis « Numa le bâtisseur », pour l'élan qu'il donne aux travaux publics. Il accole à son patronyme le nom de son épouse Flore, issue d'une célèbre famille de financiers libéraux. Voir A. BERTRANG, *Histoire d'Arlon*, Arlon, 1940, p. 277 ; notice « Enschr, Numa » sur : www.arlonide.be/magistrats/enschr.php.

²² Témoignages oraux du Père Camille-Jean Joset, Namur, 1977-1992.

des libéraux. La « liste Joset », comme on l'appelle alors, réalise un beau score : elle rafle trois des quatre sièges à pourvoir²³. Pendant quelques années, le directeur de *L'Avenir du Luxembourg* siège au conseil provincial.

Secrétaire de la Commission provinciale des bourses d'études, Camille Joset est également un homme d'œuvres, attentif au sort des déshérités et des éprouvés. Discrètement, il aide des familles en difficulté par des dons personnels, mais aussi en collectant des fonds auprès de personnes plus fortunées et en entreprenant des démarches auprès de responsables politiques. Dès avant la guerre de 1914-1918, il est une des personnalités en vue du chef-lieu luxembourgeois.

Le 2 août 1914, Joset s'engage comme volontaire dans l'armée belge, pour toute la durée des hostilités. Comme sous-lieutenant et officier d'état-major, il est rattaché au gouvernement militaire du Luxembourg, afin d'assurer le service de renseignement. Avant même l'invasion allemande, il se livre à l'espionnage²⁴. Il se déguise en ouvrier des chemins de fer pour circuler au Grand-Duché où, dès la fin juillet 1914, des troupes allemandes stationnent avant de partir à l'assaut du pays voisin. Il recueille des renseignements qu'il communique aux services du général Georges Mascart²⁵, gouverneur militaire de la province, puis directement au ministre de la Guerre.

²³ Sont élus, outre C. Joset : Charles Kneip, meunier, secrétaire communal à Bonnert, Albert Muller, notaire à Arlon, et l'ancien député libéral François Origer, d'Autelbas. Le quatrième candidat catholique, Paul Lesgardeur, industriel à Arlon, reste sur le carreau.

²⁴ Sur l'espionnage à cette époque, voir L. VAN YPERSELE et E. DEBRUYNE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, 2004.

²⁵ Georges Mascart (Mons, 1844 – Bruxelles, 1920), admis à l'École de Guerre en 1870, est nommé général-major de la province en juin 1902. Il est sorti de sa retraite pour exercer la même fonction, du 31 juillet au 21 septembre 1914. Il est ensuite commissionné au grade de lieutenant général de réserve pour la durée de la guerre. Les fonctions de Joset à ses côtés sont de courte durée : dès le 5 août 1914, Mascart et ses collaborateurs se replient nettement plus à l'ouest. Voir É. LOUCHEZ, *op. cit.*, p. 63.

Le 12 août 1914, l'armée du *Reich* fait son entrée à Arlon. Joset est accusé d'avoir outragé la nation allemande par voie de presse. La parution de *L'Avenir du Luxembourg* est interdite. Le directeur du quotidien refuse de s'incliner. Avec sa famille, il est placé en résidence surveillée. Contraint et forcé, il brise sa plume.

Les Allemands s'en prennent non seulement aux militaires, mais également aux civils. Parmi ces derniers, 846 personnes sont massacrées dans 73 localités du Luxembourg. Le nombre de victimes civiles est particulièrement important à Èthe (277), Arlon (134) et Tintigny (83). Près de 2 000 maisons sont incendiées ou réduites en ruines : 256 à Èthe, 184 à Tintigny, 175 à Herbeumont, 118 à Musson, 95 à Porcheresse, 86 à Baranzy, 74 à Maissin, 72 à Rossignol²⁶...

Connu pour sa serviabilité, Camille Joset est appelé à la rescousse par les populations en détresse. Avec quelques compagnons, il franchit les lignes pour ramener les survivants d'Èthe à Arlon. Dans cette ville, il organise l'accueil des sinistrés, dépourvus de toit et de ressources. Il utilise à cet effet les bureaux, l'atelier d'imprimerie et les annexes du journal, ainsi que son propre domicile, avant de placer des familles dans les localités des alentours. À l'automne, il obtient des jésuites d'Arlon le libre usage de leur maison de campagne de Clairefontaine, où il loge et fait soigner des vieillards. Il envoie bon nombre d'orphelins au Grand-Duché, où ils sont pris en charge par des personnes généreuses.

Il faut recueillir des dons – objets de première nécessité, vêtements, vivres – pour faire face aux besoins les plus urgents. Afin de rendre cette action plus efficace, Joset crée le Comité arlonais de secours aux sinistrés du Luxembourg, qu'il préside. Ce Comité obtient l'aide des associations agricoles du Grand-

²⁶ Sur le rôle de Camille Joset en Luxembourg, pendant et au lendemain de la Première Guerre mondiale, voir l'ouvrage bien documenté, mais indéniablement favorable à la cause de l'intéressé, publié par L. LEJEUNE, *Le martyr et la résurrection d'une province. Contribution à l'histoire de la guerre et de l'après-guerre dans le Luxembourg belge*, Bruxelles, 1926.

Duché. Il met sur pied des transports de colis par camion. Directement ou par ses antennes locales, il assure le ravitaillement de près de 2 500 familles. Il distribue plus de 100 000 pièces de vêtements, de linge, de chaussures et de couvertures.

En décembre 1914 et janvier 1915, avec le secrétaire-trésorier du Comité, Joset se rend clandestinement à Sainte-Adresse, pour exposer au gouvernement belge du Havre le dénuement des populations du Sud-Luxembourg. Il sollicite et obtient pour elles une aide financière importante. Lorsque le Comité national de Secours et d'Alimentation peut s'implanter dans la région, il s'occupe du ravitaillement. Le Comité arlonais s'efforce alors de pourvoir en mobilier les ménages désireux de reconstruire leur habitation.

Dès 1914, outre un service d'espionnage actif dans toute la province de Luxembourg, Camille Joset met sur pied une filière clandestine²⁷ de sauvetage et d'évacuation de soldats français, coupés de leurs unités et réfugiés dans les forêts. Avec son épouse, il héberge des « poilus ». De nuit, il leur fait passer la frontière du Grand-Duché, à partir duquel ces militaires regagnent la France, pour reprendre part aux combats. Vu le nombre de sollicitations, un véritable réseau se met en place. Il compte finalement 62 agents, répartis en six zones : Chiny-Florenville, Jamoigne-Rossignol, Habay-Sainte-Marie, Châtillon-Gérouville, Vance et Èthe. Jusqu'à la mi-avril 1915, 207 soldats français sont ainsi évacués clandestinement, au nez et à la barbe des patrouilles ennemies. Le journaliste arlonais assure personnellement 149 passages de la frontière et son épouse 12.

Camille Joset est arrêté par l'occupant, sur ordre du gouverneur militaire de la province, le 11 mars 1915. Il est emprisonné et mis au secret. Aussitôt, son épouse, une femme frêle d'aspect, mais d'une vaillance peu commune, reprend la direction du

²⁷ Sur l'action clandestine durant la Première Guerre mondiale, voir, entre autres, E. DEBRUYNE et J. PATERNOSTRE, *La résistance au quotidien 1914-1918. Témoignages inédits*, Bruxelles, 2009.

réseau. Cinq semaines plus tard, Joset comparait devant le Conseil de guerre. Il assume personnellement la responsabilité de tous les actes commis par son groupe clandestin. Il est condamné à mort, le 15 avril 1915, pour crime d'espionnage : il a « communiqué à une puissance ennemie des renseignements secrets sur les mouvements des troupes allemandes ».

Au lendemain de cette condamnation, un général allemand offre à Madame Joset la vie de son mari, à la condition qu'elle l'engage à dénoncer ses complices. L'intéressée lui adresse cette réponse, que le Roi Albert épinglera, mot pour mot, dans une citation en 1918 : « Si c'est là le marché, fusillez-le tout de suite, car j'aime mieux être la veuve d'un martyr que la femme d'un lâche ». Après la guerre, le Président de la République Française, Raymond Poincaré, qualifiera le comportement de cette dame comme suit, dans une citation à l'ordre de la Nation : « Elle n'hésita pas, malgré la condamnation capitale qui avait frappé son mari (...) et la charge de plusieurs enfants en bas âge, à remplir, dans les régions occupées par l'ennemi, les missions les plus dangereuses »²⁸.

Camille Joset échappe de justesse au peloton d'exécution : sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité, grâce à « de très hautes interventions ». C'est son fils Camille-Jean qui, dans sa thèse de doctorat publiée en 1940, révèle l'identité de la personne à laquelle est due cette mesure de grâce : il s'agit de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde de Luxembourg²⁹, à la mé-

²⁸ L. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 37.

²⁹ Marie-Adélaïde de Luxembourg (Colmar-Berg, 14 juin 1894 – Hohenburg, 24 janvier 1924) succède au Grand-Duc Guillaume IV, décédé prématurément, le 18 juin 1912. Hésitant à ratifier une loi scolaire d'inspiration laïque, elle se heurte aux libéraux et aux socialistes. Soupçonnée de favoriser la droite, elle se voit reprocher d'affirmer les prérogatives de la couronne, attitude peu conforme à l'esprit dans lequel la constitution est alors appliquée. Pendant la Première Guerre mondiale, elle reçoit le *Kaiser* et ses généraux, ce qui lui vaut une réputation de germanophilie dans certaines chancelleries. Elle saisit cependant cette occasion pour faire commuer des condamnations à mort prononcées contre des Luxembourgeois, des Belges et des Français. En pleine crise politique et internationale, elle abdique dans l'intérêt du pays, le 9 janvier 1919. Elle se retire au monastère des Carmélites

moire de laquelle il rend « un témoignage de vénération et de gratitude ». Il ajoute : « En dédiant ce travail au souvenir d'une Princesse luxembourgeoise qui s'est éteinte dans sa trentième année et dont la jeunesse, la bonté et les vertus ont été auréolées par l'épreuve, l'abandon et l'immolation, l'auteur est animé par un sentiment de gratitude personnelle pour la généreuse intervention dont bénéficia de sa part, voici un quart de siècle, dans des circonstances tragiques, un être cher »³⁰. Ajoutons que le gouverneur militaire allemand de la Belgique, Moritz von Bissing³¹, motive le décret de grâce comme suit : « Le coupable ne doit cette faveur qu'aux services signalés qu'il a rendus à ses concitoyens depuis le début de la guerre »³².

Camille Joset est incarcéré à la prison d'Arlon, du 11 mars au 18 mai 1915. Il est transféré ensuite au bagne de Rheinbach, en Rhénanie, où il demeure jusqu'au 24 février 1916. À cette date, il voit sa peine de travaux forcés commuée en réclusion à perpétuité en forteresse. Soumis au régime des prisonniers de droit commun, il est enfermé dans la sinistre citadelle de Gross-Strehlitz, en Haute-Silésie, du 25 février 1916 au 21 octobre 1918, puis dans le donjon de la forteresse de Glatz, en

de Modène, puis rejoint les Petites Sœurs des Pauvres à Rome. Voir J.-M. KREINS, *Histoire du Luxembourg des origines à nos jours* (Que sais-je ?, 3101), Paris, 1996, pp. 84-90 ; G. TRAUSCH, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine (du partage de 1839 à nos jours)*, Luxembourg, 1975, pp. 85-86 et 127-133.

³⁰ C.-J. JOSET, *Les Villes au Pays de Luxembourg, 1166-1383* (Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie de l'Université de Louvain, 3^{ème} série, fasc. 5), Bruxelles-Louvain, 1940, pp. 7 et 28.

³¹ Le *Freiherr* Moritz von Bissing (Bellmannsdorf, 30 janvier 1844 – Vilvorde, 18 avril 1917), officier supérieur de l'armée prussienne, puis de l'armée impériale allemande, commande le régiment des Gardes du Corps (1889), puis la septième division d'armée, en qualité de général (1901-1907). Le 27 novembre 1914, il est nommé gouverneur général de la Belgique occupée et doté de pouvoirs très étendus. Convaincu jusqu'à sa mort de la victoire de l'Allemagne, il est favorable à l'annexion des provinces belges par le *Reich* et sceptique à l'égard de la politique de soutien à l'activisme. Voir W. DOLDERER, notice « Bissing, Moritz von », dans R. DE SCHRYVER et al., *Nieuwe Encyclopedie...*, *op. cit.*, t. 1, pp. 499-500.

³² L. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 26.

Moyenne-Silésie, jusqu'au 11 novembre 1918. Au lendemain de l'Armistice, il est libéré en gare de Dresde. Il est ensuite soigné, avant de rentrer à Arlon, le 5 décembre.

Comme sa femme, il reçoit de nombreuses décorations. Le Roi Albert décerne aux époux Joset l'Ordre de Léopold avec liseré d'or et mise à l'ordre du jour de la Nation, ainsi que la Croix civique de 1914-1918 de première classe. De son côté, le Président de la République Française leur confère la Légion d'Honneur avec citation et la Croix de Guerre.

Souffrant des effets de sa longue captivité, Joset ne reprend pas ses activités politiques. Le 6 décembre 1918, il démissionne du poste de directeur-rédacteur en chef de *L'Avenir du Luxembourg*. Par ce geste, il veut exprimer sa désapprobation à l'égard de certains administrateurs du journal : il leur reproche des « manœuvres » sous l'occupation et leur mauvaise volonté à assurer la survie des siens pendant son enfermement dans les geôles allemandes. Avec sa famille, il quitte Arlon pour s'installer à Bruxelles. Il s'établit d'abord à Saint-Josse, chaussée de Louvain, puis – à partir de 1923 – à Etterbeek, au numéro 22 de l'avenue des Gaulois, face au parc du Cinquantenaire.

Haut fonctionnaire et résistant

Le 18 février 1919, Camille Joset devient directeur du service de presse et de publicité au ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, tout en présidant l'Association des villes belges et luxembourgeoises. Il doit cet emploi à l'influence du ministre catholique Jules Renkin³³. Ce dernier a apprécié le travail

³³ Jules Renkin (Ixelles, 3 décembre 1862 – Bruxelles, 15 juillet 1934) est docteur en droit de l'Université catholique de Louvain (1884), animateur de la Jeune Droite avec Henry Carton de Wiart, proche de la démocratie chrétienne avant la Première Guerre mondiale. Il exerce de nombreuses fonctions politiques : conseiller communal d'Ixelles (1895-1907), député de l'arrondissement de Bruxelles (1896-1934), ministre de la Justice (1907-1908), ministre des Colonies (1908-1918), ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (1918-1919), ministre de l'Intérieur (1919-1920), Premier ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène, puis des Finances

effectué par le journaliste, au temps où il dirigeait *L'Action catholique*. En 1902, avec Henry Carton de Wiart³⁴, il l'avait vivement recommandé à *L'Avenir du Luxembourg*, alors en quête d'un rédacteur en chef.

Devenu ministre de l'Intérieur le 2 décembre 1919, Renkin voit l'Office des régions dévastées placé sous sa responsabilité politique. La gestion des dossiers de ce type relève de Hauts Commissaires Royaux aux pouvoirs étendus. Les sinistrés du Luxembourg dépendent du Haut Commissariat de Liège. Ils éprouvent des difficultés à faire valoir leurs droits. Renkin entend leurs doléances, lors d'une visite effectuée sur place avec le Roi, guidée par Camille Joset, son ancien collaborateur.

Ce dernier impressionne le ministre et le souverain par son caractère décidé. L'estime que lui portent les habitants de la province est manifeste. À la fin de l'année 1919, Joset est nommé Haut Commissaire Royal Adjoint pour les régions dévastées du Luxembourg³⁵. La tâche qui l'attend n'est pas simple. Les immeubles à reconstruire sont éparpillés dans 57 villages. Outre un corps de logis, ils comportent souvent une grange, ainsi qu'une écurie ou une étable. Sur place, il n'y a ni architectes, ni entrepreneurs, ni ouvriers du bâtiment en nombre suffisant. Une bonne part des matériaux doit être achetée en dehors de la province et acheminée à destination,

(1931-1932). Il est ministre d'État depuis 1920. Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 281-282.

³⁴ Henry Carton de Wiart (Bruxelles, 31 janvier 1869 – Bruxelles, 6 mai 1951) est docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, animateur de la Jeune Droite, romancier, fondateur de la revue *Durendal* (1894), membre de l'Académie royale de Belgique. Il assume différents mandats politiques : conseiller communal à Saint-Gilles (1895-1911), député de l'arrondissement de Bruxelles (1896-1951), vice-président de la Chambre (1919-1920), ministre de la Justice (1911-1918 et 1950), Premier ministre et ministre de l'Intérieur (1920-1921), ministre de la Prévoyance sociale et de l'Hygiène (1932-1934), ministre sans portefeuille (1949-1950). Il est ministre d'État depuis 1918. *Ibid.*, pp. 38-39.

³⁵ Sur la manière dont Joset remplit sa mission, voir L. LEJEUNE, *op. cit.*, pp. 47-84.

alors que les moyens de transport sont peu développés. Enfin, la région est la première à expérimenter « l'indemnisation des sinistrés en nature », c'est-à-dire la reconstruction des bâtiments endommagés ou détruits par l'État : l'administration ne peut s'appuyer ni sur des directives claires, ni sur des précédents.

Dès janvier 1920, le nouveau Haut Commissaire organise ses services, avec Habay-la-Neuve pour centre nerveux. Il fait jouer la concurrence entre les entrepreneurs soumissionnaires, en vue d'obtenir les meilleurs prix. Les travaux sont finalement adjugés à une seule firme bruxelloise, à charge pour celle-ci d'employer de la main-d'œuvre locale pour les tâches non spécialisées. En l'espace de trente mois, Joset abat un travail considérable : il signe près de 200 000 pièces.

Lorsque l'essentiel de sa mission est accompli, il demande à être relevé de ses fonctions, en juin 1922. Le Haut Commissariat Royal du Luxembourg est supprimé. Pour services rendus au pays, l'ancien titulaire du poste se voit conférer la Croix d'Officier de la Couronne. Par arrêté royal du 30 juin 1922, il est nommé directeur d'administration dans son ministère d'origine. À l'unanimité, les conseils communaux d'une dizaine de localités³⁶ lui décernent le titre de « bourgeois d'honneur », en témoignage de gratitude.

La carrière administrative de Camille Joset connaît une éclipse de plusieurs années, due apparemment à des inimitiés que lui auraient values son intransigeance et son franc-parler³⁷. Directeur d'administration dans un département confié au socialiste Edward Anseele³⁸, il est, semble-t-il, victime d'une machina-

³⁶ Notamment Bleid-Gomery, Èthe, Herbeumont, Izel, Les Bulles, Maissin, Musson, Mussy-la-Ville, Rossignol et Tintigny. La commune de Rossignol donnera à une de ses artères le nom de « rue Camille Joset ».

³⁷ Témoignages oraux du Père C.-J. Joset, Namur, 1977-1992.

³⁸ Edward Anseele (Gand, 26 juillet 1856 – Gand, 18 novembre 1938), fondateur et rédacteur en chef du quotidien *Vooruit*, conseiller communal de Gand depuis 1895, échevin de cette ville (1909-1917), député de l'arrondissement de Liège (1894-1900), puis de Gand-Eeklo (1900-1936), est successivement ministre des Travaux publics (1918-1921), des Chemins de

tion : il est injustement accusé de malversations et de faux en écritures. Il fait l'objet d'une enquête du Comité supérieur de contrôle, avant d'être suspendu de ses fonctions, en septembre 1925, puis déféré au Parquet. Ce dernier ne relève aucun acte incorrect, indélicat ou délictueux. Le Procureur du Roi propose un non-lieu, prononcé par la Chambre du Conseil le 8 octobre 1926³⁹. Poursuivi par la vindicte de ses adversaires, le haut fonctionnaire est mis en disponibilité par suppression d'emploi, le 1^{er} novembre suivant. Alors qu'il a le droit d'être rappelé à l'activité à la première opportunité venue, il est laissé sur la touche...

En août 1927, Joset, las d'attendre, se met temporairement en congé de l'administration. Il entre dans le secteur privé : il devient directeur général de la Société Anonyme COMORA (Constructions Modernes et Rationnelles), établie à Anvers. Le 27 février 1929, il démissionne de cet emploi pour raison de santé : quelques mois plus tôt, la Commission provinciale des pensions militaires d'invalidité a cru déceler chez lui des « troubles névropathiques graves », dus à sa captivité en Allemagne.

À la fin de l'année 1929, l'intéressé revient à l'administration : il devient le secrétaire général et la cheville ouvrière de la Commission nationale d'expansion économique. Présidée par le baron Alfred d'Huart⁴⁰, la direction de cet organisme public, récemment créé, est composée de ministres d'État, de parlementaires, d'économistes et de physiologistes, de profes-

fer, de la Marine, des Postes et Télégraphes (1925), des Chemins de fer, de la Marine, des Postes et Télégraphes et de l'Aéronautique (1925-1927). Il est ministre d'État depuis 1930. Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 2-3.

³⁹ « L'affaire Joset », dans *Le Soir*, 8 octobre 1926.

⁴⁰ Alfred d'Huart (Bruxelles, 22 mars 1867- Achêne, 3 novembre 1937), docteur en droit de l'Université catholique de Louvain, conseiller communal de Sovet, est successivement membre du Conseil provincial de Namur (1896-1902), député de l'arrondissement de Dinant-Philippeville (1902-1906 et 1910-1919), sénateur de l'arrondissement de Namur-Dinant-Philippeville (1919-1936). Il est vice-président du Sénat de 1932 à 1936. Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 127-128.

seurs d'université, de hauts magistrats, d'hommes et de dames d'œuvres. En période de crise, la Commission doit favoriser l'écoulement de produits de l'agriculture belge et assurer une ration alimentaire de qualité, mais à bas prix, aux ménages dotés de revenus insuffisants. Elle mène des campagnes visant à stimuler la consommation de lait, de pain, de poisson et de sucre. À cet effet, elle développe une activité éducative, notamment dans les écoles ménagères.

Parallèlement à cette activité professionnelle en dents de scie, Joset demeure engagé au plan social. De 1925 à 1940, il collabore activement aux campagnes menées par la Croix-Rouge de Belgique en faveur de la santé publique. Il publie aussi une série de livres, pour la plupart écrits à la mémoire des combattants et des résistants de 1914-1918 : ainsi, *Le Grand-Duché et la Guerre* (1919), *Le mort survivant* (1925), *Ce fut la guerre...* (1926), *La marche au poteau* (1927), *Figures de Belges et Têtes de Boches* (1928). Il dirige la publication d'un ouvrage de prestige en deux forts volumes, bien connu des historiens : *Un siècle de l'Église catholique en Belgique (1830-1930)*, diffusé à partir de Bruxelles et de Paris, sans date d'édition.

L'état de santé de Camille Joset se dégrade durant les années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale. En réalité, l'homme n'est pas atteint de névropathie, mais de la sclérose en plaques, diagnostiquée pour la première fois en 1931. Pour invalidité, il est admis à la retraite anticipée, le 1^{er} juillet 1934. Il se retrouve paralysé des membres inférieurs, dès 1935. Il souffre beaucoup, physiquement et moralement, mais n'en montre rien. Il passe le reste de sa vie dans un fauteuil d'infirme, les jambes enserrées dans des couvertures.

Dès 1939, Joset est contacté par un agent du *Secret Intelligence Service*, connu sous le nom de code de « Capitaine Daniel »⁴¹. À la demande de ce dernier et soutenu par son fils jésuite, plus mobile, il établit un réseau d'informateurs dans l'Est du pays, le long de la frontière allemande, avec un poste émetteur au

⁴¹ Son identité véritable est John Barness-Stott.

Grand-Duché. De taille limitée, ce réseau est dénommé Brigades Toast. Il est constitué de petits noyaux de patriotes appelés à fonctionner en *stay behind*, comme on dira au temps de la Guerre froide : il lui incombe d'avertir le service de renseignement britannique, en cas d'invasion, et de lui faire parvenir des informations depuis la Belgique occupée. Comme on le verra plus loin, l'offensive allemande du 10 mai 1940 donne à ce projet de nouvelles dimensions.

À la tête des Brigades Toast⁴², Camille Joset est secondé par Louis Schmidt, bourgmestre d'Etterbeek⁴³. En province, il peut compter notamment sur les appuis d'Alphonse Materne, député-bourgmestre de Bastogne⁴⁴, et de François Bovesse, gouverneur de la province de Namur⁴⁵. Mais il n'a pas la faculté

⁴² Leurs origines et celles du Mouvement National Belge ont été relatées, dans un article non signé, par C.-J. JOSET, « La Fondation du MNB. Un autre coin du voile », dans *La Voix des Belges*, 5^{ème} année, n° 17, 15 août 1945, pp. 6-7.

⁴³ Ingénieur, laïque convaincu et membre du Conseil d'administration de l'ULB, Louis Schmidt est bourgmestre d'Etterbeek de 1933 à 1944. En 1940, il est également président du Conseil provincial de Brabant. Arrêté pour faits de résistance, le 21 avril 1942, il décède en captivité, à Breslau (aujourd'hui : Wrocław), le 13 février 1944. C'est en 1940, en organisant au plan local un mouvement d'aide aux familles de soldats mobilisés appelé Comifa, que Louis Schmidt et Camille Joset entament leur collaboration. Voir : www.etterbeek.irisnet.be/site/fr/decouvrir_etterbeek/hier_ligne_temps_.htm.

⁴⁴ Alphonse Materne (Hompré, 2 décembre 1877 – Bruxelles, 27 mars 1945) est négociant, conseiller communal de Bastogne depuis 1926, bourgmestre de la ville (1926-1940 et 1944), député de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne (1932-1936 et 1939-1945). Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 236.

⁴⁵ François Bovesse (Namur, 10 juin 1890 – Namur, 1^{er} novembre 1944) est docteur en droit de l'Université de Liège (1914), avocat, militant wallon et fondateur des Fêtes de Wallonie. Engagé dans les rangs libéraux, il est conseiller communal de Namur (1921-1937), échevin (1927-1929), député de l'arrondissement de Namur (1921-1925 et 1929-1937). Il est également ministre des PTT (1931-1932), de la Justice (1934-1935 et 1936-1937) et de l'Instruction publique (1935-1936), puis gouverneur de la province de Namur (1937-1940). Il meurt assassiné par des rexistes. Voir M. GILLES, notice « Bovesse, François », dans F. JACQUET-LADRIER (s. dir.), *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, 1999, pp. 46-47 ; A. GAVROY,

de peser sur le cours des événements. À la suite d'un concours de circonstances, le 4 janvier 1941, Joset saisit l'opportunité d'agréger ses maigres troupes à d'autres bonnes volontés. S'ensuit la fondation d'un mouvement de Résistance, appelé à devenir un des plus importants du genre, du moins jusqu'en 1944 : le Mouvement National Belge (MNB)⁴⁶.

À l'origine du MNB se trouvent quelques jeunes d'origine modeste, établis à Etterbeek et dans les environs : Aimé Dandoy⁴⁷ et son frère Georges⁴⁸, gérants d'un salon de coiffure, ainsi que leurs amis Azéma Vilain, caissière de cinéma, Jules

François Bovesse, 1890-1944. Itinéraire et pensée politiques, Namur, 1990. Notons que Bovesse sera remplacé, comme responsable provincial des Brigades Toast, par l'adjutant Gérard.

⁴⁶ Sur l'histoire du MNB, outre l'article de presse cité en n. 42, voir J. DUJARDIN, « Le Mouvement National Belge. Activités dans le domaine du Renseignement et de l'Action (1941 – février 1944) », dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 2, octobre 1972, pp. 9-77 ; ID., notice « Mouvement National Belge », dans P. ARON et J. GOTOVITCH (s. dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, 2008, pp. 279-280 ; H. MASSON, *Mouvement National Belge (MNB)*, inventaire d'archives du CEGES, Bruxelles, 1996 ; E. VERHOEYEN, *La Belgique occupée. De l'an 40 à la Libération*, Bruxelles, 1994, pp. 386-388 et 426.

⁴⁷ Aimé Dandoy, alias « Figaro » (Jumet, 3 novembre 1908 – Bergen Belsen, 1945), coiffeur pour dames, caporal pendant la Campagne des Dix-Huit jours, prisonnier de guerre évadé, est le premier président national du MNB. Arrêté par la *Gestapo* le 23 octobre 1941, emprisonné à Saint-Gilles, il est condamné aux travaux forcés, le 20 janvier 1942, puis déporté en Allemagne, sous le régime *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard), le 22 mai 1943. Il perd la vie en captivité. Voir sa notice sur : www.sites.google.com/site/adandoy/mnb/aimedandoy.

⁴⁸ Georges Dandoy, alias « Brutus » (né à Lodelinsart, le 6 juin 1912), coiffeur pour dames, soldat pendant la Campagne des Dix-huit jours, jette les bases du MNB dans la province de Hainaut et participe à son organisation dans le reste du pays. À plusieurs reprises, il siège au sein du directoire du MNB dont il commande, entre autres, la brigade spéciale de sécurité. Arrêté par la *Geheime Feldpolizei*, le 18 février 1944, il est incarcéré à la prison de Saint-Gilles jusqu'à la Libération de Bruxelles. Il échappe de justesse à la déportation. Après la guerre, il porte le grade de major de la Résistance. Il meurt le 8 mai 1989. Voir la notice de l'intéressé sur www.sites.google.com/site/adandoy/mnb/georgesdandoy.

Vilain, encaisseur de banque, et Sylvain Missotten, employé de banque. Le 17 décembre 1940, ces patriotes décident de lutter contre le défaitisme et les exactions de l'occupant. Ils crayonnent des inscriptions sur des murs. Ils collent des affichettes, partout où ils le peuvent. Ils se rendent compte que, pour être efficace, leur action doit être amplifiée. Ils chargent l'un d'eux, Missotten, officier de réserve mobilisé pendant la Campagne des Dix-Huit jours, de trouver des personnes influentes, qui pourraient prendre la direction du groupement. Missotten s'en ouvre à Émile Lousse⁴⁹, ancien officier d'état-major de sa division, professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain.

L'historien est en contact avec un jésuite, Camille-Jean Joset. Il a aidé ce dernier à réaliser son mémoire de licence, présenté devant le Jury Central, et a été le promoteur de sa thèse de doctorat. Il n'ignore pas le rôle que le religieux a joué, avec son père, dans la création des Brigades Toast. Aussi incite-t-il Sylvain Missotten et ses amis à rencontrer les deux Joset, en utilisant son nom comme sésame.

Camille Joset-père accepte la proposition des jeunes gens, qui frappent à sa porte pour solliciter son patronage. Il devient « le Gaulois », nom de code donné au Chef national du MNB, dont Aimé Dandoy reçoit conseils et directives. Les effectifs des Brigades Toast, concentrés dans l'Est du pays, s'intègrent au Mouvement, tandis que les frères Dandoy assurent le recrutement en Hainaut, en Brabant, puis dans d'autres régions.

⁴⁹ Émile Lousse (Anderlecht, 10 octobre 1905 – Herent, 21 octobre 1986), historien, docteur en philosophie et lettres (1926) et en droit (1929) de l'Université catholique de Louvain, professeur dans cette institution depuis 1929 et à l'École de Guerre depuis 1950, est un enseignant et un vulgarisateur hors pair, qui consacre beaucoup de temps à l'accompagnement des travaux de ses étudiants. Il est notamment secrétaire (1936-1956), vice-président (1956-1960) et président (1960-1970) de la Commission Internationale pour l'Histoire des Assemblées d'États. Voir Ph. GODDING, notice « Lousse, Émile », dans *Nouvelle Biographie Nationale*, t. 9, Bruxelles, 2007, pp. 251-253 ; L. WILS, notice « Lousse, Émile », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. 14, Bruxelles, 1992, col. 429-434.

Au sein du noyau dur du MNB, on trouve une proportion élevée de policiers, de gendarmes et de militaires. Ces personnes sont attachées à l'ordre constitutionnel, royalistes certes, mais déçues par l'attitude résignée de Léopold III. Le Mouvement s'implante surtout dans la petite et la moyenne bourgeoisie, souvent belgiciste, très critique à l'égard de l'instabilité gouvernementale des années 1930 et favorable à un renforcement du pouvoir exécutif. Issu de la démocratie chrétienne, Joset évolue désormais dans un milieu plutôt ancré à la droite de l'échiquier politique.

« Le Gaulois » demeure un journaliste dans l'âme. C'est pourquoi il ambitionne de lancer un organe clandestin de haute tenue, diffusé dans tout le pays. Il est prêt non seulement à en assurer le lancement, mais également à préfinancer l'opération. Ainsi naît *La Voix des Belges*, en août 1941, avec pour sous-titre la devise : « Battus parfois, abattus jamais ! ». Comme on le verra plus loin, c'est Camille-Jean Joset qui dirige la publication, dès mai 1942, en rédigeant une part non négligeable des éditoriaux les plus significatifs.

Graduellement, le MNB étend son champ d'action, en dépit des vagues d'arrestations qui déciment ses rangs. Depuis septembre 1941, à l'instigation de Camille Joset, il collabore étroitement avec les spécialistes du renseignement à destination de la Grande-Bretagne, actifs dans le réseau Mill. À partir de 1941, également, se mettent en place des filières d'évacuation de résistants en danger vers l'Angleterre. Viennent ensuite l'aide aux Juifs et aux réfractaires, la chasse aux lettres de dénonciation, la participation au rapatriement d'aviateurs alliés, en synergie avec le réseau Comète, les sabotages et bien d'autres actions encore. La dynamique impulsée par C. Joset ne s'arrête pas avec l'arrestation de l'intéressé, dont il sera question ci-dessous. Elle est compromise en février 1944, lorsque les Allemands démantèlent une bonne part du Mouvement.

Dans l'intervalle se situe un épisode significatif, révélateur d'un dessein. Camille Joset entend restaurer un pays uni et indépendant, qui transcenderait ses clivages débilissants d'avant-

guerre. Le 14 avril 1942, il convoque en son domicile une réunion de délégués de différents mouvements de résistance, avec lesquels il a noué des liens personnels. Se retrouvent autour de la table des représentants d'organisations comme le MNB, la Légion Belge (future Armée Secrète), le Parti Belge, l'Entente Belge, le Mouvement national royaliste, Pro Patria, le Légionnaire et la *Witte Brigade*. S'y ajoute le Front de l'Indépendance, animé par Fernand Demany, proche du Parti communiste. Ainsi, Joset tente de créer une sorte de « comité national de la Résistance » ou, si l'on préfère, un embryon de Front patriotique. Prématurée, la tentative est vouée à l'échec.

À dire vrai, « le Gaulois » se montre de plus en plus imprudent. Selon son fils cadet⁵⁰, il est trop confiant envers ses amis et connaissances, auxquels il ne cache pas la nature de ses activités clandestines. Il entretient aussi un sentiment de supériorité excessif à l'égard des Allemands, assimilés à des Germains peu subtils, que l'on peut bluffer indéfiniment. Il parvient à donner le change à l'occupant, lors d'une perquisition effectuée en son domicile, le 13 novembre 1941. Ce n'est cependant que partie remise : peu à peu, l'étau se resserre autour de sa personne.

Dans l'après-midi du 27 avril 1942, la *Gestapo* débarque en force au numéro 22 de l'avenue des Gaulois. Joset est hissé sur sa voiturette, jeté sur une civière, embarqué dans un camion et emmené à la prison de Saint-Gilles. Lors de son arrestation, il interdit à ses proches d'entreprendre la moindre démarche en sa faveur. Par des gardiens de prison, sa famille reçoit quelques nouvelles, pendant un temps. Au début du mois de mai 1942, Lucy Joset et son fils jésuite sont autorisés à voir le détenu pendant quelques minutes, en présence d'un interprète, sans pouvoir converser librement avec lui.

Camille Joset est déféré devant le Conseil de guerre de Bruxelles, en qualité de Chef du MNB, pour « avoir rédigé et diffusé des écrits d'excitation contre l'autorité allemande » et « pour avoir tenu des réunions, avec les chefs de mouvements

⁵⁰ Témoignages oraux du Père C.-J. Joset, Namur, 1977-1992.

clandestins, dans le but de combattre cette autorité par toutes les voies et par tous les moyens ». Il n'est cependant pas jugé, mais mis au secret avant d'être transféré en Allemagne, pour y être livré à la *Gestapo*. Catalogué *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard), il est comme civilement mort, rayé du monde des humains, dans l'incapacité totale de faire savoir aux siens s'il survit, où il séjourne et dans quelles conditions⁵¹. Un commissaire de police de Saint-Gilles, Raymond Defonseca⁵², alias « Marius », reprend la direction du MNB. Il demeure en contact étroit avec Lucy Joset, dont « Madame Pierre » est le nom de code.

Dans ses souvenirs de guerre⁵³, Camille-Jean Joset relate le départ de son père en captivité vers l'Allemagne. Dans la nuit du 17 au 18 juillet 1942, le jeune religieux est informé que l'opération se prépare. Dès l'aube, avec sa mère, il arpente les quais de la gare du Nord, à Bruxelles, feignant d'attendre un train pour Louvain. Lorsque la voiture emmenant le prisonnier se présente à la station, il peut échanger quelques mots avec lui. Camille Joset révèle alors à son fils cadet les chefs d'accusation qui pèsent contre sa personne, l'identité de ses coïnculpés, le dessaisissement de la justice militaire au profit de la *Gestapo* et le sort qui l'attend. Pendant dix-huit mois, les siens ne reçoivent plus le moindre signe de vie de sa part.

L'homme tient bon, cependant. Par son moral d'acier, il impressionne ses codétenus. À de très rares reprises, grâce au crédit dont il jouit dans ses geôles successives, il parvient à faire passer

⁵¹ K. OTTOSEN, *Nuit et Brouillard*, Bruxelles, 2002.

⁵² Raymond Defonseca (Mons, 5 juillet 1904 – Saint-Gilles, 6 février 1956), commissaire adjoint à la police de Saint-Gilles, est le deuxième Chef national du MNB. Victime d'une dénonciation, il est arrêté en février 1944 et incarcéré. Après la guerre, il devient commissaire principal à la Sûreté de l'État. Le Prince Régent lui confère le grade de lieutenant-colonel de la Résistance. Voir le faire-part mortuaire de l'intéressé au CDRR, *Fonds Camille Joset*, boîte 1.

⁵³ *Un Jésuite dans la Résistance, le Père Camille-Jean Joset. Témoignage historique sur le Mouvement National Belge et son journal clandestin La Voix des Belges, recueilli et présenté par O. MARCHAL*, Bruxelles, 1990, pp. 32-34.

un bref message d'espoir à sa famille : il est vivant, malgré de graves problèmes de santé qui lui valent de longs séjours à l'infirmerie. Il est incarcéré à la prison d'Aix-la-Chapelle, puis à celle de Düsseldorf, le 19 août 1942. En raison de complications médicales, il séjourne ensuite à la clinique chirurgicale pénitentiaire de Derendorf, avant d'aboutir, le 12 janvier 1943, à la prison de Bochum. Il doit être jugé par un tribunal d'exception, siégeant à Oppeln (Haute-Silésie). Il risque la peine capitale, demandée par l'accusation.

Au début de juin 1944, Joset est acquitté par cette juridiction, faute de preuves matérielles suffisantes. Toutefois, son cas doit être soumis au ministre de l'Intérieur, le *Reichsführer* Heinrich Himmler, qui en réfère au Procureur général de Kattowitz⁵⁴. La désorganisation causée par l'avance de l'Armée Rouge et par les bombardements alliés retardent le traitement du dossier. Entre-temps, le prisonnier est maintenu dans sa geôle, sans avoir la moindre idée du sort qui l'attend. En février 1945, il est condamné à mort, sur ordre de Himmler. L'ordre ne parvient cependant pas à destination. Les Soviétiques en trouvent la trace à Breslau⁵⁵. Ils en avisent les Anglais, alors que les Américains pénètrent dans Bochum. Camille Joset a la vie sauve, par hasard ou par chance.

La libération du captif est un autre épisode étonnant, dont il faut rappeler les rétroactes. En octobre 1944, un appel a été lancé à la population bruxelloise, invitée à offrir des chambres disponibles à des soldats en permission, qui venaient de libérer la capitale. Lucy Joset y a répondu favorablement. Le pied-à-terre aménagé dans son domicile, en vue des retours de ses deux fils établis en Afrique, a été mis à la disposition d'un officier supérieur anglais, le colonel David Eley. Ce dernier a appris le sort réservé à Camille Joset. Au début de mars 1945, Eley révèle à son hôtesse le statut qui est le sien : il fait partie de l'état-major du *Field Marshal* Bernard Law Montgomery (dit

⁵⁴ Actuellement Katowice (Pologne).

⁵⁵ Actuellement Wroclaw (Pologne).

« Monty »), commandant des forces terrestres alliées lors du débarquement en Normandie, devenu chef du 21^{ème} groupe d'armées en vue de l'offensive à mener outre-Rhin. L'officier promet de faire l'impossible pour retrouver Joset. Il tient parole. Avisé par les Américains de la présence du détenu à Bochum, il fonce sur place, en pleine bataille de la Ruhr. Le 16 avril 1945, grâce à la diligence d'Eley, « le Gaulois » est de retour à Etterbeek.

Aussitôt, Camille Joset reprend le commandement du Mouvement National Belge. Il est nommé colonel de la Résistance par arrêté du Régent, le 4 janvier 1947. Reconnu comme grand invalide de guerre à 100 %, résistant civil (depuis le 29 mai 1940), résistant armé (depuis le 31 mai 1940), résistant par la presse clandestine (depuis le 10 août 1941) et prisonnier politique, il est élu par ses pairs président du Conseil national de la Résistance⁵⁶, installé le 23 mars 1945. Il est également le vice-président et le secrétaire de l'Association nationale des Condamnés à mort des guerres 1914-1918 et 1940-1945. Il consacre l'essentiel de son temps à ses camarades, victimes de la répression nazie, et à leurs familles. À l'intention des veuves et des orphelins, il fonde le home qui porte son nom à Bersillies-l'Abbaye, près d'Erquelinnes⁵⁷.

Titulaire de nombreuses distinctions honorifiques⁵⁸, il entre, de son vivant, dans l'histoire. Le 21 octobre 1951, la commune de

⁵⁶ C'est à ce titre qu'il publie, notamment, *Face à l'occupant. Belgique, terre de liberté et de résistance*, numéro spécial de *L'Armée-La Nation*, septembre 1948, 28 pp.

⁵⁷ Inauguré le 22 août 1948, ce vaste établissement est situé dans une propriété acquise par Camille Joset, qui en fait don à une asbl. Après avoir été transformé en colonie de vacances, il cesse ses activités à la fin des années 1980. Voir *Bersillies au XX^{ème} siècle*, sur www.bersillies.com/partie06.html.

⁵⁸ Grande Croix de l'Ordre de Léopold II avec palme, Grand Officier de l'Ordre de Léopold avec liseré d'or et citation à l'ordre du jour de la Nation, Commandeur de l'Ordre de la Couronne, Croix civique de 1914-1918, Croix de Guerre de 1940-1945 avec deux palmes, Médaille de la Résistance, Médailles commémoratives de 1914-1918 et 1940-1945, Médaille du Prison-

Soumagne donne à une de ses chaussées le nom de « Colonel Joset ». Le 27 avril 1952, soit dix ans jour pour jour après l'arrestation de l'intéressé par la *Gestapo*, la commune d'Etterbeek inaugure une avenue à laquelle elle donne également son nom. Un bas-relief commémoratif, scellé dans la façade d'un immeuble d'angle, y est inauguré le 24 avril 1955. Camille Joset s'éteint à son domicile, le 30 décembre 1958. Selon ses dernières volontés, il est inhumé au cimetière de Luxembourg, le 3 janvier 1959.

De très nombreux hommages sont rendus à la mémoire du défunt. Le Père Théophile Hénusse compare « le Gaulois » au maréchal de l'armée espagnole salué par Bossuet, « porté dans sa chaise et dirigeant la bataille malgré ses infirmités, montrant qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime »⁵⁹. Les témoignages publiés à cette occasion tracent un portrait assez fidèle du disparu, évoquant son physique, ses traits de caractère, ses qualités et ses défauts.

Ceux qui ont connu Camille Joset avant son invalidité le décrivent comme un homme de haute stature, fortement charpenté, d'une vitalité débordante, vif dans le geste et dans le verbe. Ceux qui l'ont côtoyé par la suite, alors qu'il est dans sa voiturette d'infirme, soulignent sa volonté de fer, son mépris pour « la carcasse », ainsi qu'il nomme son propre corps, et son ironie mordante à l'égard des médecins.

Homme de conviction durant toute sa vie, Camille Joset est ferme dans ses principes, fidèle en amitié, droit et désintéressé. Il est aussi intransigeant jusqu'à l'obstination, impétueux,

nier politique de 1914-1918, Croix du Prisonnier politique de 1940-1945 avec sept étoiles, Commandeur de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre françaises de 1914-1918 et 1940-1945 avec palmes, King's Medal for Courage in the Cause of Freedom, Medal of Freedom avec palme en argent, Commandeur de Saint-Grégoire, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Il a également obtenu la médaille d'or du Prix de la Langue Française, décernée par l'Académie française, pour l'ensemble de son œuvre littéraire (une vingtaine d'ouvrages).

⁵⁹ Th. HÉNUSSE, « Au service », dans *In memoriam...*, *op. cit.*, p. 17.

belliqueux, dur pour lui-même comme à l'égard de ses adversaires. Pendant sa jeunesse, il se montre agité, frondeur, indiscipliné, quelquefois insolent. Comme homme d'action, il est énergique, tenace et prompt à la décision. Il s'engage hardiment dans des causes que beaucoup croient désespérées et ne capitule jamais. « Le Mousquetaire », ainsi que le surnomment ses pairs de la Résistance, peut prendre des risques inouïs. Trop téméraire, il n'en mesure pas toujours l'ampleur, pour lui-même et pour les siens. « Le Connétable », ainsi que d'autres le désignent, est un organisateur et un animateur hors pair. Il est un leader dans l'âme, pour le meilleur, mais aussi pour le pire : souvent, il est autoritaire et brusque, parfois cassant. Il cache sa sensibilité derrière un masque bourru. Il bougonne pour masquer ses sentiments.

Tel père, tel fils ? À lire ce portrait, c'est l'évidence même, pour celles et ceux qui ont connu le second, dans la Compagnie de Jésus ou aux Facultés de Namur. En tout cas, la proximité entre les deux hommes est frappante. Elle est sans doute une des clés qui permet de comprendre la psychologie de Camille-Jean Joset.

Dans ses écrits, ce dernier s'exprime peu sur les liens qui l'unissent à sa mère, par pudeur sans doute. Très attaché à Lucy Joset-Ligier, il l'installe, à la fin de sa vie, à la maison de repos Béthanie de Saint-Servais, où il lui rend visite régulièrement. Après le décès de l'intéressée, il évoque sa mémoire avec émotion. Une telle piété filiale laisse transparaître la profondeur d'une affection dont les racines remontent à la prime enfance, vécue en l'absence du père. De cette femme menue, le Père Joset souligne, à l'occasion, trois qualités qu'il a voulu faire siennes : le courage, la débrouillardise et le sens de l'honneur. Assurément, l'homme a de qui tenir.

2. L'itinéraire de Camille-Jean Joset jusqu'en 1945

Camille-Jean Joset⁶⁰ naît à Arlon, le 26 février 1912. Il est le fils cadet de Camille Joset et de Lucy Ligier. Sa prime enfance est marquée par la guerre et par l'absence du père, retenu en captivité, mais très présent dans les pensées. Les conditions de vie sont difficiles. Dépourvue de ressources fixes, la mère de famille doit prendre en charge seule l'éducation de trois enfants en bas âge, alors que deux Allemands occupent une partie du logis. Pour assurer la subsistance du ménage, elle élève quelques lapins en cachette ; elle s'impose un long déplacement à pied hebdomadaire, afin de procurer un peu de beurre à ses fils.

Le père rentre de déportation, très affaibli. Durant la nuit de Noël 1918, il a la joie d'assister à la communion privée de son fils cadet, à la chapelle des dominicaines de Habay-la-Neuve. À nouveau réunie, la famille est soudée. Catholiques fervents, les parents veillent à inculquer à leurs enfants le sens du devoir, du courage et de l'abnégation. Ils les incitent à regarder l'adversaire en face, sans haine, ni compromission. Durant l'été, les garçons passent une partie de leurs vacances à Luxembourg, chez leur

⁶⁰ Les pages qui le concernent s'appuient principalement sur les sources et travaux mentionnés en fin du présent livret. Afin de ne pas alourdir inutilement l'apparat critique, nous ne mentionnerons ceux-ci, en notes, que pour les citations.

grand-mère maternelle. Au cours de leurs pérégrinations, ils découvrent les vieux quartiers et les faubourgs de la cité.

Camille-Jean Joset entame sa scolarité à Arlon, chez les frères maristes. Lorsque sa famille s'installe dans l'agglomération bruxelloise, en 1919, il poursuit ses études à l'Institut Saint-Josse, puis au Collège Saint-Michel, tenu par les jésuites, où il est élève de 1920 à 1929. Il achève ses humanités gréco-latines en sortant premier de la classe de rhétorique.

Dès l'adolescence, il s'intéresse à la politique. À l'instar de ses frères aînés, il adhère aux idées de ses grands-parents maternels : celles de la droite royaliste française, qualifiées de « réactionnaires » par l'historien Erik Defoort⁶¹. Pendant quelque temps, il fait partie des Camelots du Roi, mouvement de combat radical⁶², qui milite en faveur des thèses de *L'Action française*. Ses frères sont plus engagés encore dans le même camp : membres de l'Union Civique⁶³, ils suivent des forma-

⁶¹ E. DEFOORT, *Charles Maurras en de Action française in België*, Bruges, 1978 ; ID., « Le courant réactionnaire dans le catholicisme francophone belge 1918-1926. Première approche », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. 8, 1977, pp. 81-153.

⁶² La Fédération nationale des Camelots du Roi est une organisation française de jeunesse, fondée le 16 novembre 1908 par Henri Vaugeois et Maurice Pujo. Présidée par Maxime Real del Sarte, elle réunit les groupes de combat royalistes, chargés à l'origine de vendre le journal *L'Action française*. N'hésitant pas à manier la canne à bout ferré et le nerf de bœuf, ses troupes de choc affrontent régulièrement les mouvements de gauche dans la rue. Les Camelots du Roi prennent une part active aux émeutes antiparlementaires de Paris, le 6 février 1934. Ils sont frappés de dissolution, en même temps que les ligues d'extrême droite, le 18 janvier 1936. Voir G. STEINBACH, *Histoire des Camelots du Roi*, Paris, 1989 ; X. CHENESEAU, *Camelots du Roi : les troupes de choc royalistes (1908-1936)*, Paris, 2000.

⁶³ Une chanson satirique française assez connue, *Les Jeunes Gens d'Union Civique*, brocarde les jeunes intellectuels mobilisés par la bourgeoisie à Paris et dans le Nord de la France, pour briser les grèves dans les centrales électriques, les chemins de fer et le métro. Voir L. MARTY, « De la chanson ouvrière du XIX^e siècle au rock. Une approche socio-historique de la chanson française », dans D. RIEGER (s. dir.), *La chanson française et son histoire*, Tübingen, 1988, pp. 273-274.

tions de conducteur de tramway et de machine à vapeur, afin de pouvoir intervenir en briseurs de grève, en cas de conflit social. Ils se positionnent quasiment aux antipodes de la cause démocrate chrétienne, chère à leur père à leur âge.

Jeune jésuite valétudinaire, mais actif

Élevé dans une famille très attachée à la foi chrétienne, Camille-Jean Joset se sent attiré par la vie religieuse dès l'âge de six ou sept ans. À l'adolescence, c'est pour lui une évidence : il deviendra prêtre. Pendant quelques années, le jeune homme hésite : d'une part, il se sent attiré par la vie contemplative, telle qu'elle est pratiquée chez les chartreux ; d'autre part, il est séduit par la perspective d'un apostolat missionnaire, axé sur la conversion de l'URSS ou sur la propagation du catholicisme outre-mer. À partir de 1927, il opte pour une forme d'engagement qui concilie ces deux aspirations : la Compagnie de Jésus, dont une des orientations fondamentales est résumée dans la formule *contemplativus in actione* (contemplatif dans l'action). Rétrospectivement, il s'en explique en ces termes : « Je me suis décidé après bien des hésitations, car j'ai appris qu'il y aurait possibilité de trouver dans les Constitutions de la Compagnie l'amour de la Croix du Seigneur, que je cherchais du côté des chartreux, la tendre dévotion à Notre-Dame, qui précisait (*sic*) la spiritualité de Cîteaux, et une très réelle activité apostolique »⁶⁴.

Le 23 septembre 1929, il entre au noviciat d'Arlon. Dès le 29 janvier 1930, il est atteint d'une décalcification des os et d'une inflammation de la moelle épinière. Ses douleurs aux dos, accompagnées de syncopes et de céphalées, laissent les médecins perplexes. Les spécialistes consultés croient d'abord diagnostiquer le mal de Pitt : il s'agirait d'une infection d'un disque intervertébral ou des corps vertébraux adjacents, due au bacille de la tuberculose. Puis ils croient identifier un retard de

⁶⁴ Lettre du Père Joset à son Recteur, 5 juin 1953, dans ARCHIVES DE LA PROVINCE BELGE MÉRIDIONALE ET DU LUXEMBOURG DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (= APBML), *Fonds Camille Joset*.

calcification, avant de se lancer – on le verra plus loin – dans tel ou tel pronostic hasardeux. Le jeune jésuite passe toute la seconde année du noviciat en clinique ou à l'infirmerie. Il subit plusieurs interventions chirurgicales, suivies de périodes d'immobilisation complète : il lui faut rester étendu sur une planche, puis enfermé dans un corset, de plâtre d'abord, de cuir et d'acier ensuite.

En janvier 1932, après une amélioration relative de son état de santé, Camille-Jean Joset est envoyé au juvénat de La Plante. Il y est admis aux vœux. Avec un trimestre de retard, il entame une formation universitaire aux Facultés Notre-Dame de la Paix. Il entreprend une candidature en philologie classique, qu'il combine, à partir de mars 1932, avec des études d'histoire. Il réussit la première année, mais il présume de ses forces : son mal reprend le dessus. Souvent incapable de suivre les cours de seconde année, il n'en décroche pas moins le titre de candidat en philosophie et lettres, le 15 juillet 1933.

En octobre 1934, après avoir subi de nouveaux soins, Camille-Jean Joset commence ses études cléricales de philosophie à Eegenhoven (Héverlée). Il connaît une rechute. De bonne foi sans doute, mais inconscients des conséquences de ce pronostic destiné aux seuls supérieurs, les médecins déclarent le jeune religieux « inapte au travail intellectuel ». L'intéressé est, dès lors, écarté du cycle normal des études de la Compagnie. Il est envoyé à la maison Saint François-Xavier d'Arlon, avec pour seule mission de soigner sa santé. Il y séjourne jusqu'en septembre 1939, moment auquel ses problèmes physiques s'estompent.

Entre-temps, Camille Jean-Joset est souffrant, certes, mais par intermittences. Son mal connaît des périodes de rémission, durant lesquelles l'intéressé s'ennuie. Il lit beaucoup. Il reprend même, pour l'étoffer, un travail réalisé durant sa candidature namuroise. L'étude porte sur une abbaye cistercienne féminine : celle de Notre-Dame de Clairefontaine, fondée en 1216 et supprimée officiellement en 1796.

Il connaît parfaitement les lieux, qui ont pour lui une forte puissance évocatrice. Il vénère tout particulièrement Notre-Dame de Clairefontaine (« la Mère du Bel Amour »), dont la statue restaurée, vieille de sept siècles, a été rendue à la dévotion des fidèles par les jésuites, devenus propriétaires d'une partie du site en 1874⁶⁵. C'est de cette Vierge qu'il a sollicité l'intercession, avec sa mère, pour la libération de son père captif. C'est à Elle, en premier lieu, qu'il a confié le secret de sa vocation, dont Elle est devenue la patronne. C'est Elle encore, il en est persuadé, qui l'accompagne et le soutient dans ses épreuves physiques.

Le Père Joset commence par consulter tous les ouvrages disponibles sur l'Ordre de Cîteaux, afin de saisir le contexte ambiant et de se doter de points de comparaison utiles. Puis il soumet les publications de ses devanciers à une critique rigoureuse. Enfin, il dépouille méthodiquement toutes les sources conservées. Il explore une série de fonds publics et privés, classés ou non, dont certains ont été ignorés de ses prédécesseurs⁶⁶. Il en extrait des informations inédites, en

⁶⁵ C'est en cette année que la Compagnie acquiert des parcelles de l'ancienne abbaye, à l'initiative du Père Eugène de Gerlache, fondateur de la communauté d'Arlon et neveu de la dernière bernardine de Clairefontaine, afin d'y établir une maison de campagne pour les novices. La propriété couvre un peu plus de trois hectares et demi. Elle inclut les restes du cloître, les vestiges de deux quartiers monastiques et une partie des ruines de l'église. Les jésuites préservent l'intégrité des lieux. En 1875, ils élèvent une chapelle publique sur l'emplacement de l'ancienne église, après y avoir fait procéder à des fouilles. Celles-ci permettent de retrouver les soubassements du premier mausolée d'Ermesinde, fille de Henri l'Aveugle, considérée comme la fondatrice du Pays de Luxembourg, et de celui de Marguerite de Bar, son héritière. Sont également mis au jour les restes d'Ermesinde, transférés en 1747 dans un petit caveau, appelés à reposer dans l'absidiole droite de la nouvelle chapelle, sous un gisant, ainsi que la « claire fontaine », c'est-à-dire la source dite « de saint Bernard ». Le nouveau mausolée d'Ermesinde attire en grand nombre les visiteurs luxembourgeois, de Belgique et du Grand-Duché. Le sanctuaire devient un lieu de pèlerinage en l'honneur de Notre-Dame à partir de 1894. Voir C.-J. JOSET, *Clairefontaine*, Arlon, 1946, pp. 7-26.

⁶⁶ Ces fonds sont notamment conservés aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, aux Archives de l'État à Arlon, aux Archives du Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, aux Archives de la Ville et des

particulier sur une série d'éléments concrets, méconnus jusqu'alors. L'étude qu'il réalise ainsi n'est ni une simple chronologie, ni une énumération sèche d'actes et de chiffres, mais une monographie solide, focalisée sur la vie réelle d'une petite communauté de moniales cloîtrées. Le passé de l'abbaye est, certes, scruté avec sympathie, mais il n'y a ni volonté d'apologie, ni tentative d'édification dans le chef de l'auteur. La conclusion de ce dernier manifeste sa passion pour l'histoire du sol qui l'a vu naître : l'abbaye de Clairefontaine est une famille dont les racines plongent dans la terre luxembourgeoise ; il est inutile de vouloir en décrypter le destin si on la coupe de son cadre, de ses traditions et de son mode de vie. Rédigé dans un style sobre et fluide, l'ouvrage⁶⁷ est imprimé en juillet 1935 : il ne compte pas moins de 374 pages.

Le jeune religieux n'en reste pas là. Il achève l'étude *Le Diocèse de Namur (1830-1930)*⁶⁸, entreprise par François Baix⁶⁹. Il assure la rédaction des chapitres IV (« Le clergé régulier ») et V (« Les congrégations de religieuses »). Il y propose la première liste exhaustive des établissements congréganistes d'hommes et de femmes, fondés dans le diocèse pendant le siècle écoulé, avec une présentation plus approfondie des instituts nés en

Hospices civils de Luxembourg, aux Archives départementales de la Moselle et aux Archives de l'évêché de Trèves.

⁶⁷ C.-J. JOSET, *L'abbaye noble de Notre-Dame de Clairefontaine, 1216-1796*, Bruxelles, 1935, 374 pp.

⁶⁸ Incluse dans l'ouvrage de C. JOSET (s. dir.), *Un siècle de l'Église catholique en Belgique 1830-1930*, 2^{ème} éd., Paris-Courtrai-Bruxelles, 1934-1936, mais éditée aussi en volume séparé (Bruxelles, 1940).

⁶⁹ François Baix (Florennes, 8 février 1884 – Namur, 14 février 1957), ordonné prêtre en 1908, promu docteur en philosophie et lettres à l'Université catholique de Louvain en 1913, est membre de l'Institut historique belge de Rome (1914, 1919-1921), professeur de religion dans l'enseignement secondaire (1921-1949) et chanoine honoraire de la cathédrale de Namur (1942). Érudit reconnu par ses pairs, il se spécialise en histoire religieuse, avec une prédilection pour le Moyen Âge. Voir É. BROUETTE, notice « Baix, François », dans *Biographie Nationale*, t. 34, 1968, col. 43-46 ; D. VAN OVERSTRAETEN, notice « Baix, François », dans F. JACQUET-LADRIER (s. dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 24-25.

Namurois et en Luxembourg. L'auteur complète les renseignements puisés dans les publications préexistantes par des informations, soigneusement recoupées, obtenues par correspondance auprès de maisons-mères, de communautés religieuses et de membres du clergé paroissial.

Pendant son séjour arlonais, Camille-Jean Joset tempère quelque peu ses idées politiques, jusqu'alors très marquées à droite. En 1934, il rencontre, en effet, des jésuites espagnols de la maison de Marneffe, en séjour à Clairefontaine, dont des Basques. Ces derniers le sensibilisent à la cause de l'autonomie de l'*Euzkadi*⁷⁰. Deux ans plus tard, à cause de sa sympathie pour les Basques et en dépit de son allergie au *Frente Popular*, le jésuite n'éprouvera aucune sympathie pour la cause de Francisco Franco. Bien plus, le bombardement de Guernica par l'aviation allemande au service des nationalistes, le 26 avril 1937, accentuera son aversion à l'égard de Hitler et du national-socialisme.

Durant l'automne 1935, Joset voit sa vie de valétudinaire basculer. Son nouveau Supérieur Provincial s'étonne de voir un jeune confrère, réputé inapte au travail intellectuel par la faculté, réaliser deux publications bien accueillies par la communauté scientifique. Il lui lance, en quelque sorte, un défi : prouver que le pronostic des médecins à son sujet est erroné, en présentant la licence en histoire devant le Jury Central. S'il réussit dans cette entreprise, un indult sera sollicité de Rome, afin de lui permettre de reprendre ses études cléricales, seul et à son rythme. En d'autres termes, Camille-Jean Joset doit faire la preuve qu'il est capable de mener à bien des études universitaires en dehors des sentiers battus, pour obtenir un régime dérogatoire en vue d'accéder au sacerdoce.

Nul n'a, jusqu'alors, présenté la licence en histoire, selon le programme de 1929, devant le Jury Central. Dûment consultés, les jésuites namurois au fait de la question assimilent la tentative à une gageure. Pour avoir quelque chance de succès, en effet,

⁷⁰ Le Pays basque espagnol, dans la langue locale.

tout candidat potentiel doit assimiler, par lui-même, les cours de deuxième cycle donnés dans quatre universités (Bruxelles, Gand, Liège et Louvain), tout en complétant sa formation par des lectures et par la réalisation d'un mémoire. Désirant ardemment devenir prêtre, le Père Joset relève le gant, mais sans donner à ses supérieurs la moindre garantie de résultat. Il se procure des notes de cours dispensés à Louvain, auprès d'un ancien condisciple des Facultés namuroises⁷¹, et des livres, puis il se met au travail. S'ensuit une période de labeur, qui dure jusqu'en novembre 1937.

La route du religieux croise celle d'Émile Lousse, professeur à l'Université catholique de Louvain, dont il a été question dans la première section. L'éminent médiéviste accepte de prendre en main la direction des études du jésuite, jusqu'alors livré à lui-même. Il s'entremet pour obtenir des notes de cours dispensés à Gand, à Bruxelles⁷² et à Liège. Il oriente les lectures du Père Joset, lui conseillant d'opter pour l'histoire du droit comparé, public et privé, français et étranger, domaine dans lequel il excelle lui-même. Il invite également l'intéressé à illustrer les matières étudiées d'exemples luxembourgeois. Il l'encourage à focaliser ses recherches, à mener dans le cadre des exercices de critique historique, sur la même région. Il donne ainsi un cap au jeune historien, qui s'y tiendra.

Sous la direction d'Émile Lousse, Camille-Jean Joset entreprend son mémoire de licence, intitulé *Princes territoriaux et franchises des villes au Pays de Luxembourg (1196-1383)*. Après avoir retracé l'évolution du territoire étudié – le mémoire comprend une carte, qui annonce une vocation de cartographe – il relève la première mention des Ordres privilégiés (clergé, noblesse et villes) sous forme d'États organisés. Il analyse ensuite les chartes princières des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, en vue de

⁷¹ Il s'agit de Léopold Génicot qui, comme médiéviste et professeur à l'Université catholique de Louvain, accédera à une notoriété internationale.

⁷² C'est alors que C.-J. Joset entre en rapport avec deux futurs collègues qui, eux aussi, s'illustreront par leur enseignement et leurs travaux : Jan Dhondt (Gand) et Jean Stengers (Bruxelles).

détecer celles qui auraient un caractère « constitutionnel », au sens où elles impliqueraient le concours du Prince et de l'un ou l'autre des États. L'étude est à la fois précise et synthétique. Elle est fort appréciée par le jury qui, le 13 novembre 1937, octroie la plus grande distinction. Invité par l'Université catholique de Louvain à entreprendre un doctorat, le nouveau licencié en histoire décline cette proposition : il entend se consacrer entièrement à ses études de philosophie et de théologie, pour lesquelles il devra présenter d'autres examens.

Un indult, obtenu de Rome par son Supérieur Provincial, l'autorise à mener ses études de philosophie, seul et à Arlon, de 1937 à 1939. Comme son état de santé s'améliore nettement, il entame ensuite sa théologie, à Louvain, en octobre 1939. Il reste cependant en relation avec le Professeur Lousse, acceptant, sans plus, de présenter l'une ou l'autre communication à des congrès⁷³. Les articles que son mentor sollicite ne sont pas écrits, faute de temps. En sus de ses études théologiques, le Père Joset a, en effet, accepté une mission, à la demande du ministre Nicolas Margue⁷⁴ : prendre en charge les étudiants du Grand-Duché, inscrits en nombre à l'Université catholique de Louvain, faute de pouvoir étudier en Allemagne ou en France. Pendant la « drôle de guerre », du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940, il

⁷³ Il publie ainsi « Les franchises des villes au Pays duché de Luxembourg et comté de Chiny aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles », dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès de Namur, 1938*, Namur, 1939, 11 pp.

⁷⁴ Nicolas Margue (Finzig, 2 janvier 1888 – Luxembourg, 18 mars 1976), docteur en philosophie et lettres, professeur d'histoire au Gymnase de Diekirch (1910-1916), puis à l'Athénée de Luxembourg (1916-1937 et 1942), président de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal (1945-1974), exerce d'importantes responsabilités politiques dans les rangs chrétiens démocrates : conseiller communal de Luxembourg depuis 1923, échevin en 1929, il est ministre de l'Agriculture et de l'Instruction publique (1937-1940 et 1945-1948), membre de la Chambre des Députés (1948-1958), représentant luxembourgeois à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1949-1958) et au Parlement Européen (1952-1958), puis conseiller d'État (1959-1971). Voir M. THINNES, « Nicolas Margue, 1888-1976 », dans *Nouvelle Revue Luxembourgeoise*, 1977, 2-3, 5 pp.

organise à leur intention des réunions culturelles et des visites de villes, tout en veillant au moral des jeunes gens placés sous sa responsabilité.

En novembre 1939, le Père Joset veut éconduire une nouvelle fois Émile Lousse, qui le presse de publier. Invité à montrer le travail accompli au cours des mois précédents, il ne peut se dérober. Au vu des pages qui lui sont soumises, le professeur louvaniste, rejoint sur ce point par deux collègues de l'*Alma Mater*, est convaincu qu'il a affaire, quasiment, à une dissertation doctorale, à présenter à bref délai. Cette fois, C.-J. Joset ne peut trouver la moindre échappatoire. Pendant l'hiver 1939-1940, il retouche ses textes, puis les fait dactylographier sous la forme d'un ensemble cohérent. La soutenance de thèse est programmée pour la fin du mois de mai 1940. Le déclenchement de l'invasion allemande vient compromettre ce projet.

Alors que la Seconde Guerre mondiale s'annonce, Camille-Jean Joset n'entretient plus le moindre doute sur la nature criminelle du régime nazi. Il lit la presse. Il rencontre des confrères allemands, dont les collèges ont été fermés par le pouvoir hitlérien et qui le dissuadent de toute faiblesse face à une telle dictature. Il fait sienne la position du pape Pie XI qui, dans l'encyclique *Mit brennender Sorge* (mars 1937), condamne le nazisme. Surtout, dès 1938, il a l'occasion de rencontrer à différentes reprises, au domicile de ses parents, un homme étonnant que son père a connu en Allemagne, durant sa captivité : Otto Wiener⁷⁵.

⁷⁵ Ce dernier a fait la connaissance de Camille Joset en février 1916, à la forteresse de Gross-Strehlitz. Officier de réserve autrichien établi en Allemagne, Wiener est incarcéré pendant quelques mois, sous prétexte de haute trahison, pour avoir livré deux avions à l'armée italienne trois mois avant la déclaration de guerre. Traité avec respect par les Allemands, il prend la défense de ses codétenus belges et français, dont il améliore le sort. Libéré durant l'été 1916, il continue, dans la mesure du possible, à les soutenir. Voir C. JOSET, *Figures de Belges et Têtes de Boches*, Paris-Bruxelles-Courtai, 1928, pp. 217-220.

L'intéressé est un Autrichien d'origine juive, converti au catholicisme. Le 29 décembre 1909, avec un certain Walter Huth, il a fondé la société aéronautique *Albatros Flugzeugwerke*, à Berlin-Johannisthal. Cette entreprise de pointe⁷⁶ a fourni au Reich un grand nombre d'avions de reconnaissance, de chasse et de bombardement, durant la Première Guerre mondiale, avant d'être obligée de fusionner avec la firme Focke-Wulf, en septembre 1931. Pour s'être précédemment opposé à Hilter, à Munich, Wiener est immédiatement arrêté au lendemain de l'*Anschluss* et incarcéré au camp de concentration de Dachau. Il ne doit la vie sauve qu'à une intervention du maréchal Hermann Goering, auquel il a appris l'art du pilotage. Il a pu quitter le Reich à trois conditions : trouver un pays d'accueil, abandonner sa fortune à l'État et laisser sa famille en otage en Autriche, pour qu'il ne puisse nuire au régime. C'est en Belgique, grâce à Camille Joset, qu'il a pu trouver refuge. Dans ses conversations avec le fils cadet de la maisonnée, il multiplie les mises en garde : la guerre est inévitable ; toute faiblesse se paie *cash* avec Adolf Hitler ; la politique de neutralité, chère à Léopold III et au gouvernement belge, est un marché de dupes⁷⁷. Bien avant l'an 40, Camille-Jean Joset sait à quoi s'en tenir.

Ainsi qu'il le relatera trente ans après les faits, dans un article peu connu⁷⁸, il n'attend pas le début de cette année fatidique pour passer à l'action. Au cours d'une réunion de famille, tenue le 13 décembre 1939, il est sollicité – selon toute vraisemblance par son père – afin de jeter, pour le compte du service « Daniel » de l'*Intelligence Service*, les bases d'un réseau de renseignement au Grand-Duché et à la frontière belge, en cas

⁷⁶ Voir à son propos les notices, très précises, intitulées « Albatros Flugzeugwerke » sur http://en.wikipedia.org/wiki/Albatros_Flugzeugwerke et http://de.wikipedia.org/wiki/Albatros_flugzeugwerke.

⁷⁷ Otto Wiener meurt de maladie, le 7 mars 1941, à l'hôpital Saint-Raphaël de Louvain, réconforté par Camille-Jean Joset. Il est inhumé dans une concession du cimetière de l'abbaye de Park, achetée par la famille Joset et entretenue, jusqu'à nos jours, par la fondation Souvenir de l'asbl CERUNA.

⁷⁸ C.-J. JOSET, « Jamais l'histoire n'en sera écrite... », dans *La Relève*, 25^{ème} année, n° 31-36, 6 septembre 1969, p. 7.

d'invasion. À la fin du même mois, contact est pris secrètement avec le gouvernement grand-ducal, le bourgmestre de Luxembourg et un officier supérieur de la police. Il s'agit d'installer un poste émetteur au domicile d'un architecte, dissimulé dans un pouf du salon, à activer en cas d'attaque allemande. Du côté belge, un réseau d'informateurs, formé principalement de douaniers et de policiers, est également constitué. Dirigé à partir d'Arlon, il ne doit entrer en action qu'en cas de violation de la neutralité du pays voisin. La rapidité de l'agression allemande rend ce dispositif caduc, mais les hommes restent en place. Ils seront sollicités ultérieurement à d'autres fins.

Les années de guerre

Le 10 mai 1940, le Père Joset est à Louvain. Le 11 et le 12, il regroupe les étudiants grands-ducaux, encore présents dans la cité universitaire, pour les transférer vers la France. Le 13, il apprend sans étonnement que son père refuse l'évacuation vers la Grande-Bretagne, qui lui est proposée par les autorités. Le 14, le jésuite répond, avec des confrères, à l'appel du gouvernement, invitant les jeunes non mobilisés à rejoindre un des Centres de recrutement de l'armée Belge (CRAB) établis en France, mais bientôt rendus inutiles par la progression foudroyante de la *Wehrmacht*. Au lieu d'échouer dans le Midi, comme de nombreux compatriotes, Joset et ses compagnons passent quatre semaines au noviciat de Laval. Espérant gagner l'Angleterre, les jeunes religieux se rendent à Saint-Malo. Ils embarquent, le 14 juin, pour Jersey, la plus grande des Îles anglo-normandes. Sans coup férir, celle-ci tombe, cependant, sous la domination allemande.

Pendant six semaines, C.-J. Joset et ses confrères séjournent à Jersey. Le médiéviste saisit une opportunité : il a, en effet, l'occasion d'étudier *in vivo* une société et des institutions encore régies par le Grand Coutumier de Normandie, datant du XIII^{ème} siècle. C'est ainsi qu'il meuble son temps. Le 30 juillet, les jésuites sont autorisés par l'occupant à regagner la Belgique. Le 4 août, l'aventureux fils est de retour à l'avenue des Gaulois, au grand soulagement de ses parents.

C'est alors que les événements se précipitent, obligeant les hommes d'action à opérer des choix dont ils ne peuvent mesurer les conséquences potentielles. Les deux Camille Joset – le père et le fils – sont de cette trempe. Le 7 août 1940, les Allemands décrètent la déchéance de la Grande-Duchesse de Luxembourg : un *Gauleiter* nazi aura bientôt les coudées franches dans une zone rebaptisée *Moselland*. Le même jour, le Père Joset gagne le pays voisin à vélo, pour vérifier l'état du réseau mis en place précédemment. Il fait détruire le poste émetteur, devenu inutile. Le 8, il est à Arlon. Il constate que l'inquiétude gagne les patriotes des villages de langue allemande : des mouvements irrédentistes de propagande, stipendiés par l'occupant, s'activent pour mettre en évidence le caractère « germanique » de la contrée. Il faut réagir immédiatement afin de couper court à tout risque d'annexion, sort que subissent les anciens cantons dits « rédimés ». C'est alors qu'en connivence avec son père, Camille-Jean Joset organise les Brigades Toast, structurées à partir de la fraction germanophone de la province de Luxembourg.

Il s'agit de petites cellules relativement étanches, établies de Bastogne à Virton, constituées chacune de dix personnes et placées, le plus souvent, sous l'autorité immédiate d'un agent recruté en 1939-1940. Chaque chef de zone est, lui-même, responsable de dix Brigades. Le travail de contre-propagande est mené à l'échelle locale, de manière décentralisée. Au contraire, les renseignements recueillis sur les mouvements de troupes et les transports de l'occupant sont réunis avant transmission à l'Angleterre. Une filière d'évasion de prisonniers de guerre français se met en place, pas à pas : *in fine*, elle permet le franchissement organisé des frontières. La collecte et la cache d'armes commencent, elles aussi, précocement. Nous n'en dirons pas plus sur les Brigades Toast : on a vu, dans la section précédente, qu'elles finiront par s'agréger au Mouvement National Belge, en janvier 1941.

Dans l'intervalle, Camille-Jean Joset a réintégré Louvain. Déposés le 11 mai 1940 à la Bibliothèque de l'Université, située à la place Ladeuze, quatre exemplaires de sa thèse sont réduits

en cendres, six jours plus tard, à la suite des bombardements allemands et de l'incendie de l'édifice. Il n'en subsiste qu'un seul exemplaire dactylographié, confié à un étudiant du Grand-Duché, qui réussit à le conserver après son rapatriement. Le Recteur magnifique de l'Université de Louvain, Honoré Van Waeyenbergh⁷⁹, veut à toute force démontrer que son institution survit aux épreuves. Il insiste auprès du Père Joset pour que ce dernier soutienne sa thèse. Le religieux se rend à ses arguments. Le 17 octobre 1940, au Collège américain de Louvain, il est promu docteur en philosophie et lettres, avec la plus grande distinction et les félicitations du jury. La publication de sa thèse est décidée séance tenante. L'ouvrage⁸⁰ paraît dans le « Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie » de l'université.

Dans sa dissertation, C.-J. Joset aborde la naissance des villes au Pays de Luxembourg non comme la résultante d'un processus économique, mais sous l'angle de l'histoire du droit. Par l'étude comparative des chartes d'affranchissement, qui constituent l'essentiel du corpus de ses sources, l'auteur tente de cerner les

⁷⁹ Honoré Van Waeyenbergh (Bruxelles, 25 novembre 1891 – Korbeek-Lo, 19 juillet 1971), candidat en philosophie et lettres et bachelier en philosophie thomiste (1912), voit ses études de théologie au Grand Séminaire de Malines interrompues par la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle il s'illustre, notamment, comme brancardier volontaire. Ordonné prêtre en 1919, promu docteur en philosophie et lettres (philologie classique) en 1924, il dirige des collèges diocésains avant d'être nommé vice-recteur de l'Université catholique de Louvain, le 16 septembre 1936. Le 19 mars 1940, il succède à Paulin Ladeuze, comme Recteur magnifique de cette institution. En 1943, il est arrêté, condamné, emprisonné et démis de ses fonctions pour avoir refusé de livrer la liste des étudiants que l'occupant veut astreindre au travail obligatoire. Il reprend ses activités à la Libération et les exerce jusqu'en août 1962. Du 1^{er} septembre 1954 à sa mort, il est aussi évêque auxiliaire des archevêques Van Roey et Suenens. Voir J.-A. AERTS, notice « Waeyenbergh, Honoré van », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. 7, Bruxelles, 1977, col. 1043-1061. Sur le rôle de l'intéressé durant la Seconde Guerre mondiale, tel que le Père Joset et ses proches l'ont perçu, voir É. LOUSSE, *De Leuvense Universiteit tijdens den tweeden wereldoorlog 1939-1945*, Bruges-Bruxelles, 1945, pp. 14-38.

⁸⁰ C.-J. JOSET, *Les Villes...*, *op.cit.*, 235 pp. et (à nouveau) une carte.

contours du phénomène aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles. La ville lui apparaît comme une institution, plus précisément comme un corps : elle est une « personne juridique parfaitement constituée », dotée de prérogatives propres, dont les individus présents en son sein, même pris collectivement, sont incapables. Il en est ainsi parce que le Prince délègue à la collectivité locale une part de son autorité publique, exercée par le magistrat. Toujours par comparaison de titres juridiques, Joset établit une hiérarchie entre les « franchises villes » : certaines d'entre elles, qualifiées de « bonnes villes », sont habilitées à participer à la vie du Pays et associées à la politique du Prince pour des matières importantes. De ce point de vue, l'auteur entend prouver qu'il existe au Moyen Âge un nombre non négligeable de villes en Luxembourg, en dépit d'un contexte socio-économique défavorable : une population peu dense, des agglomérations de taille modeste, un éloignement à l'égard des grands courants de l'industrie et du commerce. L'ouvrage est accueilli très favorablement par la communauté scientifique.

À partir de 1941, Camille-Jean Joset envisage de présenter une thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur, avec une nouvelle dissertation sur *Ermesinde, fondatrice du Pays de Luxembourg*. Il en écrit les premiers chapitres, mais ne va pas au-delà. Toujours en 1941, avec d'autres érudits, il projette d'éditer, vers 1943, des *Dossiers d'histoire luxembourgeoise*, dont il assumerait les trois premiers fascicules, consacrés à la préhistoire, aux périodes romaine et mérovingienne. En fait, le jésuite a d'autres préoccupations plus urgentes, découlant de son engagement dans la Résistance. Il invoque le prétexte de recherches archéologiques, à mener sur le terrain, pour obtenir une liberté de circulation utilisable à des fins très peu scientifiques. Comme on va le voir, toutes ses activités de la période ont un caractère ambivalent : elles servent souvent, en partie du moins, de couverture ou de paravent à des missions clandestines.

Il en est ainsi de la collaboration apportée par le Père Joset à la campagne menée par Mgr Van Waeyenbergh en faveur de l'Université catholique de Louvain, entre 1940 et 1942. Il s'agit, sans doute, d'organiser une récolte de livres, pour rééquiper la

bibliothèque dévastée. Dans la foulée, le Recteur magnifique veut constituer des comités de soutien régionaux, formés d'anciens étudiants et d'amis, qui appuieraient l'*Alma Mater* face à l'occupant. Bien introduit dans les milieux dirigeants des deux Luxembourg, Camille-Jean Joset s'engage dans cette campagne⁸¹. À la mi-août 1941, il installe ainsi des comités de soutien à Arlon, Bastogne, Corbion-Bouillon, Marche, Neufchâteau et Virton. Cependant, il utilise les déplacements effectués en compagnie de Mgr Van Waeyenbergh pour maintenir des contacts discrets avec les Brigades Toast.

À Louvain, le Père Joset constate que des étudiants luxembourgeois connaissent des difficultés financières aiguës : nombre d'entre eux sont de condition modeste ou ont un père prisonnier de guerre. Pour aider ces jeunes gens, le religieux imagine deux moyens. Le premier est le présalaire assuré par une entreprise, moyennant la spécialisation du bénéficiaire dans un type d'études et son entrée au service de la firme donatrice, pendant au moins trois ans, au sortir de l'université. Le second est le prêt d'honneur sans intérêt, financé par des mécènes et remboursable progressivement, à mesure que l'étudiant soutenu progresse dans sa carrière professionnelle. Telle est l'origine de la fondation Alpa (*Alumni Pacis*). Celle-ci s'intégrera à l'asbl CERUNA, dont il sera question par la suite. Une fois encore, le Père Joset utilise les nombreux déplacements requis pour mettre en place ce service social, basé à la Maison des Étudiants de Louvain, afin de dissimuler des activités de résistance.

Le « Patron » du MNB a le souci de maintenir des contacts avec les membres du Mouvement, d'attirer à ce dernier des sympathisants et de lui procurer des ressources, par l'alimentation d'un fonds de combat financé par les lecteurs. C'est pourquoi, on l'a vu, Camille Joset décide de lancer le journal clandestin *La Voix des Belges*, dont le premier numéro est daté du 11 août 1941. Son fils cadet, sous les noms de code de « Pierre », puis

⁸¹ Elle est menée sous les auspices du Comité pour la restauration de la bibliothèque de l'Université de Louvain.

d'« André »⁸², collabore à l'entreprise. Il en prend même la direction lorsque l'initiateur du projet ne peut plus l'exercer, à partir de la fin mai 1942. Le 3 de ce même mois, quelques jours après l'arrestation de son père (27 avril 1942), il reçoit l'ordination sacerdotale des mains du cardinal Van Roey, en l'église des jésuites de Louvain.

À notre époque où l'information circule de personne à personne avec l'Internet comme unique intermédiaire, on a du mal à se représenter les risques que prennent les promoteurs d'une presse clandestine sous l'occupation allemande : la chaîne des intervenants est longue et chaque maillon est susceptible de la fragiliser. De la production de textes à leur diffusion effective, différentes étapes doivent en effet, être franchies : le travail de rédaction, la collecte de manuscrits, suivie de leur relecture et de leur dactylographie, l'acquisition de fournitures rares et très contrôlées, comme le papier et le plomb, la composition, l'impression, la distribution, la tenue d'une comptabilité... Plus le tirage est important – celui de *La Voix des Belges* oscille entre un minimum de 4 000 exemplaires au numéro et un maximum de 25 000 – et plus l'étau de la répression peut se resserrer. Le danger est plus grand encore lorsque la feuille est, comme c'est le cas ici, vendue, et non distribuée gratuitement. C'est là, en effet, une des caractéristiques de *La Voix des Belges* : le journal ne reçoit pas un franc de subside, ni d'un gouvernement, ni d'un parti, ni d'une organisation syndicale, ni d'entreprises industrielles ou de banques. Totalement indépendant, il ne (sur)vit que grâce à ses lecteurs et aux personnes privées qui alimentent son fonds de combat.

⁸² Pierre est le premier prénom du grand-père maternel de C.-J. Joset : Pierre-Amédée Ligier, né à Saint-Maurice-sous-les Côtes (France, Meuse), le 22 septembre 1844 et décédé à Luxembourg, le 16 mai 1911. On trouve la généalogie de la famille Ligier, établie par C.-J. Joset, dans la note *Famille Ligier de Saint-Maurice-sous-les-Côtes du XVIII^e s. à nos jours* (8 septembre 1970), dans APBML, *Fonds Camille Joset*. Devant changer de nom de code parce que celui-ci est connu des Allemands, le jésuite choisit, par association d'idées, celui d'André : Pierre et André, les deux apôtres, étaient frères.

Au sein d'une telle machinerie, le rôle du directeur est fondamental. Après coup, dans un article non signé⁸³, Camille-Jean Joset le décrit d'expérience :

Le directeur – il est unique – approuve le texte (NDLR : à publier) après quelques explications ou rectifications ; il assume, dès lors, la pleine et personnelle responsabilité de l'écrit qui va être livré à la publicité ; mais son rôle ne se borne pas à cela seulement. À toute cette vaste organisation, il donne l'unité, la cohésion, cet ensemble d'influx qui assure la continuité de l'œuvre dont il conçoit, plus que quiconque, la nécessité, l'importance, les besoins multiples. Il ne veut pas tout savoir, parce qu'il ignore jusqu'à quel point il serait capable de serrer les lèvres le jour, toujours prévu, où l'ennemi le mettrait à la torture : impossible de dire ce que l'on n'a jamais entendu ! Cette réserve faite, il sait tout ce qui importe à la bonne marche de l'entreprise patriotique et tout aboutit à lui. Il prévoit et pourvoit, décide souverainement, n'admet aucun contrôle, mais accepte les suggestions de tous, y répond dans la mesure du possible. Il est convaincu que le journal est l'œuvre de collaborations qui s'ignorent : entre lui et le lecteur, des intermédiaires sans nombre, tous nécessaires, mais dont il faut coordonner les activités vers un but unique. Il n'a pas à intervenir personnellement dans tous les rouages, mais à leur donner l'impulsion et à les régler. Son autorité n'a qu'une seule ambition : servir davantage, s'il se peut, s'exposer dans toute la mesure où c'est indispensable, suppléer personnellement à tout ce qui pourrait faire momentanément défaut, aussi bien dans la rédaction que... dans la caisse.

Être celui auquel « tout aboutit », celui qui « prévoit et pourvoit, décide souverainement et n'admet aucun contrôle », voilà un statut qui convient à la forte personnalité du Père Joset. Il l'assume à bon escient dans la clandestinité. Consciemment ou non, on le verra, il aura tendance à reproduire ce modèle après la guerre, y compris dans sa gestion des Facultés de Namur, « éclairée » mais autoritaire.

Le Père Joset met également en place de nouvelles filières d'évacuation pour les « observateurs » anglais et américains,

⁸³ C.-J. JOSET, « Soulevons un coin du voile », dans *La Voix des Belges*, n° hors série, juillet 1945, p. 3.

pour les Grands-Ducaux réfractaires au service militaire obligatoire et pour les Juifs. Ces lignes d'évasion partent du Sud-Luxembourg et aboutissent finalement au Portugal. Elles s'avèrent efficaces en leur point de départ, parce qu'il est possible de profiter du va-et-vient de population active entre les usines métallurgiques d'Athus, Rodange et Mont-Saint-Martin, afin d'y glisser des fugitifs.

Apparemment, la présence de Camille-Jean Joset, au sein du directoire du MNB, provoque parfois des étincelles. Ainsi, dans un rapport du 23 décembre 1943⁸⁴ remis à Londres par l'agent « Tybalt », précédemment parachuté en Belgique, il appert qu'il y aurait de sérieuses dissensions au sommet du Mouvement : le « n° 11 » (le Père Joset) aurait tendance à tirer la couverture à lui, en assumant la direction effective du réseau, au grand dam du « n° 5 » (Raymond Defonseca, le leader en titre). Cette rivalité personnelle se doublerait de divergences politiques : adoptant un point de vue dit « d'Action Catholique », le « n° 11 » souhaiterait préserver l'autonomie totale du MNB à l'égard du gouvernement belge, au point de refuser l'aide et les subsides de celui-ci, alors que le « n° 5 » soutiendrait la position inverse. Compte tenu de ce que l'on sait du tempérament du jésuite, l'existence de tels heurts ne paraît nullement invraisemblable.

Le 2 juin 1943, Camille-Jean Joset est informé des intentions de son Supérieur Provincial : il va être nommé aux Facultés Notre-Dame de la Paix, dès la fin de ses études de théologie, pour y seconder le Père Henri Moretus⁸⁵. Il arrive à Namur le 2 sep-

⁸⁴ J. DUJARDIN, « Le Mouvement... », *op. cit.*, p. 54.

⁸⁵ Le Père Henri Moretus (Anvers, 17 septembre 1878 – Namur, 7 décembre 1957) entre au noviciat d'Arlon, le 16 octobre 1896. Bollandiste de 1904 à 1908, il est ordonné prêtre le 27 août 1911. Nommé directeur du Séminaire d'histoire aux Facultés de Namur, le 12 juillet 1913, il jette les bases, en décembre 1921, du *Museum Artium Provinciae Belgicae*. Cette bibliothèque, mieux connue à présent sous le nom de Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin, est axée initialement sur des disciplines de philosophie et lettres. Le Père Moretus en fait passer les collections de 35 000 à 220 000 ouvrages, de 1924 à 1957. En 1926-1927, avec l'aide de sa famille, il fait construire un

tembre suivant. En faculté de philosophie et lettres, il se voit confier les cours généraux d'histoire du Moyen Âge et d'histoire des Temps modernes, ainsi que les exercices correspondants pour les candidats historiens.

L'Allemagne a besoin de main-d'œuvre. C'est pourquoi elle subordonne, par ordonnance, la présentation des examens universitaires à l'accomplissement de six mois de travail obligatoire. Les étudiants belges ne s'inclinent pas, soutenus par les autorités académiques, qui refusent de communiquer les listes des intéressés à l'occupant. Par mesure de rétorsion, ce dernier interdit l'organisation de la première candidature, durant l'année académique 1943-1944, dans toutes les disciplines et toutes les universités. Les étudiants des années ultérieures ne pourront y être admis qu'après avoir fourni une attestation, prouvant la prestation d'une année entière de travail obligatoire. À Namur, les cours doivent être suspendus, au début mai 1943. Les étudiants sont avisés qu'ils seront admis aux examens « dès qu'ils seront prêts à les présenter ».

La Compagnie de Jésus n'en décide pas moins d'organiser une première année d'études clandestines en philosophie et lettres⁸⁶, à partir de la fin septembre. Chaque enseignant est invité à désigner, parmi ses anciens étudiants, des répétiteurs bénévoles qui, dans différentes villes du pays, commenteront les cours

nouveau bâtiment (l'actuel CDRR) où la bibliothèque se fixe, le 6 janvier 1928. Celle-ci devient, par étapes, la bibliothèque des Facultés. Pour pérenniser l'institution, le fondateur créera, à la suggestion du Père Joset, l'Institut Moretus Plantin, le 11 juillet 1950 (statuts publiés au *Moniteur* du 2 septembre 1950), comme fondation de mécénat supplétive au manque éventuel de ressources de la faculté et de la bibliothèque des Belles Lettres. De cette association sans but lucratif, le Père Joset sera successivement le secrétaire-trésorier (d'août 1950 à octobre 1957), le vice-président et l'administrateur délégué (d'octobre 1957 à février 1960), puis le président, avec pleine délégation de pouvoirs (de 1960 à 1990). Voir C.-J. JOSET, *Mémorial de l'Institut Moretus Plantin remis aux membres à l'occasion de l'Assemblée Générale de 1979*, Namur, 1979.

⁸⁶ L'opération est impraticable en faculté des sciences, à cause des exercices en laboratoires.

polycopiés de leurs anciens professeurs et prépareraient la nouvelle génération aux examens. Le Père Joset n'a, à l'époque, ni « anciens », ni syllabus. Il doit donc se rendre sur place en personne, à Anvers, Bruges, Gand, Arlon, Bastogne, Bruxelles, Charleroi, Liège, Mons, sans oublier Namur. En trois jours, à raison de six heures données quotidiennement, un condensé d'histoire du Moyen Âge est ainsi dispensé. Il en est de même pour les Temps modernes. Camille-Jean Joset est sur les routes tous les lundis, mardis et mercredis. Les jeudis, il assure à Namur les exercices d'histoire, eux aussi clandestins, avant de faire cours aux jeunes jésuites de La Pairelle, les vendredis.

Le 17 février 1944, le Père Joset est avisé qu'une vague d'arrestations décime le MNB. Le lendemain, il prend contact avec Fernand Demany, secrétaire général du Front de l'Indépendance. Avec un fair-play qui l'honore, son interlocuteur refuse d'intégrer les restes du Mouvement à sa propre organisation. Bien plus, il aide « André » à renouer peu à peu les fils du MNB⁸⁷. Au début de juin 1944, Joset apprend qu'une des victimes de la répression de février a livré son nom : il se met au secret pendant deux mois, caché dans une petite chambre, au « pigeonnier » du quadrilatère du collège, avec la complicité de son Recteur et d'un confrère. Il profite de sa retraite forcée pour mettre au point sa méthode d'enseignement : un sujet par heure, traité en trois points, avec introduction et conclusion.

Au début juillet, première visite de la *Geheime Feldpolizei*, venue l'arrêter : les recherches sont vaines. Le 30 du même mois, perquisition en règle de la maison, cette fois : averti *in extremis* par son Recteur, le Père Joset parvient à passer entre les mailles du filet. Il lui faut, cependant, modifier son apparence physique, se doter de faux papiers et d'un nom d'emprunt – Lucien Nibelle, nom d'un confrère – pour échapper à l'occupant.

⁸⁷ Une partie de la droite catholique en voudra longtemps à C.-J. Joset d'avoir reconnu à Fernand Demany la qualité d'honnête homme. Jusqu'au bout, l'intéressé soutiendra ce point de vue, en dépit de profondes divergences de vues idéologiques avec son ancien partenaire.

Le 29 août 1944, alors que les événements militaires se précipitent, il doit quitter Namur. Le samedi 2 septembre, à Bruxelles, il participe à une sorte de « conseil de guerre » du MNB, au cours duquel sont adoptées les dispositions à prendre en vue de la Libération. De la capitale, il gagne Sint-Kwintens-Lennik (Lennick-Saint-Quentin), pour donner quelques instructions, avant de prendre la direction de la maison jésuite d'Enghien, où il doit effectuer son « troisième an »⁸⁸. Le 3 septembre, en cours de route, il croise des Allemands en débandade, puis une colonne de division blindée de *Guards* anglais. Dès ce moment, il considère que sa « tâche de suppléance dans la clandestinité est terminée et qu'il appartient aux autres de reprendre la leur »⁸⁹. C'en est fini, pour lui, de la guerre et de la Résistance : il retourne à l'état religieux pur et simple. Pendant les jours suivants, changeant de rôle, il devient aumônier auxiliaire pour les prisonniers de guerre allemands, parqués aux abords d'Enghien.

Au cours des mois suivants, il est ulcéré par l'attitude des « résistants de la onzième heure », qui paraded et revendiquent des prébendes. En février 1945, il estime que le MNB est « mal dirigé et plein de cabales : tout esprit patriotique semble s'y résumer en intrigues ou en recherche d'avantages »⁹⁰. Après quelques algarades, il prend ses distances envers ce mouvement, ne participant plus qu'au défilé de la Victoire du 13 mai 1945.

Ultérieurement, le Père Joset est reçu par le Prince Charles, Régent du Royaume. Il se voit adresser une lettre personnelle de remerciements de Charles de Gaulle, chef de la France Libre. Nommé lieutenant-colonel de la Résistance par arrêté du Régent du 4 septembre 1947, il est reconnu résistant armé (du 1^{er} janvier 1941 au 15 octobre 1944) et résistant par la presse

⁸⁸ Il s'agit de la troisième année de probation. Celle-ci clôture la formation de tout jésuite. Elle précède l'émission des vœux définitifs, qui entraîne, à proprement parler, l'incorporation dans la Compagnie.

⁸⁹ C.-J. JOSET, « Jamais l'histoire... », *op. cit.*, p. 5.

⁹⁰ Lettre du Père Joset à Raymond Defonseca, 9 février 1945, dans APBML, *Fonds Camille Joset*.

clandestine (du 1^{er} septembre 1941 au 1^{er} septembre 1944). Sans les avoir demandées, ni refusées, il deviendra le titulaire de nombreuses distinctions honorifiques, belges⁹¹ et étrangères⁹².

⁹¹ Officier de l'Ordre de Léopold avec palme à titre militaire, Officier, puis Grand Officier de l'Ordre de Léopold II avec palme, Officier, puis Commandeur de la Couronne, Croix de Guerre 1940-1945 avec deux palmes, Médaille de la Résistance, Médaille Commémorative de la Guerre 1940-1945, Médaille du Volontaire de Guerre-Combattant. Il convient d'y ajouter le Diplôme de reconnaissance du Conseil des organisations juives de Belgique.

⁹² Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne avec citation (Grand-Duché), King's Medal for Courage in the cause of Freedom avec citation (Grande-Bretagne), Medal of Freedom avec citation et diplôme du général Dwight Eisenhower, commandant en chef des Forces Alliées en Europe, attestant d'un comportement courageux dans la libération de la Belgique en 1944-1945 (États-Unis), Médaille Commémorative de la Guerre 1939-1945 et Diplôme du Passeur Bénévole (France), Médaille de la Victoire et de la Liberté 1945 (Pologne).



Camille Joset dans les bagnes allemands
(1915-1918).
(APBML, Bruxelles)



Lucy Joset-Ligier avec ses trois fils Georges (à gauche), Paul (à droite) et Camille-Jean (au centre) pendant la Première Guerre mondiale.
(APBML, Bruxelles)



Camille Joset dans les années 1920.
(APBML, Bruxelles)



La famille Joset au complet (Ostende, été 1921).
(APBML, Bruxelles)



Camille Joset et ses trois fils (à droite, Camille-Jean),
1923.

(APBML, Bruxelles)



Le colonel Camille Joset devient une icône de la
Résistance.

(APBML, Bruxelles)



Camille-Jean Joset peu après son entrée au noviciat
d'Arlon, novembre 1929.

(APBML, Bruxelles)



Un jeune jésuite fume la pipe, août 1934.
(APBML, Bruxelles)



Remise de la King's Medal for Courage in the Cause of Freedom à Lucy Joset-Ligier, Camille Joset et Camille-Jean Joset en présence de l'ambassadeur de Grande-Bretagne et du ministre de la Défense, Raoul de Fraiteur (ambassade de Grande-Bretagne, Bruxelles, 14 janvier 1948).

(APBML, Bruxelles)

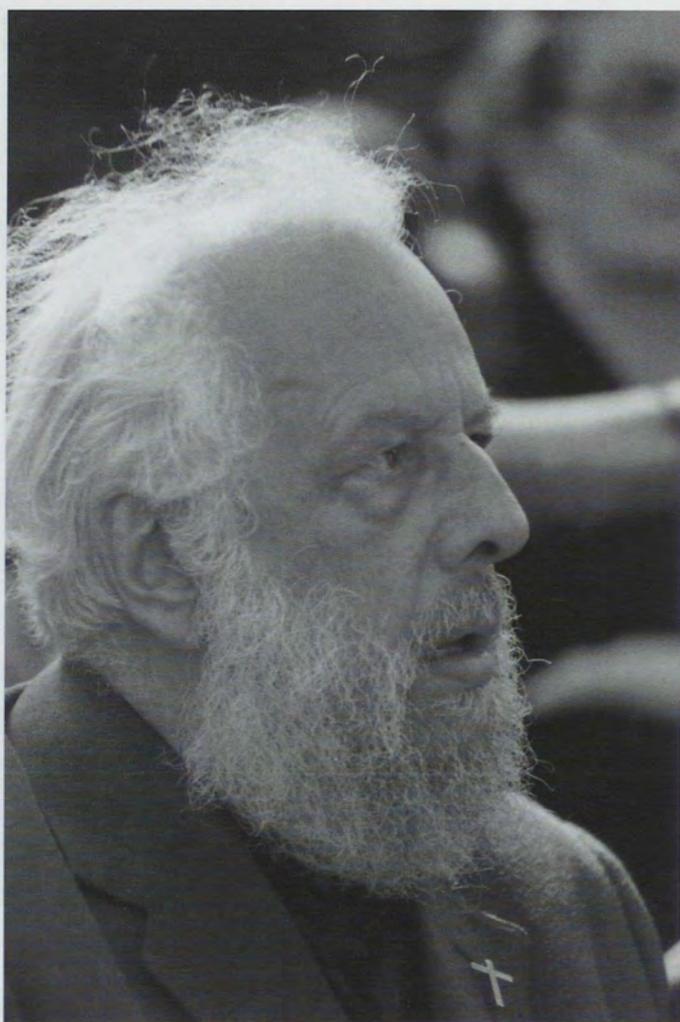


Le Père Joset au séminaire d'histoire de la
faculté de philosophie et lettres, juin 1954.
(APBML, Bruxelles)



En uniforme de lieutenant-colonel de la Résistance,
lors d'une manifestation patriotique, 15 juin 1958.

(APBML, Bruxelles)

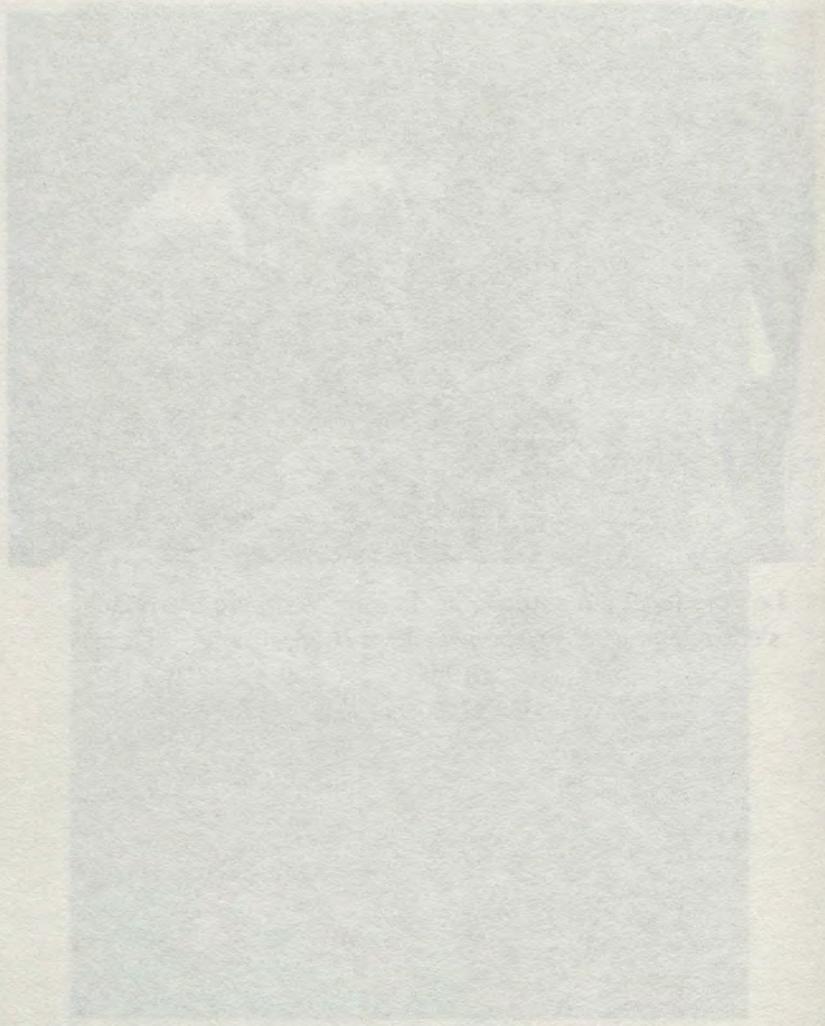


A Tongerlo, lors d'une visite à l'abbaye, 23 avril 1984.
(APBML, Bruxelles)



Le Père Joset (en compagnie du Père Walthère Derouau)
s'entretient avec le pape Jean-Paul II (Beauraing, 18 mai
1985).

(APBML, Bruxelles)



A photograph of a woman, possibly a child, standing in a field. The image is very faded and blurry, making details difficult to discern.

A
1
à
s
P
E
C
P
1
p
le
c
tr
c
n
d
d
to
P
le
1
a

3. Professeur, négociateur et bâtisseur (1945-1970)

Après avoir effectué son troisième an à Enghien, de novembre 1944 à juin 1945, le Père Joset reprend ses activités académiques à Namur. Bientôt, il se voit confier d'autres missions par ses supérieurs : celles-ci consistent à assurer le financement, l'expansion et la gestion d'une institution universitaire.

Enseignant et historien

Camille-Jean Joset renoue avec l'enseignement à la faculté de philosophie et lettres, dont il est le secrétaire (1943-1944 et 1945-1963). À de grands auditoires incluant la candidature préparatoire au doctorat en droit, il fait découvrir la société et les institutions du Moyen Âge et des Temps modernes. Aux candidats historiens, il donne les exercices, c'est-à-dire les travaux pratiques, ainsi que l'encyclopédie de l'histoire, en ce compris la bibliographie. Soigneusement préparés, ses cours magistraux sont synthétiques, vivants, bien charpentés et dispensés sans lire aucune note. Très formatives, ses séances d'exercices impliquent la cartographie des résultats obtenus. De tels enseignements marquent plusieurs générations d'étudiants.

Par ailleurs, le jésuite anime la Sodalité des Lettres (1945-1960), le Cercle social (1945-1953), puis le Cercle diplomatique (1956-1961). Il continue à gérer la fondation *Alumni Pacis* : simple association de fait dépourvue de personnalité civile, celle-ci

accorde des prêts d'honneur aux jeunes gens qui lui sont recommandés, afin de les aider à financer des études supérieures, à Louvain ou dans d'autres institutions universitaires.

Le Père Joset compte également relancer ses activités scientifiques, pour lesquelles il commence à obtenir la reconnaissance de ses pairs. Le 8 décembre 1946, il est ainsi élu membre de l'Académie Luxembourgeoise⁹³. Le 29 juillet 1949, il devient membre honoraire de la Section historique de l'Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg⁹⁴. Le 29 juin 1952, il est admis comme membre associé par l'Association pour le Progrès intellectuel et artistique de la Wallonie⁹⁵. En réalité, investi d'autres missions par ses supérieurs, Camille-Jean Joset n'a guère de temps à consacrer à la recherche. En 1947, sur la base de ses travaux antérieurs, il publie néanmoins deux plaquettes de bonne vulgarisation, éditées par l'association Les Amis de Clairefontaine. La première⁹⁶ retrace l'histoire du site de l'abbaye chère à son cœur, en ce compris le siècle et demi

⁹³ Aujourd'hui, Académie Royale Luxembourgeoise. Ayant Arlon pour siège, cette institution est fondée en 1934 par l'épouse du gouverneur de la province, Fernand van den Corput, en vue de promouvoir les sciences, les lettres et les beaux-arts. Voir R. PETIT, « Historique de l'Académie Royale Luxembourgeoise », sur <http://users.skynet.be/raucy/acadelux.html>.

⁹⁴ Ce dernier est créé par arrêté du 24 octobre 1868, signé par le Grand-Duc Guillaume III. Il a pour but de « cultiver les sciences, les lettres et les beaux-arts ». Dès l'origine, il inclut une Section des sciences historiques très active. Voir « Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg. Règlement organique de 1868 », sur <http://www.igd.lu>.

⁹⁵ Cette association voit le jour en 1944, à l'initiative de jeunes scientifiques liégeois évoluant dans la mouvance de Wallonie Libre. Regroupant des chercheurs, des intellectuels et des artistes de toutes les disciplines, elle ambitionne d'être le pendant culturel du Conseil économique wallon. Voir C. GODEFROID, notice « Association pour le Progrès intellectuel et artistique de la Wallonie », dans P. DELFORGE, Ph. DESTATTE et M. LIBON (s. dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 1, Charleroi, 2000, pp. 76-78.

⁹⁶ C.-J. JOSET, *Clairefontaine*, Arlon, 1947, 94 pp.

suivant la suppression du monastère. La seconde⁹⁷ esquisse la biographie d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg et marquise d'Arlon, à l'occasion du septième centenaire de la mort de cette figure luxembourgeoise, célébré en grande pompe dans la région arlonaise.

Indépendamment de ses autres charges, dont il sera question par la suite, le Père Joset se sent entravé, dans ses enseignements et ses recherches, par l'impossibilité d'accéder aux publications les plus récentes en histoire du droit et en histoire luxembourgeoise. Sans doute la bibliothèque du Père Moretus est-elle riche, mais son initiateur se refuse à acquérir des livres chez des libraires, dès leur parution : il préfère acheter *ex post* des lots entiers à meilleur prix, lors de ventes publiques. Il en résulte que Joset est dans l'incapacité de monter un véritable séminaire d'histoire, pour lequel il n'obtiendra un local qu'en 1951. Entre-temps, faute de crédits de recherche, il recourt à des expédients en vue de se procurer les outils indispensables au travail scientifique. Il regroupe ses enseignements pour libérer des journées qu'il consacre à des tâches rétribuées par l'État : il trie et classe des archives de guerre ; il rédige des notices sur l'histoire de la Résistance. À ses émoluments, il ajoute ses indemnités de repas et l'économie réalisée par la conversion de billets de chemin de fer de deuxième classe en billets de troisième classe. De la sorte, il parvient à se constituer un petit pécule qu'il utilise pour acheter des livres à Paris, par l'intermédiaire d'un confrère et ami, le Père André Ghéquier⁹⁸.

⁹⁷ ID., *Ermesinde (1186-1247), Fondatrice du Pays de Luxembourg*, Arlon, 1947, 80 pp.

⁹⁸ André Ghéquier (Etterbeek, 24 septembre 1915 – Namur, 27 mai 1994) entre au noviciat de la Compagnie de Jésus, le 23 septembre 1933, et est ordonné prêtre, le 17 mars 1945. Après des études de lettres en Sorbonne, couronnées par un doctorat, et d'art à l'École du Louvre, il enseigne l'histoire de l'art (1955-1983) aux Facultés de Namur, où il fonde la section d'art et d'archéologie (1961). Préfet des étudiants de 1956 à 1960, il est, en dépit de problèmes de santé récurrents, le conservateur en chef de la Bibliothèque Universitaire Moretus-Plantin, de 1961 à janvier 1974. Voir le souvenir mortuaire de l'intéressé dans UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Papiers C.-J. Joset*.

Telle est l'origine, besogneuse, de l'actuelle bibliothèque du séminaire d'histoire des Facultés de Namur.

Avec sept ans de décalage, le Père Joset est rattrapé par une séquelle du passé. En 1941, il a posé sa candidature au concours des bourses de voyage attribuées par le gouvernement belge. La procédure s'est enlisée par suite de la guerre. Aussi l'intéressé est-il stupéfait d'apprendre qu'il est convoqué, le 9 décembre 1948, pour défendre sa dissertation doctorale et trois thèses annexes devant une commission *ad hoc*. Il décroche le premier prix, sous la forme d'une bourse finançant un séjour de huit mois dans une université étrangère : une sorte de « post-doc », comme on dirait à présent. Grâce à la bienveillance de confrères plus âgés, l'historien obtient une décharge partielle de ses cours, pour l'année 1949-1950. Le 29 juin 1949, il s'inscrit à l'Université de Nancy afin d'y entreprendre un doctorat spécial en droit, dans la section droit romain et histoire du droit.

Dispensé des cours de licence, le jésuite doit présenter – en étudiant par lui-même, ce dont il a l'habitude – des certificats dans quatre matières : le droit des personnes en droit romain, le droit canonique, le droit coutumier et le droit civil. Enseignements à l'appui, il lui faut aussi assimiler deux cours propres à la formation doctorale, puis entreprendre une nouvelle thèse. En raison des travaux qu'il mène à Nancy et des enseignements qu'il garde à Namur, le religieux s'impose, pendant cinq mois, une navette hebdomadaire : de Namur à Nancy dans la nuit du dimanche au lundi, de Nancy à Namur dans la nuit du mercredi au jeudi. Malgré ces déplacements fatigants, C.-J. Joset apprécie ses « escapades nancéennes » : celles-ci lui permettent de se lier d'amitié avec un jeune collègue promis à un bel avenir, Jean Imbert⁹⁹, et de s'entretenir longuement avec un maître, le doyen

⁹⁹ Jean Imbert (Calais, 23 juin 1919 – Paris, 13 novembre 1999) est docteur de la faculté de droit de Paris (1944), agrégé des facultés de droit (1947), professeur aux universités de Nancy (1947-1958), puis de Paris. Spécialiste éminent de l'histoire du droit et de l'histoire des institutions hospitalières, membre de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques, depuis 1982), il exerce de hautes responsabilités d'administration et de gestion : il est notamment doyen de la faculté de droit de Phnom Penh (1959-

François Gény¹⁰⁰. Le jésuite belge ne peut, cependant, accéder au doctorat en droit auquel il aspire. Dès la fin décembre 1949, il est, en effet, rappelé à Namur pour y exercer de lourdes tâches de gestion. Avant cette échéance, il n'a pu jeter sur papier le plan de la dissertation, requis pour la libération du solde de sa bourse. Il a, cependant, découvert toute la richesse de l'histoire de la Lorraine. Il y reviendra une vingtaine d'années plus tard, dans le cadre de son projet Meuse-Moselle.

Par la suite, la charge d'enseignement du Père Joset s'alourdit considérablement. Jusqu'à la fin de sa carrière, le professeur traite dix-neuf matières différentes, cumulant certaines années dix-huit heures de cours par semaine, maximum qu'il juge intolérable pour lui-même et pour ses auditeurs. Comme appui, il bénéficie en tout et pour tout de l'aide d'un assistant, pendant une seule année, et de la collaboration d'auxiliaires *part time* pour les exercices d'histoire, durant trois ans. De ce fait, il est amené à fermer momentanément la section d'histoire (1958-1959). Quelquefois, il adopte également le régime des cours cycliques,

1961), recteur de l'université de Yaoundé (1970-1973), recteur de l'Académie de Versailles (1973-1975), président de l'université de Paris II (1984-1988). Voir B. NEVEU, « Notice sur la vie et les travaux de Jean Imbert », discours à l'Académie des sciences morales et politiques du 25 novembre 2002, sur : http://www.asmp.fr/travaux/notices/imbert_neveu.htm.

¹⁰⁰ François Gény (Baccarat, 17 décembre 1861 – Nancy, 16 décembre 1959), agrégé de droit, professeur aux universités d'Alger (1888-1889), de Dijon (1890-1900) et de Nancy (1901-1931), doyen de la faculté de droit de cette dernière université (1919-1925), titulaire de neuf doctorats *honoris causa*, s'est fait connaître, en France et dans le monde, pour sa critique de la méthode d'interprétation des textes légaux et réglementaires fondée sur leur seule exégèse. En la matière, il a montré la force créatrice de la coutume, de la doctrine et de la libre recherche (alimentée par les apports de la sociologie, de l'économie, de l'histoire, de la philosophie et de la théologie) comme compléments à un droit positif appelé à évoluer sans cesse. Sa vision dynamique de l'histoire du droit fascine manifestement Joset. Les accointances entre les deux hommes s'expliquent probablement aussi par le fait que deux des frères du doyen Gény sont jésuites. Voir C. THOMASSET, J. VANDERLINDEN et Ph. JESTAZ (s. dir.), *François Gény, mythe et réalités. 1899-1999 : centenaire de « Méthode de l'interprétation et sources en droit privé positif : essai critique »*, Cowansville-Paris-Bruxelles, 2000.

dispensés à des étudiants des deux années de candidature. Dressé par les soins de l'intéressé, le récapitulatif de ses tâches pédagogiques, pour les années 1943-1979, s'établit comme suit¹⁰¹ :

Cours généraux à la faculté de philosophie et lettres (en ce compris la candidature préparatoire au doctorat en droit) :

Société et institutions du Moyen Âge et des Temps modernes (90 heures, 1943-1964) ;

Histoire contemporaine (45 heures, 1950-1952, 1954-1964 et 1972-1976) ;

Histoire de Belgique (60 heures, 1950-1960) ;

Critique historique (30 heures, 1956-1960).

Cours propres à la candidature en histoire :

Exercices d'histoire du Moyen Âge (60 heures, 1943-1958 et 1960-1963) ;

Exercices d'histoire des Temps modernes (30 heures, 1950-1952 et 1953-1957) ;

Exercices d'histoire de la période contemporaine (30 heures, 1954-1958) ;

Encyclopédie de l'histoire et bibliographie (30 heures, 1943-1953 et 1955-1957) ;

Historiographie et initiation aux sciences auxiliaires (30 heures, 1950-1958) ;

Latin médiéval (30 heures, 1951-1952) ;

Géographie humaine (60 heures, 1956-1958) ;

Introduction historique aux institutions belges (30 heures, 1969-1978).

¹⁰¹ Les deux cours donnés en 1977-1978 et 1978-1979 sont dispensés en qualité de professeur invité, après l'admission du Père Joset à l'éméritat en septembre 1977.

Cours propre à la candidature préparant au doctorat en droit :

Introduction au droit civil (30 heures, 1958-1960).

Cours à la faculté des sciences économiques et sociales :

Comptabilité (45 heures, 1958-1961) ;

Introduction historique au droit public belge (30 heures, 1961) ;

Les origines de la civilisation occidentale (75 heures, 1961-1974) ;

Le dernier siècle et l'époque où nous vivons (30 heures, 1961-1979) ;

Droit international public et institutions internationales (30 heures, 1963-1976) ;

Questions de sciences religieuses (30 heures, 1966-1974).

Cumulant une charge d'enseignement plus que conséquente et l'exercice d'importantes responsabilités institutionnelles, le Père Joset délaisse complètement la recherche, sauf pendant un court répit, en 1951-1952. C'est alors qu'il consacre deux articles aux Facultés de Namur, dont un à caractère proprement historique¹⁰². Toujours en 1952, il amorce, pour le Luxembourg, une collaboration à la *Bibliographie de l'histoire de Belgique*¹⁰³, suspendue, faute de temps, en 1956. Jusqu'en 1970, il ne publie plus le moindre article scientifique, si ce n'est un court résumé de conférence¹⁰⁴.

¹⁰² C.-J. JOSET, « Facultés Universitaires N.-D. de la Paix à Namur », dans *Alumni*, t. 20, 1951, pp. 120-126 ; ID., « L'origine des Facultés de Namur 1831-1845 », dans *Études d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy*, Gembloux, 1952, pp. 969-984.

¹⁰³ Publiée sous la direction de Jan Dhondt, successivement dans *La Revue du Nord* (jusqu'en 1952, pour l'année 1951) et dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* (depuis 1953, pour l'année 1952).

¹⁰⁴ C.-J. JOSET, « À propos des villes du Luxembourg », dans *Bulletin de l'Association des Historiens sortis de l'Université de Liège*, fasc. 5, 1962, pp. 17-19.

Douze ans de lobbying intense

Pour bien comprendre le rôle que le Père Joset est amené à jouer dans la consolidation financière des facultés namuroises et la stratégie qu'il déploie à cet effet, quelques rétroactes s'imposent. Afin de permettre au lecteur de saisir la continuité d'une action de longue haleine, il convient également de focaliser l'attention sur celle-ci, quitte à revenir ultérieurement sur d'autres éléments concomitants, comme les constructions.

Rappelons au préalable que, jusqu'au 18 février 1948, les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix n'ont pas d'existence propre : elles ne constituent pas une personne morale. Les deux facultés existantes – philosophie et lettres et sciences – sont intégrées au collège Notre-Dame de la Paix. Ce dernier occupe une partie du site que nous qualifions à présent de « quadrilatère », pour désigner *grosso modo* l'emplacement de l'ancienne abbaye bénédictine. La faculté de philosophie et lettres attachée à l'Institut Saint-Louis de Bruxelles est soumise au même régime. Le parallélisme des situations va bien au-delà d'un statut juridique similaire : les deux « petites universités » catholiques, comme on les désigne alors, sont confrontées aux mêmes problèmes financiers. C'est pourquoi elles agiront de concert, nouant des relations de solidarité qui persisteront par la suite.

Par la loi du 21 mai 1929 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, les deux facultés namuroises sont – tout comme la faculté bruxelloise – assimilées aux universités. À ce titre, elles sont habilitées à délivrer – avec des limites précisées en notes ci-dessous – des diplômes de candidat, respectivement, en philosophie et lettres¹⁰⁵, en sciences¹⁰⁶, ainsi qu'en sciences naturelles et médicales¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Soit, d'une part, le diplôme de candidat en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en droit et, d'autre part, le diplôme de candidat en philosophie et lettres préparatoire à la licence en philosophie et lettres. Dans cette seconde orientation, il n'existe à l'époque que quatre sections à

Cependant, tout comme leur homologue bruxelloise, ces deux facultés ne sont pas intégrées au « club » fermé des établissements d'enseignement supérieur financés, en partie ou en tout, par les pouvoirs publics. De ce fait, elles ne bénéficient pas des dispositions contenues dans la loi du 30 juin 1930. Celle-ci détermine les subventions annuelles dévolues à trois institutions – l'Université libre de Bruxelles, l'Université catholique de Louvain, l'École des Mines et de Métallurgie de Mons – sous la forme de pourcentages fixes des crédits alloués par l'État à ses propres universités.

Pareille asymétrie de traitement ne cesse d'être source de difficultés entre institutions catholiques : toute demande d'accès aux subventions formulée par Namur apparaît, à tort ou à raison, comme une menace potentielle pour la « part » louvainiste. Pareille appréhension, vivement ressentie au sommet de l'UCL et dans les milieux politiques catholiques, est à l'origine de blocages. Seul l'appui de l'archevêché de Malines est susceptible de lever l'obstacle. Nul n'est mieux placé pour solliciter et obtenir ce soutien que le directeur de l'Institut Saint-Louis. C'est en associant leur cause à celle de leur homologue bruxelloise que les facultés namuroises pourront se prévaloir de l'aval du cardinal Van Roey. Les supérieurs du Père Joset en sont conscients. Aussi donnent-ils au jésuite la consigne de ne rien entreprendre seul, mais de toujours associer un responsable de Saint-Louis à ses démarches.

Namur : philosophie, histoire, philologie classique et philologie romane. Fermée en 1914, la philologie germanique n'a pas été rétablie depuis lors. La section d'archéologie et histoire de l'art ne sera effectivement constituée, comme telle, qu'en 1961.

¹⁰⁶ À l'exception, selon les programmes légaux de l'époque, des sciences mathématiques et physiques. Il s'agit, dès lors, des diplômes de candidature préparatoire à la licence en sciences biologiques, en sciences géographiques, en pharmacie et en médecine vétérinaire.

¹⁰⁷ Seule la première année de candidature est alors organisée à Namur, faute de bâtiments et de moyens financiers.

Qu'il faille aller de l'avant, c'est l'évidence même : à mesure que les années passent, les facultés namuroises sont plongées dans des difficultés financières inextricables, tant en dépenses qu'en recettes. D'une part, en effet, la mise en œuvre du programme légal de 1929 et l'instauration de la sécurité sociale génèrent une croissance des coûts. D'autre part, les recettes ne suivent pas la même courbe ascendante. Et c'est là que le bât blesse. Pour le comprendre, il importe de regarder la situation de ce temps – très différente de celle de 2010 – d'un peu plus près.

En recettes nettes, le premier poste en importance est alors constitué par le minerval acquitté par les étudiants. Il n'est pas extensible à souhait, pour trois raisons. Tout d'abord, la grande majorité des inscrits est constituée d'internes, logés sur place. Le nombre de ceux-ci est bridé par les possibilités d'hébergement. C'est pourquoi un *numerus clausus* très strict est de rigueur : les demandes satisfaites sont deux à trois fois moindres que les sollicitations. Ensuite, les étudiantes ne sont pas admises avant octobre 1953, et leur nombre demeurera réduit jusqu'en 1965¹⁰⁸. Enfin, le montant du minerval ne peut être augmenté, sous peine de plonger des familles dans des difficultés sociales insurmontables. Quant aux autres postes, leur impact sur l'équilibre général de l'institution est moindre. Le produit de l'hébergement et de la restauration des étudiants aboutit dans une caisse commune, gérée avec le collège. Au fil du temps, aussi bien le home que le restaurant deviennent déficitaires. Les revenus du patrimoine sont loin de représenter ce qu'ils seront par la suite.

Les conséquences de pareille situation financière sont graves. Elles se font sentir sur trois plans : les bâtiments, le personnel et la recherche. Elles hypothèquent la pérennité des facultés namuroises.

En matière de bâtiments, tout d'abord, la situation est vraiment critique. Confinées dans une partie du quadrilatère, les deux

¹⁰⁸ Ne sont admises, jusqu'à cette date, que les demoiselles de la ville et des communes environnantes.

facultés disposent de locaux incommodes et peu fonctionnels : des auditoriums et des laboratoires sont cantonnés dans des combles exigus. De nouvelles constructions ne peuvent être envisagées sur fonds propres, à défaut de réserves suffisantes. Le recours à l'emprunt est également exclu, vu la précarité des ressources ordinaires. Il s'ensuit que, faute de place, l'institution est incapable d'ouvrir toutes les années d'études qu'elle est légalement habilitée à organiser : la philologie germanique, ainsi qu'une partie de la candidature en médecine font ainsi défaut.

Ensuite, les facultés namuroises connaissent un problème aigu de personnel, qui risque de nuire à leur tradition d'accompagnement pédagogique. Constitué presque exclusivement de jésuites, le corps professoral est assez âgé. Faute de ressources, l'institution ne peut engager plus d'auxiliaires laïcs, qu'ils soient scientifiques, techniciens ou administratifs, ni même rémunérer décemment les très rares collaborateurs entrés à son service. Il en résulte que les enseignants, surmenés, croulent sous les charges : aux cours, aux séances d'exercices et de laboratoire s'ajoutent toutes les tâches d'animation, d'administration et de gestion.

Enfin, la recherche, pourtant considérée dès cette époque comme une mission fondamentale de l'université, est largement sacrifiée, pour trois raisons. Primo, les demandes de crédits adressées au Fonds national de la recherche scientifique se heurtent toutes à une fin de non-recevoir, pour le même motif : « l'insuffisance du cadre ». Secundo, l'institution, qui tire le diable par la queue, ne dédicace guère de fonds propres aux activités proprement scientifiques. Tertio, afin de pourvoir au simple entretien de leur bibliothèque, les professeurs jésuites doivent compter principalement sur le maigre produit de la vente des syllabus.

Avec tel ou tel de ses jeunes confrères, le Père Joset saisit rapidement que les facultés namuroises sont condamnées à périr d'inanition : elles ne parviennent même pas à se conformer aux orientations tracées, dans une lettre du 22 juin 1947, par le Supérieur Général, qui souligne – entre autres – l'impor-

tance du travail scientifique. Avec la franchise brutale qui le caractérise, Joset communique son diagnostic au Père Provincial : puisque les facultés namuroises sont incapables d'assurer leur financement, « mieux vaudrait les fermer », dit-il. Il ne se doute pas encore que l'incendiaire pourrait être appelé à jouer le rôle de pompier...

Une autre péripétie conduit à pareille issue. En novembre 1947, Camille-Jean Joset est alerté par un confrère : le gouvernement Spaak III, une coalition de socialistes et de sociaux chrétiens, envisage d'élaborer un projet de loi modifiant la clé de répartition en matière de financement des universités. Le religieux en avise son Recteur, incitant ce dernier à entreprendre des démarches en vue d'un accès des facultés namuroises aux subventions publiques. Au scepticisme de son interlocuteur, il oppose cette réponse impertinente : « Si vous restez assis dans votre fauteuil, rien ne sera obtenu ». Pris au mot, il est chargé de nouer lui-même les contacts nécessaires, en synergie avec le chanoine Goffoel¹⁰⁹, Recteur de Saint-Louis, bien introduit à l'archevêché.

Dans sa nouvelle mission, le Père Joset ne manque pas d'atouts. Aussi obstiné que son père, il sait faire preuve – plus que ce dernier – d'entregent et de diplomatie. En raison du rôle qu'il a joué dans la Résistance, il peut table sur un carnet d'adresses fourni et sur un réseau de relations très diversifié : ne compte-t-il pas des amis et des connaissances dans l'entourage du Prince

¹⁰⁹ Maurice Goffoel (Ixelles, 26 septembre 1896 – Bruxelles, 30 septembre 1977), ordonné prêtre de l'archidiocèse de Malines le 2 janvier 1921, candidat en philosophie et lettres (philologie classique) de l'Université catholique de Louvain, est professeur à l'Institut Saint-Louis depuis le 20 septembre 1924 et préfet des études. Chanoine honoraire du chapitre de Saint-Rombaut (3 juin 1941), puis prélat domestique (1952), il dirige l'Institut Saint-Louis et la faculté y attachée du 5 mars 1941 au 1^{er} septembre 1964. Il fait détruire les bâtiments vétustes de boulevard du Jardin botanique et ériger une nouvelle construction. C'est à son départ que l'Institut Saint-Louis est détaché de la faculté. Je remercie André Tihon, professeur émérite aux FUSL, de m'avoir communiqué ces données biographiques, ainsi que la notice de P. WARZÉE, « Mgr Goffoel, recteur des Facultés (1896-1977) », dans *FUSL Bulletin d'information*, 5^{ème} année, n° 8, février 1978, n.p. (2 pp.).

Régent, au sein des gouvernements successifs, à la Chambre, au Sénat et jusque dans les cabinets ministériels ? Il découvre rapidement l'importance des contacts avec des représentants de la haute administration. Enfin, en raison de son passé, le jésuite est en mesure de solliciter la bienveillance active ou la neutralité d'une série d'acteurs politiques : il entretient de bons rapports avec les leaders du Parti social chrétien, mais il a aussi des alliés potentiels dans les rangs libéraux et socialistes, voire communistes.

Le tandem Joset-Goffoel espère obtenir des subventions pour Namur et Saint-Louis par la voie légale, à défaut par des moyens parallèles. Avec le jésuite comme premier de cordée, il met au point un mode d'action concerté, certes consommateur de temps et d'énergie, mais d'une efficacité redoutable. Tout d'abord, il faut rencontrer en face-à-face les décideurs en charge du problème et leurs collaborateurs¹¹⁰, quelle que soit leur obédience politique ou philosophique, pour leur remettre des dossiers solidement étayés, fondés sur des faits, des chiffres et des arguments indiscutables. Ensuite, il convient de mobiliser, selon les circonstances, un maximum de personnalités à même d'influer sur le cours des événements, qu'ils appartiennent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif, aux directions de partis ou à l'administration¹¹¹. Enfin, il est nécessaire de neutraliser les inévitables contre-offensives de l'Université catholique de

¹¹⁰ En l'occurrence, les ministres successifs de l'Instruction publique et des membres de leur cabinet, les ministres des Finances, quelquefois aussi les Premiers ministres, sans oublier les chefs de groupe du PSC-CVP à la Chambre et au Sénat, ainsi que les parlementaires auteurs d'amendements, en commission ou en séance publique.

¹¹¹ Parmi les plus attentifs aux intérêts des facultés namuroises, on peut citer notamment : le député, sénateur et ministre Charles Héger, les sénateurs Frank Baur, Joseph Hanquet et Louis Huart, les députés et ministres Charles du Bus de Warnaffe, Jean Duvieusart et François-Xavier van der Straten Waillet, apparenté à la famille Moretus, ainsi que le sénateur et ministre Joseph Pholien. À leur propos, voir P. VAN MOLLE, *op. cit.* Nous ne mentionnons pas ici Pierre Harmel, dont le rôle sera évoqué *infra*.

Louvain, en restant unis comme les doigts de la main, quoi qu'il en coûte à court terme¹¹².

À titre personnel, le Père Joset marque un point décisif en faisant basculer dans son camp un allié aussi surprenant qu'improbable, au départ : le ministre de l'Instruction publique Camille Huysmans¹¹³, rencontré pour la première fois le 2 mars 1948. À ce moment, tout sépare les deux hommes : le religieux ne cache pas son engagement résolu au service de l'Église, son unitarisme et son appartenance à la droite conservatrice ; l'homme politique anversoïse est non seulement un franc-maçon déclaré, membre de la loge des Amis Philanthropes, mais il a milité au sein du Mouvement flamand et a croisé la route de Lénine. Une curieuse alchimie opère, néanmoins, dès le premier

¹¹² En 1952, C.-J. Joset écrit à M. Goffoel : « J'étais foncièrement sincère lorsque j'ai dit à Monsieur Huysmans que nous n'accepterions rien si Saint-Louis était écarté. Nous aboutissons ensemble : nous resterons unis ». Lettre du Père Joset à Mgr Goffoel, 6 juillet 1952, dans APBML, *Fonds Camille Joset*. En 1960, Mgr Goffoel confirme l'existence d'une alliance sans faille entre Namur et Saint-Louis : « En plusieurs occasions, j'ai souligné, auprès de Son Éminence le Cardinal, l'entente parfaite et profondément confiante qui régnait entre nous ». Lettre de M. Goffoel au Provincial de Belgique méridionale, 22 juillet 1960, *ibid.*

¹¹³ Camille Huysmans (Bilzen, 26 mai 1871 – Anvers, 25 février 1968), docteur en philologie germanique de l'Université de Liège (1891), journaliste, secrétaire du Bureau de l'Internationale Socialiste (1905-1922), militant du Mouvement flamand, mène une carrière politique d'une longueur exceptionnelle. Au plan communal, il est conseiller de la ville de Bruxelles (1908-1921), puis conseiller (à partir de 1921), échevin de l'Instruction publique (1921-1925) et bourgmestre (1933-1940 et 1944-1947) d'Anvers. À la Chambre, il représente l'arrondissement de Bruxelles (1910-1919), puis celui d'Anvers (1919-1965). Il préside l'assemblée de 1936 à 1939 et de 1954 à 1958. Il est aussi ministre des Sciences et des Arts (1925-1927), Premier ministre (1946-1947), ministre de l'Instruction publique (1947-1949), ministre d'État (depuis 1945). Victime de l'intolérance comme unique élève de l'école communale de Bilzen, durant la première guerre scolaire (1879-1884), Huysmans mène une politique – audacieuse pour l'époque – de conciliation entre réseaux d'enseignement au plan communal, puis à l'échelon national. Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 186-188, et J. HUNIN, notice « Huysmans, Camille », dans R. DE SCHRYVER et al. (s. dir.), *Encyclopedie...*, *op. cit.*, t. 2, pp. 1497-1501.

contact. Par la suite, le dialogue mutuellement respectueux se transforme en complicité, puis en une « amitié fidèle par-delà la mort », écrira Joset dans ses souvenirs inédits.

Le bénéfice de subventions publiques entraînerait un contrôle comptable exercé par l'administration, qu'il faudrait pouvoir assumer. Dès lors, un préalable s'impose, tant pour Namur que pour Saint-Louis : les facultés universitaires doivent jouir d'une personnalité juridique propre, distincte de celle d'un établissement d'enseignement secondaire ; il leur faut également pouvoir dissocier leurs recettes et dépenses de celles de l'institution-sœur. Selon la législation en vigueur, un statut semble s'imposer : celui d'association sans but lucratif, tel qu'il est régi par les dispositions du 27 juin 1921. C'est ainsi que, le 18 février 1948, l'asbl Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) est constituée par acte sous seing privé. Mandatés par leurs collègues, les sept jésuites fondateurs sont le Recteur de l'institution, les doyens, les secrétaires et deux professeurs de philosophie et lettres et de sciences. Comme secrétaire de la première composante, Joset est du nombre. Jusqu'en 1965, le conseil d'administration de l'association compte cinq membres : le Recteur et deux représentants par faculté.

La création de l'asbl namuroise confère une nouvelle position au Père Joset. Dès 1948, ce dernier est considéré, civilement, comme le secrétaire général des FUNDP par décision du Provincial de Belgique méridionale relative à l'organisation de la Compagnie de Jésus. De 1949 à 1950, il en est également le « procureur », avant d'en devenir officiellement l'administrateur délégué (1950-1970). Il exerce, écrit-il, ces responsabilités « sous six Recteurs » : Léon Morel (1948-1949), Joseph Schaack (1949-1953), Jean Sonnet (1953-1958), Roger Troisfontaines (1958-1959), André Wankenne (1959-1965) et Édouard Boné (1965-1969)¹¹⁴.

¹¹⁴ Dans ses écrits, le Père Joset ne mentionne pas les débuts d'un septième rectorat, celui du Père Jacques Denis (1969-1975), avec lequel il ne s'entend guère.

En qualité de titulaire de ces nouvelles fonctions, C.-J. Joset s'engage à racheter progressivement les immeubles du collègue, afin que ce dernier puisse s'installer, à terme, sur un autre site. L'opération est, en grande partie, bouclée en 1959 : c'est alors que le collègue cède aux Facultés tout son patrimoine immobilier situé en ville, à l'exception des 32 ares 52 centiares encore nécessaires au maintien de l'externat, moyennant la reprise de ses dettes par l'université.

Après ce détour juridique et patrimonial, revenons à l'action de lobbying menée avec M. Goffoel en vue du subventionnement de Namur et de Saint-Louis. Une première avancée, encore fragile, est enregistrée avec le vote de la loi du 21 avril 1949, instaurant ce que l'on appellera couramment « la cagnotte ». De quoi s'agit-il ? Le ministre de l'Instruction publique dispose annuellement d'une somme d'argent, grâce à laquelle il peut accorder des subventions, nouvelles ou complémentaires, à des institutions d'enseignement supérieur. Parmi les nouveaux bénéficiaires de crédits publics figurent – selon les traditionnels équilibres « belgo-belges » – les facultés catholiques de Namur et de Saint-Louis, mais également la faculté de théologie protestante et l'Institut Solvay, liés à l'ULB.

S'il a le mérite d'exister, le système élaboré par Camille Huysmans présente, toutefois, cinq inconvénients. Primo, la somme alimentant la « cagnotte » est forfaitaire : elle n'est pas adaptée à la hausse du coût de la vie. Secundo, la part namuroise est flottante : elle ne consiste pas en une fraction fixe des crédits affectés aux institutions subventionnées, eux-mêmes déterminés par les dépenses consenties par l'État en faveur de ses universités. Les montants octroyés à Namur sont, en effet, établis au coup par coup par le ministre compétent, en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et sans le moindre contrôle parlementaire. Tertio, si tel ou tel ministre de l'Instruction l'estime souhaitable – et c'est ce que penseront des successeurs de Huysmans – une partie de la « cagnotte » peut être utilisée en vue de procurer des ressources supplémentaires à des universités déjà bien dotées. Les moyens dévolus aux nouveaux bénéficiaires s'en trouvent réduits d'autant. Quarto, les sommes

allouées aux FUNDP sont destinées exclusivement à couvrir des dépenses ordinaires de fonctionnement. En d'autres termes, la pénurie de bâtiments, qui appelle des investissements, pourrait demeurer sans solution à court terme. Quinto, le versement des subsides s'opère de manière irrégulière, pour la première fois en décembre 1949 par le ministre Mundeleer¹¹⁵. Les retards de paiement obligent les FUNDP à recourir à l'emprunt, avec la charge d'intérêt qui en résulte.

Au cours des années ultérieures, le Père Joset, toujours flanqué de son allié bruxellois, s'active afin de remédier à certains de ces inconvénients. La majorité absolue détenue par les sociaux chrétiens, sous les gouvernements Duvieusart, Pholien et Van Houtte (1950-1954), ouvre une fenêtre d'opportunité qu'un habile tacticien se doit d'utiliser. Il faut d'autant plus saisir l'occasion que le portefeuille de l'Instruction publique n'est pas détenu par un « suppôt » de Louvain, mais par un professeur de l'Université de Liège, réputé pour son sens de l'équité : Pierre Harmel¹¹⁶. Par deux arrêtés royaux, datés du 13 juin 1952 et des

¹¹⁵ Léon Mundeleer (Ixelles, 6 avril 1885 – Ixelles, 4 décembre 1964), docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, conseiller communal d'Ixelles (1917-1949), membre du conseil provincial de Brabant (1918-1929), député libéral de l'arrondissement de Bruxelles (1929-1958), est ministre de la Défense nationale (1945-1946), de l'Instruction publique (1949-1950) et des Classes moyennes (1956-1958). Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 250.

¹¹⁶ Pierre Harmel (Uccle, 16 mars 1911 – Bruxelles, 15 novembre 2009), docteur en droit, licencié en sciences sociales et en notariat de l'Université de Liège, agrégé de l'enseignement supérieur en droit fiscal, ancien président de l'ACJB (Association catholique de la jeunesse belge), professeur à l'Université de Liège depuis 1942, mène une brillante carrière politique aux plans national et international. Député, puis sénateur de l'arrondissement de Liège (1946-1977), il est l'instigateur du Centre auquel son nom est couramment attaché, qui prépare une solution aux problèmes communautaires (1948-1958). Il est ministre de l'Instruction publique (1950-1954), de la Justice (1958), des Affaires culturelles (1958-1960) et de la Fonction publique (1960-1961). Il préside l'aile wallonne du PSC-CVP en 1964-1965. Il devient ensuite Premier ministre, chargé de la coordination de la politique scientifique (1965-1966), puis un remarquable ministre des Affaires étrangères (1966-1973), jouant un rôle de premier plan dans l'amélioration des relations Est-Ouest. Ministre d'État depuis 1973, président du Sénat de 1973 à 1977, Pierre Harmel fera partie de la toute première « tournée » de

26-27 avril 1954, le ministre remplace le montant aléatoire dévolu aux Facultés de Namur par une quotité fixe de la « cagnotte » : vingt, puis vingt-cinq quatre-vingtièmes.

Cependant, la question scolaire réactive fortement le clivage Église-État, jusqu'en 1958. Une coalition « laïque » de socialistes et de libéraux, le gouvernement Van Acker IV, dirige le pays, d'avril 1954 à juin 1958. Le nouveau ministre de l'Instruction publique, le socialiste Léo Collard¹¹⁷, s'emploie à détricoter une bonne part de l'œuvre de son prédécesseur, en « sarclant » dans les subsides alloués aux établissements confessionnels¹¹⁸. Comme d'autres institutions catholiques, les Facultés de Namur sont visées par ces mesures : l'arrêté royal du 20 juillet 1955 abroge les dispositifs de 1952 et 1954. Il en résulte que les subsides sont, à nouveau, laissés à la libre appréciation du ministre, qui s'empresse de les diminuer.

Une ouverture se dessine, toutefois. Le 17 janvier 1957, une « Commission nationale pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux territoires d'outre-mer les progrès des sciences et leurs répercussions économiques et sociales » est créée officiellement. Elle est installée, le 2 février, par le gouvernement Van Acker. Elle est présidée par l'ancien Roi des Belges : c'est pourquoi elle est dénommée couramment « Commission Léopold III ». L'activité de cette instance, appelée à procéder à un diagnostic et à avancer des propositions

docteurs *honoris causa* choisis par les Facultés de Namur. À son propos, voir V. DUJARDIN, *Pierre Harmel. Biographie*, Bruxelles, 2004.

¹¹⁷ Léo Collard (Aulnois, 11 juillet 1902 – Mons, 27 janvier 1981), docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, conseiller communal (1932-1974), échevin (1947-1952) et bourgmestre (1953-1974) de Mons, est député de l'arrondissement de Mons (1932-1971), ministre de l'Instruction publique (1946 et 1954-1958) et ministre d'État (1963). Comme président national du Parti socialiste belge (1959-1971), il se convertit, sur le tard, au « rassemblement des progressistes » avec la gauche chrétienne, mais sans pouvoir vraiment entraîner sa formation dans son sillage. Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 45-46.

¹¹⁸ Sur les péripéties politico-scolaires des années 1950 à 1958, voir J. TYSENS, *Guerre et paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, 1957.

concrètes, se déploie au moment même où le Pacte scolaire est négocié : la Commission remet son rapport final au gouvernement Eyskens III, qui réunit des sociaux chrétiens et des libéraux.

Le Père Joset et Mgr Goffoel comprennent que les lignes de démarcation idéologiques traditionnelles sont en train de bouger. C'est le moment de lancer une nouvelle offensive. Le tandem s'y emploie. Des dossiers détaillés sont montés, pour exposer la situation défavorable de Namur et de Saint-Louis. Sur cette base, le groupe de travail « Enseignement supérieur », dans lequel les « petites institutions universitaires » peuvent faire entendre leurs voix, formule des recommandations. Ces dernières sont soutenues par les Recteurs de l'Université de Liège et de la Faculté polytechnique de Mons, dont le Père Joset saluera *ex post* la loyauté. Elles permettent au négociateur namurois de faire progresser deux revendications. D'une part, il importe que les FUNDP et Saint-Louis soient mentionnés explicitement dans la nouvelle loi de financement alors en préparation, en se voyant attribuer un pourcentage fixe des subventions destinées aux universités. D'autre part, sous peine d'asphyxie à bref délai, les mêmes institutions doivent être habilitées à contracter des emprunts à long terme et à faible taux d'intérêt, en vue de financer les investissements immobiliers requis par leur expansion.

S'ensuivent dix-huit mois de négociations tendues, ponctuées d'embûches, dont certaines sont suscitées par le nouveau ministre libéral de l'Instruction publique, Charles Moureaux¹¹⁹. Il faut, en effet, recourir à une véritable partie de bras de fer politique pour que les conclusions de la « Commission Léopold III » soient coulées en textes légaux. Il y a lieu de procéder

¹¹⁹ Charles Moureaux (Monceau-sur-Sambre, 4 juin 1902 – Bois-de-Villers, 2 août 1976), docteur en droit et licencié en notariat de l'Université libre de Bruxelles, notaire, conseiller communal (depuis 1938) et échevin (1945-1958 et 1965) d'Etterbeek, est sénateur de l'arrondissement de Bruxelles (1949-1950 et 1954-1968) et ministre de l'Instruction publique (1958-1961). Il est le père de Philippe et de Serge Moureaux. Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 247.

par la voie d'amendements à un texte défavorable à Namur et à Saint-Louis, grâce aux appuis glanés au sein du PSC-CVP, à une époque où la crise congolaise grippe le fonctionnement des institutions. Le 5 juillet 1960, le gouvernement Eyskens III est au bord de l'implosion, puis il se reprend. La partie d'échecs se dénoue finalement. Les résultats obtenus sont à la hauteur des espérances.

Les lois des 2 et 3 août 1960 modifient, en effet, radicalement les perspectives financières des FUNDP et de Saint-Louis. Tout d'abord, les premières se voient attribuer une subvention légale, sous la forme d'un pourcentage fixe (4,6 %) du crédit total affecté aux universités. Les montants correspondants sont adaptables à l'évolution des dépenses consenties par l'État pour ses propres institutions. Les subsides en question sont liquidés par tranches mensuelles, à partir de janvier 1962 : c'en est fini des problèmes récurrents de trésorerie. Ensuite, l'article 2 de la loi du 2 août habilite les universités, dont les FUNDP et la FUSL, à contracter, auprès de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, des emprunts à long terme (20, puis 40 ans en 1965) et à faible taux d'intérêt (2 %, puis 1,25 % en 1965). De la sorte, l'université namuroise est en mesure de combler son retard en matière de constructions et de procéder aux acquisitions immobilières tant souhaitées. Enfin, la loi du 3 août, dite « des services sociaux », assure une contribution publique, calculée en fonction du nombre d'étudiants inscrits durant l'année précédente, pour l'accueil des jeunes sur les campus. Ces sommes peuvent être affectées, notamment, à la construction, à l'équipement et au fonctionnement de homes et de restaurants universitaires. Deux maillons économiquement faibles de la chaîne namuroise, le home et le restaurant, bénéficient ainsi d'un ballon d'oxygène.

Constructions et extensions

Les nouvelles sources de financement et les ouvertures de crédit qu'elles permettent rendent possible l'exécution de projets tenus jusqu'alors sous le boisseau : ainsi, la reconstruction des bâtiments anciens, la création de nouvelles implantations dans les rues adjacentes et l'extension de programmes d'études. Ces différentes opérations mobilisent une bonne part de l'activité du Père Joset, pendant près de deux décennies.

Un plan d'action est arrêté, le 30 mai 1951, lors d'une rencontre entre le Provincial de Belgique méridionale, les responsables du collège et les dirigeants des FUNDP, dont Camille-Jean Joset. Les jésuites présents autour de la table s'accordent sur trois orientations fondamentales. Tout d'abord, le collège-externat sera maintenu, mais il pourrait être déplacé vers un autre site dès que les circonstances le permettront, les Facultés contribuant en ce cas à l'édification de nouveaux bâtiments. Ensuite, la reconstruction des immeubles du quadrilatère sera réalisée par étapes, à l'aide de financements privés, afin de rendre les locaux plus spacieux et mieux adaptés aux besoins académiques. Enfin, les Facultés procéderont à l'ouverture de programmes ou d'années d'études dont la création est tenue en suspens : la philologie germanique, ainsi que les deuxième et troisième candidatures en médecine.

La conception, le financement et la réalisation d'un plan plus détaillé incombent au Père Joset. À ce dernier, les supérieurs imposent deux contraintes : d'une part, réunir une fraction significative des capitaux nécessaires avant de passer à l'action, ce qui implique un véritable siège des mécènes et donateurs, mais aussi une multitude de démarches pour s'assurer des crédits bancaires à des conditions avantageuses ; d'autre part, planifier les tâches de telle manière que toute interruption d'activités soit évitée. Il en est bien ainsi.

C.-J. Joset dirige personnellement les deux premières phases de reconstruction, au point de se faire inscrire temporairement à la Chambre syndicale des entrepreneurs afin de parer à la défaillance d'une entreprise privée. Cette responsabilité ne lui

pèse pas : c'est, à ses yeux, la plus exaltante qui lui ait été confiée. La première phase des travaux concerne les ailes Est (home 1) et Ouest (faculté de philosophie et lettres) du quadrilatère. Elle s'ouvre le 3 janvier 1954 et se clôture le 3 octobre 1955, lorsque les étudiants prennent place dans les auditoriums neufs du n° 1, rue Grafé. Les anciens édifices ont été détruits et remplacés par de nouveaux, d'une cinquantaine de mètres de longueur, comportant sept niveaux en hauteur. La deuxième phase (1958) consiste en l'exhaussement de la Bibliothèque Moretus Plantin et du bâtiment de physique-chimie, situé lui aussi rue Grafé. En 1960, à sa grande déception, le Père Joset est déchargé de la supervision des chantiers ultérieurs¹²⁰, confiée successivement à deux confrères¹²¹. Il n'en reste pas moins responsable de la gestion globale des opérations.

Grâce à la mise à disposition de nouveaux locaux, mais aussi à de nouvelles opportunités offertes par la législation, les FUNDP élargissent graduellement leur offre d'enseignement. En 1961, elles ouvrent ainsi des candidatures en philologie germanique, en archéologie et histoire de l'art, en chimie, en sciences économiques et en sciences politiques et sociales. Viennent ensuite la deuxième candidature en médecine (1962), puis la troisième (1963), la licence et maîtrise en sciences économiques et sociales (1963), suivie du doctorat (1965), puis les candidatures en mathématiques et en physique (1966)¹²², enfin la candidature en droit (1967)¹²³.

¹²⁰ Soit la reconstruction des ailes Sud (home 2, 1961) et Nord (rue de Bruxelles, 1961-1962), les constructions de la faculté des sciences (1961-1962), du département d'anatomie (1962), de la maison de la médecine (actuelle résidence principale des jésuites, 1962-1964) et de la faculté des sciences économiques et sociales (1964-1966), ainsi que l'élévation de la faculté de médecine sur le « socle » d'anatomie (1965-1968).

¹²¹ Les Pères Maurice van der Meerschen, en 1960-1961, et Jacques de Marneffe, de 1961 à 1970.

¹²² En application de la loi du 9 avril 1965, qui fait sauter le « verrou » de 1929 prévu pour ces deux sections.

¹²³ En application des dispositions du 18 mai 1967, qui « modifient les lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des

Le Père Joset joue un rôle déterminant dans la naissance et dans l'organisation de la faculté des sciences économiques et sociales, dont il est d'ailleurs le premier doyen (1961-1968). L'entreprise se concrétise par étapes.

À l'origine du projet, on trouve une intuition de C.-J. Joset. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la société se transforme : à l'Est, avec l'apparition du « rideau de fer » ; à l'Ouest, avec la mise en œuvre du Plan Marshall, suivie de l'application d'une politique de croissance d'inspiration keynésienne ; en Belgique, avec l'instauration de la sécurité sociale, reposant sur le principe de solidarité, et l'institutionnalisation d'une économie de concertation. Dans différents milieux, ce nouveau contexte fait apparaître des interrogations sur le rôle des universités en matière de développement économique et de progrès social.

Le Père Joset y est très sensible, et c'est là son mérite. Toutefois, la réponse qu'il apporte s'inscrit dans le sillage de l'Action catholique d'avant-guerre : l'heure n'est pas au décloisonnement idéologique, mais à l'engagement dans la cité de chrétiens convaincus, mobilisés en vue de réaliser la devise *Omnia instaurare in Christo*¹²⁴. Dans l'élaboration de son projet, le religieux mêle approche pluridisciplinaire, ouverture audacieuse aux techniques émergentes, notamment aux méthodes quantitatives, vision de la société attentive à l'humain et à la justice sociale. Cependant, la conception du tout demeure assez élitiste : il s'agit, en fin de compte, de former les « managers de demain ». Tel est d'ailleurs l'objectif que le jésuite promeut pour les Facultés dans leur ensemble : « Le but de l'institution, écrit-il à son Provincial le 15 février 1963, est d'être une œuvre apostolique de formation d'une élite catholique, véritable école de cadres, d'officiers dirait-on, où tout doit conspirer à la formation intellectuelle, du caractère et de la personnalité

examens universitaires, en vue de l'organisation d'une candidature en droit par la scission de la candidature en philosophie et lettres ».

¹²⁴ Devise qui figurera sur les vitraux que l'intéressé fera placer dans sa « chapelle personnelle », en faculté des sciences économiques et sociales.

chrétienne, non pas de jeunes gens, mais de futurs dirigeants de notre société civile »¹²⁵.

Le jésuite namurois fait part de ses vues à des étudiants de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit. Il les incite à ajouter des compléments substantiels à leur formation juridique : un bagage solide en philosophie et en économie, ainsi qu'un large aperçu des sciences humaines, avant d'acquérir des qualifications supérieures dans des universités étrangères de haut niveau, par exemple aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. Certains jeunes entreprennent ce parcours exigeant. Ils y trouvent leur épanouissement. Au début des années 1950, le Père Joset les réunit dans un groupe de réflexion et d'action, comme il est de mise à l'époque : ainsi s'organisent les *Alumni Pacis*¹²⁶. Grâce aux expériences acquises, les membres de ce groupe – de jeunes intellectuels brillants, dont plusieurs s'illustreront dans la vie publique et à l'université – aident leur mentor à peaufiner un programme d'études en sciences économiques et sociales, qui prend forme petit à petit.

La réalisation en est graduelle. En 1953, les autorités des FUNDP saisissent une première opportunité : en contrepartie de l'admission d'un nombre limité d'étudiantes, ardemment souhaitée par l'évêque de Namur, elles obtiennent de l'épiscopat de pouvoir créer une « épreuve complémentaire en sciences économiques et sociales », préparatoire à la licence en sciences économiques, à réaliser à l'UCL en cumul avec le doctorat en droit. Lors du 125^{ème} anniversaire de l'institution namuroise, célébré le 5 mai 1956, le Recteur des Facultés avance un deuxième pion : il annonce que cette « épreuve complémentaire » est appelée, en fonction des possibilités, à évoluer pour donner naissance à une faculté des sciences économiques et sociales, limitée au premier cycle. Toutefois, faute de moyens,

¹²⁵ Lettre du Père Joset à son Provincial, 15 février 1963, dans APBML, *Fonds Camille Joset*.

¹²⁶ À ne pas confondre avec la fondation du même nom, indépendante de ce groupe.

l'épuration dessinée en ce sens par le Père Joset dort encore dans les cartons pendant cinq ans.

Le dossier revient à l'agenda à la suite de circonstances imprévues, mais dont le jésuite namurois tire un parti maximal : la grève de l'hiver 1960-1961, parfois qualifiée de « grève du siècle », laisse entrevoir une forte poussée des revendications fédéralistes au Sud du pays¹²⁷. Aussitôt, le Père Joset relance son projet de création d'une faculté des sciences économiques et sociales, en faisant valoir que celle-ci serait « apolitique », localisée au cœur de la Wallonie et particulièrement attentive au développement régional. Il gagne à ses vues le ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, l'intellectuel socialiste Victor Larock¹²⁸. La candidature ardemment souhaitée, doublée d'un centre de recherche, ouvre ses portes dans le vénérable hôtel del Marmol¹²⁹, le 3 octobre 1961.

Il est convenu avec l'UCL que les futurs candidats continueront leur formation à Louvain, mais dans le cadre d'une licence en trois ans, organisée selon le programme conçu à Namur, avec prolongement éventuel vers le doctorat. Cependant, l'institution louvaniste est confrontée à des tensions linguistiques, qui mèneront finalement à sa scission¹³⁰. Dès le printemps 1963, elle fait savoir qu'il lui est impossible d'honorer ses engagements. Ne pouvant laisser leurs étudiants abandonnés à leur

¹²⁷ Voir notamment J. NEUVILLE et J. YERNA, *Le choc de l'hiver '60-'61. Les grèves contre la loi unique*, Bruxelles, 1990 ; P. TILLY, *André Renard. Biographie*, Bruxelles, 2005.

¹²⁸ Victor Larock (Ans, 6 octobre 1904 – Madrid, 24 avril 1977), docteur en philosophie et lettres de l'Université de Liège, docteur en sociologie de la Sorbonne, est directeur politique du journal *Le Peuple* (1944-1954). Conseiller communal d'Ixelles (1952-1968), député de l'arrondissement de Bruxelles (1949-1968), membre du Conseil de l'Europe (1949-1954), il est successivement ministre du Commerce extérieur (1954-1957), ministre des Affaires étrangères (1957-1958), puis ministre de l'Éducation nationale et de la Culture (1961-1963). Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 212.

¹²⁹ Situé sur le site de l'actuelle faculté de droit.

¹³⁰ Sur l'historique de ce dossier, voir Ch. LAPORTE, *L'affaire de Louvain 1960-1968*, Paris-Bruxelles, 1999.

sort, les FUNDP tentent un coup de poker. *In extremis*, elles arrachent à l'épiscopat l'autorisation d'ouvrir un deuxième cycle en sciences économiques et sociales : le *nihil obstat* du cardinal-archevêque de Malines arrive par télégramme, tout juste avant la proclamation de la première promotion de candidats...

La loi du 9 avril 1965 habilite l'université namuroise à conférer la licence et le doctorat en sciences économiques et sociales. Les premiers licenciés et maîtres de cette orientation d'études sont diplômés en 1966, deux mois avant l'inauguration du nouveau siège de la faculté, sis au n° 8, Rempart de la Vierge. C'est en ce lieu que le Père Joset, déjà enclin à une certaine misanthropie, établit sa tanière : au troisième étage, il y occupe un bureau d'angle avec chambre et chapelle toute proche. Il ne quittera les lieux que dans son linceul. Avant son déménagement, il veille à assurer sa succession au département d'histoire de la faculté de philosophie et lettres, confié à un jeune académique brillant, qui répondra pleinement à son attente : René Noël¹³¹.

Conseillé par ses collègues, Joset engage personnellement les premiers enseignants de la faculté naissante. L'entreprise est malaisée : la plupart des professeurs sur lesquels il comptait n'ont pu résister aux sirènes de Louvain. Force est de faire appel à des *part time* et de recourir à des jeunes. C'est ainsi qu'est

¹³¹ René Noël (né à Bellefontaine, le 4 janvier 1938), docteur en philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, n'est pas seulement un des « disciples » du Père Joset : il est aussi le « fils spirituel » de Léopold Génicot. Aux FUNDP, il est successivement chef de travaux (1965-1967), chargé de cours (1967-1970), puis professeur ordinaire (1970-2003), tout en étant professeur extraordinaire (33 %, 1983-2003) à l'Université catholique de Louvain, où il reprend une partie de la charge de son maître. Enseignant talentueux et chercheur novateur, il exerce la direction du département d'histoire pendant une longue période, en lui insufflant une vitalité peu commune. Doyen de la faculté de philosophie et lettres à deux reprises (1972-1976 et 1986-1989), membre du Conseil d'administration des FUNDP (1975-1980), il rend aussi d'éminents services à cette institution en qualité de directeur du Centre audio-visuel (1989-1992), puis de bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin (1993-2003). Je remercie Mesdames Virginie Lorent et Fabienne De Carli, qui m'ont communiqué les informations requises pour rédiger cette brève notice.

recruté, en 1965, un docteur en sciences économiques de l'Université de Liège féru d'informatique, François Bodart¹³². Ce dernier entraîne le religieux dans une aventure un peu folle, dont il est lui-même le concepteur et le maître d'œuvre : la création à Namur, de toutes pièces, d'un enseignement de haut niveau en informatique de gestion.

Une fois encore, l'on procède pas à pas. Le terrain est préparé en novembre 1966, lorsque F. Bodart organise un colloque sur l'intégration des ensembles électroniques dans les structures de décision de l'entreprise. Viennent ensuite, en 1967, la location d'un ordinateur par accord de coopération avec la firme Bull, puis la création d'un Centre informatique, inauguré le 25 octobre 1968, par le ministre de la Politique scientifique, Théo Lefèvre¹³³. Suit, en 1969, la fondation du Centre d'informatique, de gestion et de recherche. Le CIGER est porté sur les fonds baptismaux par François Bodart et son Recteur, le Père Joset, le

¹³² François Bodart (né à Bouge, le 2 juillet 1937), docteur en Sciences économiques de l'Université de Liège, est chargé de cours à temps partiel (1965-1968), chargé de cours à temps plein (1968-1970), puis professeur ordinaire (1970-2002) aux FUNDP, où il enseigne à la faculté des sciences économiques et sociales et à l'institut d'informatique. Créateur du Centre de calcul de l'institution namuroise (1968), qu'il dirige de 1988 à 1994, fondateur de l'institut d'informatique (1970), dont il est le directeur de 1970 à 1976, il est aussi un des cofondateurs et le premier directeur général (1969-1971) du CIGER, dont il va être question. Brillant esprit, homme entreprenant et musicien émérite, François Bodart est docteur *honoris causa* de l'Université de Lausanne (1994). Voir : <http://www.info.fundp.ac.be/fbo/Cv990414.html>.

¹³³ L'intéressé entretient d'excellentes relations avec le Père Joset. Il soutient plusieurs initiatives namuroises à caractère novateur. Théo Lefèvre (Gand, 17 janvier 1914 – Woluwe-Saint-Lambert, 18 septembre 1973), docteur en droit de l'Université de Gand, avocat au barreau de Gand, député de l'arrondissement de Gand-Eeklo (1946-1971), puis sénateur (1971-1973), est président national du PSC-CVP (1950-1961), ministre d'État (1958), Premier ministre, chargé de la Coordination économique et de la Coordination de la politique scientifique (1961-1965), ministre, puis secrétaire d'État chargé de la Politique et de la Programmation scientifiques (1968-1973). Voir P. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 217-218 ; K. HOFACK, notice « Lefèvre, Théodore », dans R. DE SCHRYVER et al. (s. dir.), *op. cit.*, t. 2, pp. 1818-1820.

gouverneur René Close¹³⁴ et son greffier provincial, Nicolas Bontyes¹³⁵. Il constitue un espace de collaboration entre les pouvoirs publics, représentés par les provinces de Namur et de Luxembourg, avec leurs bureaux économiques respectifs, et les FUNDP, épaulées par l'asbl CERUNA, dont il sera question par la suite. Il s'agit, à la fois, de promouvoir l'utilisation de l'informatique dans les administrations et de soutenir la recherche en ce domaine. La conjugaison des forces permet l'acquisition d'un matériel performant, dont le prix d'achat excède alors les possibilités financières des partenaires, pris isolément. Décidée par les autorités des Facultés au début de l'été 1969, la création d'un institut d'informatique se concrétise en septembre 1970.

En qualité d'administrateur délégué, le Père Joset est associé à d'autres réalisations dont il n'est pas l'initiateur. En voici quatre exemples. Primo, en 1966-1967, le jésuite namurois participe à la création de la Fondation Travail-Université, constituée par les Facultés de Namur, l'UCL et le Mouvement ouvrier chrétien. La FTU patronne l'Institut Supérieur de Culture Ouvrière, qui permet à des travailleurs engagés dans l'action collective d'étoffer leur bagage intellectuel et d'obtenir l'équivalent d'un graduat. Le partenariat ISCO-FUNDP se perpétue jusqu'à nos jours. Secundo, Joset prend part aux négociations menant aux conventions des 23 mars et 27 juin 1968 avec le collège Notre-Dame de la Paix, en vue du transfert de l'externat à Erpent (1971). Tertio, en 1968-1969, il est de ceux qui soutiennent

¹³⁴ René Close (Namur, 2 avril 1918 – Namur, 19 janvier 1977), docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, avocat, résistant et homme politique socialiste, mène une carrière politique au plan local (conseiller communal de Namur, échevin des Travaux publics et des Finances) et surtout au plan provincial : conseiller de la province de Namur depuis 1946, député permanent (1946-1949, 1954-1961 et 1968), puis gouverneur (1968-1977). Il oriente une partie des activités provinciales vers l'expansion économique. Voir P. DELFORGE, notice « Close, René », dans P. DELFORGE, Ph. DESTATTE et M. LIBON (s. dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 276.

¹³⁵ Nicolas Bontyes (Dinant, 31 décembre 1928 – Salzinnes, 6 octobre 2004), d'opinion libérale, est greffier de la province de Namur, puis directeur du CIGER.

l'audacieuse création du LARN (Laboratoire d'analyses par réactions nucléaires), préconisée par le Professeur Gaston Deconninck. Quarto, en 1969, il contribue à l'accord, conclu avec la Province méridionale de la Compagnie de Jésus, tendant à assurer le transfert à Namur du Centre de documentation et de recherche religieuses (CDRR). L'opération se réalisera en 1980.

Enfin, le 25 avril 1965, le Père Joset est le principal fondateur et le premier président¹³⁶ de l'asbl Centre d'études et de recherche universitaires de Namur. Initialement, le CERUNA soutient surtout l'activité scientifique menée dans la nouvelle faculté des sciences économiques et sociales : il finance des publications et l'organisation de colloques, favorise la conclusion de contrats de recherche avec des entreprises privées et des organismes publics. Ensuite, reprenant la gestion de fondations particulières créées à titre personnel par des jésuites, dans leurs domaines de recherche ou pour l'aide sociale, l'association remplit, en toute indépendance, un rôle de mécénat au profit des FUNDP : à cette dernière institution, elle procure un soutien financier discret, mais parfois substantiel, dans des secteurs d'activité où elle est habilitée à intervenir, conformément à ses statuts et aux intentions des fondateurs.

Le crépuscule de « Moïse »

Comme tout être humain, le Père Joset vieillit. Ceux qui le rencontrent, dans le dernier quart de siècle de son existence¹³⁷, évoquent « une silhouette biblique » et « une tête puissante de prophète ». Ils voient le religieux déambuler, « la barbe au vent et la chevelure flottante, une cape noire déferlant sur ses robustes épaules ». Doit-on s'étonner si, avec une irrévérencieuse affection, des étudiants le surnomment « Moïse » ? Dans ses éruptions de colère, l'homme ressemble, il est vrai, au père

¹³⁶ De 1965 à 1990, avec pleine délégation de pouvoirs.

¹³⁷ Voir les portraits d'I. LALOUX, dans *Vers l'Avenir*, 5 novembre 1992, et d'O. MARCHAL, *Un Jésuite...*, *op. cit.*, pp. 9 et 14.

de la nation d'Israël, « descendant du Sinaï avec les tables de la loi pour les briser sur la tête de son peuple ».

Comme son père, le jésuite namurois est doté d'une forte personnalité qui le prédispose au commandement. Chargé d'écrire la notice nécrologique du religieux, le Supérieur de sa communauté, maniant la litote, écrira : « Le Père Joset n'était pas homme à partager volontiers le pouvoir qui lui était confié (...) et eut quelque peine à passer la main »¹³⁸. C'est le moins que l'on puisse dire.

Camille-Jean Joset aime exercer des responsabilités, au point de les cumuler et de les concentrer. Il court-circuite parfois ses mandants¹³⁹. Il admet difficilement les tergiversations de ses Recteurs¹⁴⁰ ou de ses pairs¹⁴¹. Il ne pratique la consultation,

¹³⁸ J. BOUVY, « Le P. Camille-Jean Joset (1912-1992) », dans *Échos*, 51^{ème} année, n° 2, avril 1993, p. 95.

¹³⁹ En 1968, le Provincial de Belgique méridionale écrit à C.-J. Joset : « Il est clair que le Supérieur doit faire confiance à ceux qui ont reçu de lui une mission, mais il doit en même temps être informé par les religieux du travail accompli et approuver les lignes directrices d'un projet, avant que celui-ci ne soit mis en chantier. Or je dois bien constater que les Supérieurs majeurs se trouvent parfois, vis-à-vis de vous, en position délicate. Ils apprennent après coup que des projets ont été réalisés, sans qu'ils en aient été informés au préalable ». Lettre du Père Provincial à C.-J. Joset, 21 décembre 1968, dans APBML, *Fonds Camille Joset*.

¹⁴⁰ Parfois, il s'emporte, mais il reconnaît aussi ses torts. À un Provincial qui s'enquiert de son état d'esprit, il répond, en 1950 : « Énérvé ? Je ferais mieux de dire excédé (...). Avec le RP Recteur, cela ne va pas du tout, non qu'il y ait un heurt quelconque, mais le climat de confiance mutuelle n'y est pas. Pourquoi ? Manque de contact ? Peut-être. Il y a certainement de ma faute : je n'ai pas le temps d'attendre, ni de faire de longues conversations, avec digressions sur divers sujets (...). Je suis plutôt porté à l'action et cherche les réalisations ». Lettre du Père Joset à son Provincial, 28 mars 1950, *ibid.*

¹⁴¹ En 1959, il écrit à son Provincial : « Je vous dirai très franchement que je songe positivement à vous adresser ma démission de procureur des Facultés (...). Je vous avoue qu'en me trouvant devant le brouhaha actuel des propositions, contre-propositions, projets et plans divers qui germent dans cette maison, je préférerais de loin me retirer et laisser aux autres le soin de laisser libre cours à leurs imaginations. En aucun cas, je ne puis accepter une remise en question de tout, à propos de tout, sans aucune vue d'ensemble,

considérée comme une perte de temps et une déperdition d'énergie, que si elle sert ses fins. Il fuit les réunions, dans lesquelles il ne voit que bavardage intempestif et vaines palabres¹⁴². Directif à l'égard de ses collaborateurs, il exige d'eux dévouement, fidélité et ponctualité. En retour, il leur « met le pied à l'étrier », ainsi qu'il le dit : il respecte scrupuleusement les engagements pris en matière de nomination, de formation et de promotion. Abhorrant la pusillanimité, il profite des faiblesses de ses supérieurs pour s'arroger la conduite de l'institution. Selon la tradition orale, il serait ainsi le véritable Recteur des Facultés namuroises, de 1959 à 1965 : il traiterait d'initiative tous les dossiers importants et reléguerait le titulaire nominal de la fonction au rang de dispensateur de signatures. Une pratique du pouvoir à ce point monarchique ne peut laisser indifférent. Au fil des ans, elle indispose des confrères et des membres de la communauté universitaire, qui finissent par s'en lasser.

Fondées sur la franchise¹⁴³, les relations du Père Joset avec ses Supérieurs Provinciaux varient en nature et en intensité selon les périodes et les interlocuteurs. Elles sont cordiales lorsque l'historien namurois, jugé digne de confiance, est investi de missions importantes et reçoit carte blanche pour les mener à bien. Elles se refroidissent si l'intéressé a l'impression que l'on

avec des improvisations successives ». Lettre du Père Joset à son Provincial, 17 mars 1959, *ibid.*

¹⁴² Dans une lettre à son Recteur, il se déclare « allergique aux parlottes ». Il fustige « cette manie de la réunionite, qui dispense de réfléchir ». Il ajoute : « Aucun parlement n'a jamais été capable de gouverner ; l'initiative et la réalisation sont le fait d'individus ». On ne peut résumer plus clairement sa conception du pouvoir. Lettre du Père Joset à son Recteur, 12 octobre 1967, *ibid.*

¹⁴³ À son Provincial, il écrit, en 1963 : « Vous excuserez ma manière de parler si elle est inadéquate. Je veux être ouvert, non impertinent. Il me semble que nos caractères et nos tempéraments sont radicalement différents ». Et d'ajouter, non sans lucidité sur lui-même : « J'ai dû vous paraître insupportable, comme prenant trop de place, étant en quelque sorte identifié avec les Facultés ». Lettre du Père Joset à son Provincial, 15 février 1963, *ibid.*

veut lui dicter une ligne de conduite ou brider ses initiatives¹⁴⁴. Croyant être investi d'une grâce d'état, le Père Joset n'en fait qu'à sa tête. Avec un art consommé, il recourt à l'esquive, lorsqu'il se sent poussé dans ses derniers retranchements. Son obstination exaspère certains responsables de la Compagnie de Jésus, qu'il n'hésite pas à éconduire en faisant quelquefois preuve d'impertinence.

Le style du personnage et sa manière de gouverner commencent à être discutés. Au même moment, au plan des idées cette fois, le Père Joset se crispe dans ses certitudes : non seulement il désapprouve les conceptions nouvelles, mais il les combat implacablement, à visière découverte. De la sorte, il s'isole de plus en plus. Graduellement, il se coupe de certains de ses confrères et collègues académiques, et même des étudiants. Enseignant pourtant « l'époque où nous vivons », il manifeste une difficulté croissante à appréhender, à décrypter et à accepter les évolutions des sociétés belge et occidentale en différents domaines.

Avec l'entrée dans l'ère postindustrielle¹⁴⁵, ces sociétés voient la sécularisation progresser à grands pas, surtout dans les générations montantes. Même dans les milieux catholiques, la foi cesse d'être une évidence, la pratique religieuse recule et les normes de la morale traditionnelle sont remises en question. Le

¹⁴⁴ Il peut se montrer très dur. À un Supérieur Provincial, il écrit ces lignes : « Ici, j'aborde le point le plus délicat : votre propre personne. Il me semble que vous vous occupez trop et trop peu de Namur (...). Trop parce que vous ne vous en remettez pas assez au Recteur ou aux hommes auxquels vous avez confié des responsabilités ou qui en avaient avant vous. Trop peu parce que vous ne semblez pas tenir compte de ce qui existe, de ce qui a été décidé par vos prédécesseurs et dans quel esprit, mais aussi parce que vous n'étudiez pas assez les problèmes concrets, réels et actuels (...). Le rôle d'un chef est de désigner les hommes, de fixer exactement la tâche qu'ils ont à mener à bien et de contrôler occasionnellement ». On pointera l'adverbe « occasionnellement », révélateur du mode de fonctionnement de l'intéressé. Voir la lettre du Père Joset à son Provincial, 15 février 1963, *ibid.*

¹⁴⁵ Mise en lumière, dès 1969, par le sociologue Alain Touraine. Voir A. TOURAINE, *La société postindustrielle*, Paris, 1969.

Père Joset y voit autant de signes de décadence, fruits d'une montée du matérialisme. Il reste viscéralement attaché à un vocabulaire et à des pratiques d'un autre temps : les œuvres catholiques, l'apostolat, les retraites et conférences religieuses pour étudiants. Il se gausse des « concessions à la modernité », présentées comme autant de reculades ou de démissions : même l'idée d'aumônerie universitaire l'insupporte, dans la mesure où elle suggère la création d'une structure parallèle à la vie académique, ne proposant que des « options de vie » à des noyaux clairsemés de volontaires¹⁴⁶.

L'Église se transforme sous l'impulsion de Vatican II (1962-1965). Dans une certaine mesure, le Père Joset suit le mouvement, non sans réticence¹⁴⁷. Assez rapidement, toutefois, il est de ceux qui s'insurgent contre « la fausse interprétation du Concile » qu'il croit discerner dans certaines structures ecclésiastiques et au sein même de la Compagnie. À sa manière, il affirme son attachement à la tradition par le port de la soutane, la lecture du bréviaire, la défense inconditionnelle des positions conservatrices qui s'expriment à Rome ou sous d'autres latitudes. Il est – faut-il le dire ? – à cent lieues de la théologie de la libération. Respectueux de l'autorité du pape, il n'a,

¹⁴⁶ Il écrit à son Provincial : « La première erreur (NDLR : commise aux FUNDP), grave de conséquences, a été la distinction du religieux et de l'académique, la suppression des retraites, sermons, sodalités et l'instauration d'un aumônier pour aboutir au CRU (NDLR : Centre Religieux Universitaire), en attendant la suppression pure et simple des cours de sciences religieuses (...). L'on a supprimé le levain dans la pâte et je me demande combien de professeurs disent encore la prière au début d'une heure de cours. L'Institution est " profanée ", devenue réellement profane (...). Je ne puis en conscience être plus longtemps le complice agissant de la destruction d'une œuvre apostolique à laquelle j'ai cru et je crois encore ». Lettre du Père Joset à son Provincial, 6 décembre 1969, dans APBML, *Fonds Camille Joset*.

¹⁴⁷ En 1990, il confie rétrospectivement à son Provincial : « Le Concile Vatican II, dès sa première session, m'a épouvané en raison de la place tenue par les théologiens face aux véritables Pères. J'y voyais la répétition de la crise conciliaire du XV^{ème} siècle qui, finalement, aboutit à la crise protestante, appelée " réforme " ». Lettre du Père Joset à son Provincial, 21 février 1990, *ibid.*

cependant, pas la moindre accointance avec les troupes de Mgr Lefebvre¹⁴⁸.

Le secteur de l'enseignement n'est pas épargné par de profondes mutations : laïcisation du personnel, professionnalisation des tâches, démocratisation des études, massification progressive des auditoires. Selon le Père Joset, l'école et l'université catholiques doivent demeurer des « œuvres », pour lesquelles la communauté chrétienne s'impose des sacrifices et auxquelles les religieux doivent se dévouer corps et âme. Il n'accepte pas que des jésuites soient rétribués à hauteur de 65 %, puis de 100 % des barèmes appliqués aux laïcs de même rang : « c'est laïciser l'œuvre et le personnel religieux en faisant appointer celui-ci »¹⁴⁹. Il désapprouve la distinction, établie à Namur, entre autorité académique (le Recteur des FUNDP) et autorité religieuse (le Supérieur de la communauté jésuite). Il critique l'organisation d'activités promotionnelles, comme les « journées portes ouvertes », dans lesquelles il voit, selon ses propres termes, une forme de *compelle intrare*¹⁵⁰. Il regrette profondément que l'université perde son caractère élitiste et qu'elle renonce à la convivialité d'autrefois. Celle-ci impliquait un nombre réduit d'étudiants, ainsi qu'une totale disponibilité des maîtres. Ces conditions ne peuvent plus être remplies. En ignorant cette réalité, le religieux se pose en *laudator temporis acti*.

Les rapports à l'autorité changent également, dans le sillage des événements de Mai 1968. Les notions de concertation et de participation ont le vent en poupe. Les hiérarchies pesantes et dépourvues de légitimité démocratique sont remises en question. Dans certaines universités, l'heure est à la recomposition des organes décisionnels, afin d'assurer une représentation du personnel au sein des instances. Partisan résolu du colloque singulier entre le détenteur de l'autorité et ses subordonnés, le

¹⁴⁸ « Je ne partage nullement l'entêtement orgueilleux de Mgr Lefebvre : là où est Pierre, là est l'Église » (*ibid.*).

¹⁴⁹ Lettre du Père Joset à son Provincial, 6 décembre 1969, *ibid.*

¹⁵⁰ Locution latine tirée de la « parabole du festin » : « forcez-les d'entrer ».

Père Joset n'accepte, en son for intérieur, ni la délibération collégiale, ni la négociation collective¹⁵¹. À ses yeux, de telles procédures débouchent inéluctablement sur des discussions interminables, dans lesquelles s'illustrent une catégorie d'individus qu'il exècre : « les verbomoteurs ». Contre vents et marées, il importe, croit-il, de « maintenir l'esprit de la maison », fondé à la fois sur une discipline religieuse stricte et sur des rapports humains hiérarchisés, empreints de paternalisme. Or, tel n'est plus l'air du temps.

Enfin, dans la seconde moitié des années 1960, l'université namuroise est dirigée par un Recteur venu d'autres horizons¹⁵². Ce dernier prend le conseil de jésuites plus jeunes, actifs notamment en faculté de sciences économiques et sociales, où ils s'opposent à leur doyen¹⁵³. À tort ou à raison, le Père Joset a l'impression d'être tenu à l'écart. Il interprète l'attitude de son supérieur hiérarchique, dont il reconnaît par ailleurs les éminentes qualités, comme le résultat d'une méconnaissance de la « culture locale »¹⁵⁴.

¹⁵¹ En 1968, il écrit à son Provincial : « La démocratie, le dialogue, la communication sous toutes ses formes peuvent paraître souhaitables à certains esprits. Ils représentent un danger grave de chaos si l'autorité ne s'impose pas d'une manière nette ». Lettre du Père Joset à son Provincial, 9 mars 1968, dans APBML, *Fonds Camille Joset*.

¹⁵² Il s'agit d'Édouard Boné (1919-2006), théologien, paléontologue associé aux recherches menées en Afrique sur l'homme fossile, professeur aux facultés de théologie et des sciences de l'Université catholique de Louvain jusqu'en 1985. Le Père Boné est le Recteur des FUNDP de 1965 à 1969. Secrétaire général de la Fédération internationale des universités catholiques de 1975 à 1983, il consacre la plupart de ses travaux à la bioéthique depuis 1980. Voir « Le Père Boné est décédé », dans *Louvain Newsletter*, n° 3, décembre 2006, sur <http://www.uclouvain.be/40186.html>.

¹⁵³ C.-J. Joset ne les ménage pas. Il les qualifie en ces termes : « Ces nouveaux venus, bavards autant que sentencieux, sont des mouches du coche qui, jusqu'ici, n'ont présenté aucun fruit mûri ». Lettre du Père Joset à son Recteur, 12 octobre 1967, dans APBML, *Fonds Camille Joset*.

¹⁵⁴ Il lui fait part de sa lassitude en ces termes : « L'esprit qui, durant plus d'un siècle, a fait l'originalité et l'œuvre profonde de Namur est condamné. Temps nouveaux. Je puis assister à la ruine de vingt-quatre ans de labeur

Les critiques que soulèvent les attitudes et les positions du Père Joset s'expriment à un moment où l'intéressé voit son influence faiblir. Un changement de génération est intervenu au sein du personnel politique : à la fin des années soixante, les liens noués dans la Résistance ont perdu une bonne part de leur importance. Le jésuite n'est plus l'intermédiaire dont les Facultés ne peuvent se passer pour avoir accès aux cercles de décideurs. De ce fait, il n'est plus en mesure de réduire ses détracteurs au silence.

Sentant qu'il perd pied, l'historien namurois s'interroge sur son avenir. En octobre 1967, avec l'autorisation du Supérieur Général de la Compagnie, il envisage de se retirer et de finir sa vie chez les chartreux, au monastère de La Valsainte, dans le canton de Fribourg, en Suisse. Il y mènerait une vie contemplative, dans le silence et l'isolement. Ne pouvant être admis dans cette communauté religieuse, il se résout à demeurer aux Facultés, avec la ferme volonté de se battre jusqu'au bout pour défendre ses positions : à différentes reprises, il fera connaître à ses supérieurs son opposition à des décisions qu'il qualifie d'« autoritaires », avant de s'incliner, la mort dans l'âme.

La révision du *Statut organique des FUNDP*, entreprise en 1968, lui fournit l'occasion de livrer un dernier combat, sans doute perdu d'avance. Le nouveau texte décrète l'incompatibilité entre une charge de doyen et les mandats de secrétaire général et d'administrateur délégué. À la suite d'une lettre du Père Provincial du 22 juillet 1968, l'historien jésuite est obligé de renoncer au décanat de la faculté des sciences économiques et sociales, qu'il entendait conserver coûte que coûte¹⁵⁵. D'autres projets visent à réduire l'ampleur de la délégation dont il jouit,

(...). Je suis épuisé de voir détruire non l'œuvre de mes mains, mais l'œuvre à laquelle j'ai cru et au service de laquelle j'ai voué toute mon activité, par ceux-là même qui en assument, avec la direction, la responsabilité ». Lettre du Père Joset à son Recteur, 12 octobre 1967, *ibid.*

¹⁵⁵ Il vit ce retrait comme « une révocation », prétendant « avoir été condamné sans avoir été entendu ». Lettres du Père Joset à son Provincial, 8 décembre 1968 et 3 janvier 1969, *ibid.*

en rognant sa marge de manœuvre au profit du conseil d'administration, agissant comme organe collégial. Enfin, l'admission des membres associés de l'asbl Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix n'est plus une compétence exclusive du conseil d'administration, mais elle doit être soumise à l'avis de l'assemblée générale. S'ensuit une modification de la composition de cette dernière, au sein de laquelle les « anciens » deviennent minoritaires.

Camille-Jean Joset est atterré lorsqu'il apprend la nomination d'un nouveau Recteur des FUNDP par le Père Général, le 8 août 1969 : c'est un de ses « adversaires », croit-il, qui tient désormais le gouvernail de l'institution. Entre les deux hommes, une véritable collaboration s'avère difficile, sinon impossible. L'heure de l'épreuve de force a sonné. Après quelques incidents, ressentis péniblement de part et d'autre, le Provincial de Belgique méridionale tranche dans le vif : il enjoint au Père Joset de démissionner de son mandat d'administrateur des Facultés. Ce dernier s'exécute, le 22 mai 1970. Désormais, il ne joue plus aucun rôle dans l'équipe dirigeante de l'université.

Blessé, le Père Joset se retire sur l'Aventin : il s'enferme dans son bureau du Rempart de la Vierge, où il ne reçoit plus guère. Cultivant une rancune tenace à l'égard de « ceux qui l'ont écarté », il n'hésite pas à exercer, à l'occasion, une sorte de contre-pouvoir, en qualité d'administrateur délégué de l'asbl CERUNA, dotée de moyens financiers abondants : quiconque voit une de ses demandes de crédits écartée par les Facultés finit par savoir qu'il existe une source alternative de financement, accessible à la condition de faire allégeance à celui qui la contrôle. Entre la rue de Bruxelles et Joset, les relations se réduisent au strict minimum. L'historien garde, néanmoins, son estime à quelques responsables de l'institution, les seuls qu'il

consulte ou daigne écouter, à l'occasion. Parmi ceux-ci figurent le Père Roger Troisfontaines¹⁵⁶ et le Professeur Charles Jaumotte¹⁵⁷.

¹⁵⁶ Roger Troisfontaines (Liège, 24 août 1916 – Bruxelles, 6 mai 2007), jésuite, docteur en philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, philosophe, spécialiste de Gabriel Marcel, est professeur aux FUNDP de 1950 à 1982. Premier doyen de la faculté de médecine (1961-1967), il en élabore le programme et en recrute le corps professoral. Il est Recteur des FUNDP à deux reprises, en 1958-1959 et de 1975 à 1984. Avec son collègue Welsch, de l'Université de Liège, il est l'auteur d'un rapport remarqué sur la situation universitaire du pays (1976). Voir A. PIRONT et P. SAUVAGE, « Le Père Roger Troisfontaines (1916-2007) », sur <http://www.eglise-wallonie.be>.

¹⁵⁷ Charles Jaumotte (né à Bièvre, le 22 février 1940), docteur en droit de l'Université catholique de Louvain (1962), docteur en sciences économiques des FUNDP (1969), professeur aux FUNDP (1969-2005), directeur du département d'économie publique (1970-1980), marque deux générations d'étudiants par ses talents de pédagogue. Gestionnaire rigoureux, il est l'administrateur délégué de l'institution namuroise pendant 29 ans (1973-2002). Il poursuit l'expansion du campus par des constructions et aménagements, tout en assurant un équipement informatique de qualité aux différentes composantes de l'université. Voir la brochure *Soirée festive organisée à l'occasion de l'éméritat de Charles Jaumotte*, Namur, 2005.

4. Fin de carrière et retraite active (1970-1992)

De 1970 à 1977, le Père Joset continue à dispenser ses enseignements, qu'il prépare toujours avec le même soin. Ses cours d'histoire contemporaine demeurent intéressants et suggestifs, mais ils charrient des jugements de valeur assez connotés. Ces derniers témoignent de la difficulté qu'éprouve le jésuite à s'accommoder des mutations profondes que connaît alors la société. L'aperçu des institutions belges, proposé en seconde candidature en histoire, s'en ressent lui aussi : attaché à une structure institutionnelle unitaire, le professeur n'entend pas aller au-delà du *terminus ad quem* de 1970, date de la première réforme de l'État dont il désapprouve les principes.

Déchargé de toute responsabilité d'administration et de gestion¹⁵⁸, le Père Joset relance ses travaux scientifiques. Dès le 24 mai 1970, il présente une communication à l'Académie Luxembourgeoise, à l'occasion de la commémoration du septième centenaire de la ville de Virton. Cet exposé fait l'objet de deux publications¹⁵⁹. Au cours des mois suivants, il donne

¹⁵⁸ Sauf de mars à septembre 1971, période au cours de laquelle il est doyen *ad interim* de la faculté des sciences économiques et sociales.

¹⁵⁹ C.-J. JOSET, « La charte d'affranchissement de Virton (juillet 1270) », dans *Cahiers de l'Académie Luxembourgeoise*, nouvelle série, n° 5, 1971, 14 pp. ; ID, « Virton et le droit de Beaumont », dans *Le Pays Gaumais*, t. 31, 1970, pp. 195-200.

corps à un projet conçu dès 1936, mais mis en veilleuse jusqu'alors faute de temps : l'Atlas historique Meuse-Moselle.

Meuse-Moselle

Lors de la réalisation de son mémoire de licence, Camille-Jean Joset se découvre une vocation de cartographe. En 1936, il se lie d'amitié avec deux érudits du Grand-Duché, inquiets eux aussi de l'exacerbation des nationalismes : Nicolas Margue, dont il a déjà été question¹⁶⁰, et Josy Meyers¹⁶¹. Deux ans plus tard, il noue des relations cordiales avec un autre historien luxembourgeois, Émile Lefort¹⁶². Dès cette époque, les quatre hommes élaborent un projet ambitieux : dans un cadre géographique centré sur l'ancien Pays de Luxembourg, mais englobant les territoires voisins, il s'agirait d'étudier et de cartographier les activités humaines dans tous les domaines, telles qu'elles se sont succédé au fil du temps. La guerre, au cours de laquelle É. Lefort perd la vie, puis l'exercice de lourdes responsabilités par

¹⁶⁰ Cf. *supra*, note 74.

¹⁶¹ Joseph Meyers (Rodange, 1900 – Luxembourg, 5 octobre 1964), historien, linguiste et musicologue, docteur en philosophie et lettres (Luxembourg, 1924), titulaire d'un doctorat spécial de l'Université de Bonn (1931) avec perfectionnement en préhistoire (1933), est professeur dans l'enseignement secondaire jusqu'en 1937, puis aux Cours Supérieurs de Luxembourg. Conservateur, puis directeur des Musées de l'État, il deviendra aussi professeur extraordinaire à l'Université de Liège, membre effectif de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal, vice-président de la Section de Linguistique, de Toponymie et de Folklore du même Institut. Voir la notice biographique de Josy Meyers dans UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Papiers C.-J. Joset*.

¹⁶² Émile Lefort (Luxembourg, 28 mars 1914 – Frankenfels, 5 avril 1945), secrétaire de l'Association des étudiants catholiques (1934-1936), ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès lettres (1940), refusera, sous l'occupation allemande, de solliciter tout emploi qui l'obligerait à prêter serment à Adolf Hitler. Employé à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg, il s'engagera dans la Résistance, sous le nom de code de « Montaigne ». Arrêté en janvier 1944, déporté au camp de Mauthausen, il sera fusillé lors d'une « marche de la mort ». Voir P. WYNANTS, « Meuse-Moselle : une longue histoire », dans H.-W. HERRMANN et P. WYNANTS (s. dir.), *Mutations de la sidérurgie du XVI^e siècle à 1960*, Namur, 1997, p. 19.

les uns et les autres, empêchent la réalisation des travaux projetés. Néanmoins, à la faveur des exercices de critique historique et des séminaires qu'il assure au département d'histoire de Namur, le Père Joset accumule notes et matériaux, qui viendront à point lorsqu'il retrouvera sa liberté d'action.

C'est chose faite, on l'a vu, en 1970. Quelques années plus tard, à partir du 19 septembre 1977, le jésuite namurois peut consacrer plus de temps encore à la recherche historique : il est alors admis à l'éméritat. Malgré quelques problèmes de santé – il souffre d'arthrose, mal qui le gêne dans ses mouvements et lui rendent les stations debout pénibles – il reprend à son compte le projet d'atlas historique. La collaboration scientifique internationale garde tout son intérêt à une époque où les séquelles de la Seconde Guerre mondiale s'estompent et où l'Europe se construit.

Le territoire à étudier chevauche les frontières de cinq États : il inclut le Sud-Est de la Belgique, l'extrémité méridionale du Limbourg néerlandais, le Grand-Duché de Luxembourg dans son intégralité, le Nord-Est de la France et l'Ouest de l'Allemagne fédérale. Cet espace est défini avec plus de précision : il prend la forme d'un quadrilatère d'environ 40 000 kilomètres carrés, compris entre Bruxelles et Trèves, Maastricht et Sedan, avec Bastogne pour centre. Il est coupé en diagonale par le massif ardennais et ses prolongements. Il est traversé par deux cours d'eau principaux, la Meuse et la Moselle. Les noms de ces fleuves sont retenus pour désigner l'entreprise, financée par une fondation internationale constituée officiellement en 1976, et l'ensemble des publications auxquelles elle donne lieu.

Le Père Joset sollicite et obtient des collaborations. Les plus significatives sont celles des Professeurs Paul Margue¹⁶³ et

¹⁶³ Fils de Nicolas Margue, Paul Margue (né à Luxembourg, le 19 novembre 1923), docteur en philosophie et lettres formé aux Universités de Louvain, Fribourg et Paris, est professeur dans l'enseignement secondaire, puis aux Cours Supérieurs, devenus Centre Universitaire de Luxembourg, institution dont il préside le conseil d'administration de 1979 à 1987. Membre effectif de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal, membre du Conseil de l'Université de Metz (1972-1980), il dirige, pendant de longues années, le

Gilbert Trausch¹⁶⁴, de Luxembourg, ainsi que celle de l'archiviste du Land de Sarre, Hans-Walter Herrmann¹⁶⁵. Il n'empêche que l'essentiel du travail de recherche est mené par l'historien namurois, avec une petite équipe de collaborateurs. En l'espace de deux décennies, 22 planches au 1 : 500 000^{ème} et 16 répertoires sont ainsi publiés. Ces cartes et notices ont trait au Socle, à la Période contemporaine et aux Temps modernes. La plupart d'entre elles se rapportent à trois secteurs d'activités : l'histoire politique, judiciaire et administrative, l'histoire militaire et l'histoire religieuse¹⁶⁶. L'entreprise sera suspendue en 2002,

comité de rédaction de la revue d'histoire luxembourgeoise *Hémécht*. Voir la notice biographique de Paul Margue dans UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Papiers C.-J. Joset*.

¹⁶⁴ Gilbert Trausch (né à Luxembourg, le 20 septembre 1931), docteur en philosophie et lettres, professeur au Centre Universitaire de Luxembourg (1968-1995), est successivement directeur de la Bibliothèque Nationale (1971-1983) et du Centre Universitaire (1984-1990) de Luxembourg. Professeur au Collège d'Europe à Bruges et à l'Université de Liège, où il préside l'Institut d'études et de recherches sur les sociétés européennes (depuis 1993), il termine sa carrière en qualité de directeur du Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman et de conseiller de Gouvernement, attaché aux services du Premier ministre. Il mène de nombreuses activités au plan européen : secrétaire de l'association Université d'Europe (depuis 1984), président du Groupe de liaison des historiens auprès de la Commission des Communautés Européennes (depuis 1989), membre du conseil de recherche de l'Institut universitaire européen de Florence (depuis 1994), éditeur scientifique du *Journal of European Integration History*. Voir la notice biographique de Gilbert Trausch dans UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Papiers C.-J. Joset*.

¹⁶⁵ Hans-Walter Herrmann (né à Dudweiler-Saar, le 8 mars 1930) mène ses études supérieures aux universités de Sarrebruck et de Bonn, à l'École des Chartes de Paris et à l'*Archivschule* de Munich. Docteur en histoire de l'Université de la Sarre (1956), il dirige les archives de ce Land de 1961 à 1995, avec le titre de *Ministerialrat* depuis 1973. Professeur à l'Université de la Sarre depuis 1965, il est membre ou responsable d'un grand nombre d'associations historiques et culturelles, aux plans régional et international. Voir la notice biographique de Hans-Walter Herrmann dans UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Papiers C.-J. Joset*.

¹⁶⁶ On trouve la liste de ces publications sur le site de l'Unité Meuse-Moselle, consultable à partir de <http://www.fundp.ac.be>.

lorsque le successeur du Père Joset sera, à son tour, chargé de responsabilités institutionnelles.

Beuraing

En septembre 1977, quelques semaines avant sa mort, Mgr Charue¹⁶⁷, évêque émérite de Namur, se présente devant le conseil épiscopal pour exprimer un ultime vœu. Il souhaite qu'à l'occasion de la commémoration du cinquantenaire des apparitions de Beuraing, une commission scientifique réalise une étude historique rigoureuse sur les faits survenus dans cette localité, en 1932-1933, et sur les conditions de leur reconnaissance par l'autorité diocésaine.

Désireux de déférer au vœu de son prédécesseur, Mgr Mathen¹⁶⁸ crée une commission de cinq membres, comprenant un canoniste, deux théologiens et un historien¹⁶⁹. À ce titre, il

¹⁶⁷ André-Marie Charue (Jemeppe-sur-Sambre, 1^{er} juillet 1898 – Namur, 20 décembre 1977), ordonné prêtre le 15 août 1922, docteur en théologie de l'Université catholique de Louvain (1926), licencié en Sciences bibliques de l'Institut biblique de Rome (1928), maître en théologie (1929), professeur au Grand Séminaire de Namur (1928-1941), chanoine honoraire de la cathédrale de Namur (1929), est nommé 27^{ème} évêque de Namur, le 12 décembre 1941, et consacré le 11 février 1942. Par décret du 19 février 1943, il permet qu'un culte public soit rendu à Notre-Dame de Beuraing, tout en réservant son jugement définitif sur les apparitions et sur leur caractère. Vice-président de la Commission doctrinale du Concile Vatican II (1963), il est nommé consultant à la Commission doctrinale de la réforme du droit canonique et membre de la Congrégation de la Doctrine de la Foi, en 1968. Voir W. PLAVSIC, *Monseigneur Charue, évêque de Namur*, Ottignies, 1996.

¹⁶⁸ Robert-Joseph Mathen (Aubange, 30 décembre 1916 – Champion, 19 janvier 1997), licencié en théologie, bachelier en philosophie, ordonné prêtre le 25 août 1940, succède à Mgr Charue comme 28^{ème} évêque de Namur, le 24 juin 1974. Il accède à l'éméritat le 31 janvier 1991. Ancien vicaire à Arlon, ancien curé de Turpange, il connaît bien le Père Joset. Voir <http://www.catholic.hierarchy.org/bishop/bmathen.html>.

¹⁶⁹ En font partie, outre le Père Joset : Mgr Fernand Toussaint, docteur en droit canonique, vicaire général (depuis 1957), ancien secrétaire à l'évêché de Namur, ancien promoteur de la foi à la Commission doctrinale dite « des miracles » de 1947-1949 ; l'abbé André Haquin, prêtre du diocèse de Namur originaire de Beuraing, docteur en théologie, professeur (théologie

sollicite la collaboration du Père Joset. Dans un premier temps, ce dernier se refuse, pour trois raisons. Tout d'abord, à la différence des autres membres de la commission, il ne connaît rien au dossier, qu'il lui faudrait découvrir *ab ovo*. Ensuite, il souhaite consacrer l'essentiel de son activité scientifique à l'Atlas historique Meuse-Moselle. Enfin, les phénomènes dits « extraordinaires », comme les visions et les apparitions, le laissent indifférent. Sa dévotion mariale est profonde, mais elle s'alimente exclusivement à une conviction théologique : le rôle unique de la Vierge dans l'économie du salut. Mgr Mathen insiste. Par devoir et sans le moindre enthousiasme, le jésuite se rend à ses instances.

Présidée par le vicaire général, Mgr Toussaint, la commission se réunit à partir du 7 décembre 1977. Pendant deux ans et demi, Camille-Jean Joset participe aux réunions, mais il y joue un rôle « assez passif », selon ses dires. En juillet 1980, ému par l'épuisement de Mgr Toussaint, chargé de la synthèse, il reprend le travail en main pour le mener à bien avec la collaboration de l'intéressé. S'ensuivent des mois de collecte et d'analyse des sources.

La tâche des deux hommes est difficile. Sans doute ont-ils accès aux pièces conservées en Belgique, notamment dans les archives des évêchés de Namur, Liège et Malines, ainsi qu'à la nonciature de Bruxelles. Ils constatent, cependant, que des documents importants ont été détruits ou égarés. De plus, la demande de renseignements adressée au Saint-Office sur une question controversée se heurte à une fin de non-recevoir. Par ailleurs, en matière de phénomènes « surnaturels » ou réputés tels, l'historien connaît les limites de sa discipline. Grâce aux

liturgique et sacramentaire) à l'Université catholique de Louvain ; Mgr Philippe Delhaye, docteur en théologie, professeur (droit naturel) à l'Université catholique de Louvain et aux Facultés de Lille, expert au Concile Vatican II, membre de l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux-arts de Belgique ; l'abbé Albert Chenot, recteur du sanctuaire de Beauraing (1972-1989).

sources, il peut tenter de reconstituer le cadre et l'enchaînement des faits. L'explication de ceux-ci lui échappe largement. Elle relève d'une lecture théologique, qui peut prêter à la discussion : même dans les milieux catholiques, dès le moment où ils se sont produits, les événements de Beauraing n'ont-ils pas déclenché des controverses passionnées ?

L'enquête historique se fonde non seulement sur la consultation des sources écrites et de la presse, mais aussi sur la collecte de photographies, de plans et de témoignages oraux. Au terme de celle-ci, les deux auteurs passent au stade de la rédaction. Mgr Toussaint souhaite publier un ouvrage aussi exhaustif que possible, avec appareil critique ample et reproduction d'extraits de documents. De son côté, le Père Joset préconise la réalisation de publications bien distinctes : d'une part, un « livre de poche » illustré, accessible à tous par sa lecture aisée, son format et son prix ; d'autre part, une série de fascicules contenant des études et des documents, offrant aux esprits curieux l'accès aux principales sources ou proposant des réponses à des questions relatives à des points particuliers. Cette dernière option l'emporte.

L'ouvrage de synthèse¹⁷⁰ destiné au grand public paraît au début du mois d'août 1981 aux éditions Desclée – De Brouwer, à Paris. Il est publié dans la collection Sanctuaires, Pèlerinages, Apparitions, dirigée par René Laurentin¹⁷¹ et Dom Bernard

¹⁷⁰ F. TOUSSAINT et C.-J. JOSET, *Beauraing. Les apparitions. Le livre du cinquantenaire*, Paris, 1981, 219 pp.

¹⁷¹ Mgr René Laurentin (né à Tours, le 19 octobre 1917), ordonné prêtre le 8 décembre 1946, théologien, exégète, historien et spécialiste des apparitions mariales, est alors chroniqueur religieux au *Figaro*. Licencié en philosophie scolastique de l'Institut catholique de Paris (1938), docteur ès lettres de la Sorbonne (1952), docteur en théologie de l'Institut catholique de Paris (1953), il est professeur de théologie à l'Université catholique d'Angers, depuis 1955, et *visiting professor* dans plusieurs universités étrangères. Il est également consultant à la commission théologique préparatoire au Concile Vatican II (1960), expert à ce Concile (1962-1965), vice-président de la Société française d'études mariales (1962-1997), membre de la *Pontificia Academia Mariana Internationalis* de Rome. Voir la notice « René Laurentin »

Billet¹⁷², après quelques péripéties. Tout d'abord, le codirecteur de la collection, R. Laurentin, ne se contente pas de lire et d'annoter le manuscrit. Il réécrit des passages entiers du livre, à la stupéfaction des auteurs¹⁷³, obligés de réparer une partie des dégâts en dernière minute. Ensuite, l'éditeur, estimant l'ouvrage trop long pour la collection et pour la vente à un prix modique, en retire la troisième partie, qui devra faire l'objet d'une publication séparée. Enfin, Mgr Toussaint et le Père Joset ne sont guère satisfaits du produit fini : la mise en page laisse à désirer et maintes reproductions photographiques sont amputées au rognage.

Dans cet ouvrage, les deux ecclésiastiques namurois retracent, tout d'abord, le contexte local et le déroulement des faits. Ils évoquent ensuite les polémiques auxquelles les événements donnent lieu. Ils analysent, enfin, les réactions des autorités ecclésiastiques. Leur texte est suivi d'une contribution de R. Laurentin sur « le sens de Beauraing », d'un guide du sanctuaire par Albert Chenot, d'une chronologie et d'une courte bibliographie. En 1981-1982, le Père Joset publie quelques articles de vulgarisation de la même veine dans les périodiques *La Voix de Beauraing*, *Stemmen uit Beauraing* et *Stimmen aus Beauraing*. Il donne également une conférence sur le sujet à l'Aula Maior des FUNDP, le 22 octobre 1981.

sur <http://fr.wikipedia.org> et les informations publiées sur le blog de l'intéressé, <http://blog.renelaurentin.com>.

¹⁷² Moine bénédictin de l'abbaye de Notre-Dame de Tournay (Hautes-Pyrénées), spécialiste de l'histoire religieuse et des apparitions mariales.

¹⁷³ Voir la lettre de Mgr Toussaint et du Père Joset au directeur général des Éditions Desclée – De Brouwer, 12 mai 1981 : « Le manuscrit déposé à la composition ne correspond plus à celui qui avait été remis à l'éditeur (...). Aucun des auteurs de l'ouvrage n'a donné son accord pour des modifications ou retouches au texte déposé. Or, le texte imprimé comporte de nombreuses et importantes modifications au texte original (...). Vous devez comprendre qu'il nous est impossible d'accepter la publication, sous notre signature, d'un tel texte ». (APBML, *Fonds Camille Joset*).

De 1981 à 1984, Camille-Jean Joset est l'auteur de cinq *Dossiers de Beauraing*. Le premier¹⁷⁴ propose une notice biographique de Mgr Heylen et analyse l'attitude du prélat face aux apparitions de 1932-1933. Il s'agit, en réalité, d'une version amplifiée et illustrée d'un article paru, quelques mois plus tôt, dans la *Nouvelle Revue Théologique*¹⁷⁵. Le deuxième *Dossier*¹⁷⁶ retrace la carrière ecclésiastique de Mgr Charue, puis, étape par étape, la reconnaissance du caractère « surnaturel » des faits de Beauraing. Il reproduit certains documents (correspondance, lettres pastorales, mandements de carême, décrets, circulaires, homélies, notes, rapports) écrits par le 27^{ème} évêque de Namur ou adressés à celui-ci. Le fascicule trois¹⁷⁷ est le moins cohérent. On y trouve, successivement, une présentation de la cité mariale et des bâtiments qui la constituent, un historique des dévotions qui s'y sont épanouies et un texte à caractère théologique sur « l'actualité de Beauraing ». Le quatrième *Dossier*¹⁷⁸ est le plus intéressant de la série. Il inclut une présentation du milieu beaurinois en 1932, ainsi qu'une série de documents relatifs à l'observation et à la relation des faits de l'hiver suivant, classés par catégories (relations écrites des voyants, témoignages de personnes présentes sur les lieux, interrogatoires des médecins...). L'auteur relève les éléments d'interprétation avancés à chaud et en réalise une étude critique. Le dernier fascicule de la série¹⁷⁹ exploite les données recueillies par les différentes commissions d'enquête officielles, diocésaines et inter-

¹⁷⁴ C.-J. JOSET, *Thomas-Louis Heylen...*, *op. cit.*

¹⁷⁵ ID., « Monseigneur Th.-L. Heylen... », *op. cit.*

¹⁷⁶ ID., *André-Marie Charue, 27^{ème} évêque de Namur (1941-1974) reconnaît les apparitions (Documents)* (Dossiers de Beauraing, 2), Beauraing-Namur, 1981, 177 pp.

¹⁷⁷ ID., *Au Rendez-vous de Notre-Dame. Message d'un demi-siècle 1932-1982* (Dossiers de Beauraing, 3), Beauraing-Namur, 1982, 96 pp.

¹⁷⁸ ID., *Sources et documents primitifs inédits antérieurs à la mi-mars 1933* (Dossiers de Beauraing, 4), Beauraing-Namur, 1982, 339 pp.

¹⁷⁹ ID., *Enquêtes officielles (1933-1951)* (Dossiers de Beauraing, 5), Beauraing-Namur, 1984, 158 pp.

diocésaines, chargées de statuer sur la nature des événements de Beauraing.

Dans ces publications, le Père Joset explicite les considérations qui l'incitent à soutenir l'hypothèse de faits à caractère surnaturel. Celles-ci sont au nombre de cinq : le soin avec lequel l'autorité religieuse s'informe, la prudence dont elle fait preuve avant de conclure, la convergence des déclarations *ne varietur* des voyants, la convergence des témoignages livrés par les personnes présentes sur place au moment des événements, la légèreté ou la mauvaise foi des adversaires de la thèse d'apparitions mariales authentiques. Il appartient, évidemment, à chacun de juger en âme et conscience.

Le 27 octobre 1984, non sans soulagement, le Père Joset achève la correction des épreuves du dernier des *Dossiers*. Ainsi se clôturent quatre années consacrées principalement aux apparitions de Beauraing. Différés, les travaux de l'Atlas historique Meuse-Moselle retrouvent un rythme plus soutenu. Le 18 mai 1985, lors de sa visite en Belgique, le pape Jean-Paul II se rend dans la cité mariale : il s'arrête au jardin des apparitions, s'entretient avec les voyants et leur famille, puis célèbre une messe en plein air. À l'issue de cet office, le Père Joset lui est présenté : le jésuite peut ainsi s'entretenir brièvement avec le Souverain Pontife.

Le passé et l'avenir

Dans les années quatre-vingt, le Père Joset revient sur le passé de son institution pour exposer sa version des faits. Les témoignages qu'il livre sont autobiographiques ou focalisés sur l'histoire des Facultés. L'un d'eux soulève, à tout le moins, des réactions.

En 1981, le jésuite lance, en effet, un véritable brûlot, sous la forme d'une brochure *pro manuscripto* : *Trente-quatre années au service de Notre-Dame de la Paix, 1933-1977*¹⁸⁰. De manière détaillée, il y relate les multiples négociations qu'il a menées,

¹⁸⁰ Namur, 1981, 134 pp.

afin d'assurer l'accès de son institution aux subventions publiques. Il évoque également son rôle dans le développement de l'université namuroise. L'auteur s'appuie sur ses souvenirs, mais aussi sur une abondante documentation, versée depuis lors dans les archives de différents services des FUNDP. La qualité des sources d'information est indiscutable. Par contre, l'usage qui en est fait s'avère problématique à certains égards.

Dans l'avant-propos, pourtant, le Père Joset annonce vouloir faire preuve « d'un maximum d'objectivité ». On est loin du compte. Le religieux formule des appréciations tranchées sur ses contemporains. Les collaborateurs et amis qui l'ont aidé dans ses tâches, sans pouvoir ou oser l'affronter, font l'objet d'éloges dithyrambiques, quand bien même ils auraient démerité par la suite. À l'inverse, les adversaires déclarés et les opposants circonstanciels sont étrillés en quelques formules assassines, sans que leur point de vue ne soit fidèlement rapporté¹⁸¹. De surcroît, l'auteur fait peu de cas du travail effectué par certains de ses successeurs en faculté des sciences économiques et sociales, considérant qu'on a « dénaturé » son œuvre¹⁸².

Il y a plus grave : l'avant-propos de la brochure et la mention *pro manuscripto* donnent à penser que la diffusion du texte est restreinte. Telle est la conclusion qu'en tirent les dirigeants de la Compagnie de Jésus¹⁸³ et des Facultés namuroises¹⁸⁴. Or, ce

¹⁸¹ Avec tact et en usant d'euphémismes, un ancien Provincial, estimé du Père Joset, écrit à l'intéressé : « La confiance qui a toujours régné entre nous m'autorise à vous avouer quelque chose comme un regret : celui de me voir moi-même – pour ne point parler d'autres – être l'objet, de la part de l'historien, de ménagements ou d'une bienveillance dont d'autres personnes sont loin de bénéficier au même degré. De là une certaine gêne et quelque appréhension que le propos d'ensemble n'en soit desservi ». Lettre du Père Louis Renard au Père Joset, 9 janvier 1982, dans APBML, *Fonds Camille Joset*.

¹⁸² Un professeur de cette faculté réagit en ces termes : « Vous semblez suggérer que votre héritage a été "méconnu", sinon "trahi". Je n'ai pas ce sentiment. L'inspiration est restée, mais le temps ne s'arrête pas. Chaque génération doit trouver son expression propre, sans renier sa dette envers la précédente ». Lettre au Père Joset, 23 novembre 1981, *ibid.*

¹⁸³ Un proche collaborateur du Préposé Général écrit au Père Joset : « J'approuve tout à fait votre manière de faire, qui consiste à ne pas publier

n'est pas le cas. Le document est largement répandu au sein de la communauté universitaire, plus encore à l'extérieur de celle-ci, comme en témoignent les lettres de remerciements adressées à l'auteur. Parmi les destinataires se trouvent un certain nombre de personnalités politiques, dont le Premier ministre et son père, lui-même ancienne figure de proue de plusieurs gouvernements¹⁸⁵.

Le procédé choque nombre de personnes : un homme aussi pondéré que Pierre Harmel y voit « une mauvaise action ». L'ancien administrateur délégué des Facultés donne l'impression de ressasser des rancœurs du passé et de vouloir raviver d'anciennes blessures. Quoi qu'il en soit, le mécontentement des autorités académiques est vif. Percevant le danger d'une *vendetta* stérile, quelques sages font néanmoins prévaloir la seule attitude digne en pareille situation : un silence désapprouvateur.

En 1986, Camille-Jean Joset publie *Facultés Notre-Dame de la Paix. Rénovation de 1929 à 1965*¹⁸⁶. Illustré de nombreuses photos et de plans, ce livret de belle facture retrace l'évolution de l'université namuroise à une période cruciale de son existence. Le ton adopté par l'auteur est assez mesuré. Transpire, cependant, au fil des pages, une nostalgie du temps passé, comme si l'âge d'or de l'institution était à jamais révolu. L'ouvrage se termine par un autoportrait de l'historien jésuite, écrit à la troisième personne, qui paraît assez narcissique. Mais, cette fois, nul n'est agressé par la plume...

ce manuscrit et à en limiter la circulation à quelques-uns des nôtres ». Lettre du Père Paolo Dezza au Père Joset, 11 décembre 1981, *ibid.*

¹⁸⁴ Le secrétaire général des FUNDP s'empresse de mander à l'auteur : « Je suppose que ce texte *pro manuscripto* n'est pas destiné à une diffusion extérieure, étant donné les développements concernant vos démêlés avec les provinciaux et les recteurs ». Lettre du Père Charles Courtoy au Père Joset, 24 novembre 1981, *ibid.*

¹⁸⁵ En l'occurrence, Mark et Gaston Eyskens.

¹⁸⁶ Namur, 1986, 126 pp.

Le livre qu'Omer Marchal consacre, en 1990, au rôle du Père Joset dans la Résistance¹⁸⁷ ne soulève aucune critique au sein de la communauté universitaire, bien au contraire. Il inclut un bel article dans lequel le jésuite namurois retrace son parcours, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce témoignage suggestif est complété par une longue interview de l'intéressé, dont se dégage un bilan, somme toute assez nuancé, de l'action menée par la Résistance. C'est à l'occasion de cette publication que sont prises deux photos magnifiques, dont celle qui figure sur la couverture de l'ouvrage : elles montrent le visage buriné d'un vieillard au regard étonnamment expressif.

Les lignes qui précèdent pourraient donner à penser qu'au soir de sa vie, le Père Joset vit tourné vers le passé, préoccupé avant tout de son *ego*. La réalité est plus complexe. Si l'âge mène le religieux à un certain repli sur lui-même, le souci des autres n'a pas disparu pour autant dans son chef.

Avec un respect de la parole donnée qui l'honore, Camille-Jean Joset veille à assurer l'avenir de ses collaborateurs. Il aide un de ses successeurs, qui n'est nullement spécialiste de l'Ancien Régime, à préparer un cours sur cette période. Il associe étroitement un jeune cartographe à la réalisation de la dernière planche et de l'ultime répertoire de l'Atlas Meuse-Moselle qu'il mène à bien¹⁸⁸. Il initie ses proches à des responsabilités nouvelles, comme la gestion des asbl CERUNA et Institut Moretus Plantin. Anticipant l'avenir avec clairvoyance, il répète que les réserves, constituées par ces associations en période de vaches grasses, viendront à point aux Facultés namuroises en des temps plus difficiles. Le passé récent et le présent confirment la justesse du propos. À cet égard, rappelle Charles Jaumotte, « Joset a été un visionnaire ».

¹⁸⁷ *Un Jésuite...*, *op. cit.*, Bruxelles, 1990, 270 pp. On y trouve la reproduction des numéros du clandestin *La Voix des Belges*.

¹⁸⁸ C.-J. JOSET et J.-M. COLLIGNON, *Foudroyantes offensives blindées 1940-1944/45* et C.-J. JOSET, *1930-1949. Contexte et commentaires*, Namur, 1990.

La gestion de portefeuille est un art difficile que le Père Joset pratique avec talent. Le plus souvent, selon la formule consacrée, le jésuite achète au son du canon et vend au son du clairon. Assis dans son fauteuil, il écoute à la radio les cours de la bourse de Bruxelles, tous les jours à seize heures. Il donne un coup de canne dans le sol chaque fois qu'un titre détenu par une de « ses » associations est mentionné, en marmonnant des commentaires : « ça monte », « ça baisse », l'entendent dire ses collaborateurs. Il a, il est vrai, une mémoire assez prodigieuse des chiffres. Tous les matins, il s'impose la lecture attentive de la presse financière. Il scrute les bilans des sociétés auxquelles il porte un intérêt. Il mobilise ses relations pour décrypter la stratégie des décideurs : ce que projette « l'homme de Gerpines », Albert Frère, le laisse rarement indifférent.

Dans sa gestion de portefeuille, le Père Joset privilégie le long terme. Il garde aussi à l'esprit un souci du développement économique régional. De la sorte, il réalise des opérations profitables. Ses amis se souviennent, notamment, d'achats répétés, sur un marché étroit, d'actions de la Fabrique de Fer de Charleroi, à une époque où cette société disposait de réserves plantureuses. Mais ils gardent aussi la mémoire d'investissements moins heureux, en actions Cockerill ou ACEC par exemple, dictés par la volonté de croire en l'avenir industriel d'anciens fleurons de la Wallonie.

Gestionnaire d'un patrimoine conséquent, le religieux demeure un homme de contrastes jusqu'à son dernier souffle : inlassablement, dans la discrétion et non sans échecs, il apporte aussi une aide matérielle et morale aux plus démunis. Au désespoir des concierges de la faculté des sciences économiques, jamais les défavorisés ne trouvent close la porte de son bureau. Sans doute le Père Joset se laisse-t-il parfois abuser par l'une ou l'autre détresse simulée : « Mieux vaut se tromper en donnant, dit-il alors, plutôt qu'en restant sourd au malheur d'autrui ». Avec des proches, il crée l'asbl Accueil-Logement à l'intention de quelques membres d'une famille du quart-monde. En procurant un toit et un travail à ces personnes, auxquelles il

tente aussi d'inculquer une éducation, il donne un témoignage de fidélité au message de l'Évangile.

Au terme d'un long périple

Pendant des décennies, le Père Joset travaille d'arrache-pied : il se lève très tôt et se couche tard. Il ne pratique aucune hygiène de vie : il fume trop de Gauloises sans filtre et se nourrit mal, sans aucun souci diététique. Jamais il ne prend de vacances, sauf pendant quelques années, pour tenir compagnie à sa mère âgée. De sa vie, il ne regarde pas la moindre émission de télévision : la notion de loisir lui est étrangère. C'est pourquoi l'homme est profondément affecté lorsque la dégradation de son état de santé le contraint à réduire, puis à suspendre ses activités.

Le mal dont souffre le Père Joset – un cancer de la moelle osseuse, qui altère la composition du sang – est incurable. Le religieux séjourne quelques jours en clinique. Ne supportant ni l'inactivité, ni les médecins, qu'il qualifie de « vétérinaires » à l'instar de son père, il se montre particulièrement désagréable avec le personnel hospitalier, soulagé de le voir quitter l'établissement. Par la suite, le malade se soigne à domicile : il s'administre des médicaments et de l'oxygène, à intervalles réguliers. Il devient impotent. Il ne circule plus qu'en fauteuil roulant. Il tente de travailler encore, mais il ne parvient plus à rédiger le dernier texte qu'il souhaiterait consacrer aux origines du projet Meuse-Moselle.

Le moral du vieil homme s'en ressent. Le 24 septembre 1989, il écrit à son Provincial : « Depuis quelques mois, assis dans une chaise roulante, je reste dans ma chambre, mais parviens encore, chaque matin, à me déplacer jusqu'à la chapelle voisine pour y célébrer la messe (...). La patience est une vertu difficile lorsqu'on manque de force physique, que toute concentration d'esprit est devenue quasi impossible, que les yeux ne parviennent plus à fixer un texte »¹⁸⁹. Le 24 avril 1992, d'une

¹⁸⁹ Lettre du Père Joset à son Provincial, 24 septembre 1989, dans APBML, *Fonds Camille Joset*.

écriture tremblante, il confesse au même interlocuteur : « Depuis deux mois, je connais l'épreuve, la déchéance physique, mentale, morale, bref la purification nécessaire à la Rencontre du Seigneur, dans une véritable nuit ; ma sérénité elle-même est atteinte et, une heure à l'avance, il m'est difficile de prévoir mon état prochain »¹⁹⁰.

Les supérieurs du jésuite s'inquiètent de la situation. Ils voudraient faire transférer le malade dans une maison de la Compagnie où l'on pourrait prendre soin de lui. Avec obstination, Joset refuse de quitter sa chambre du Rempart de la Vierge.

Durant les derniers mois, le Père Joset est visité régulièrement par un confrère, le seul dont il admet vraiment la présence : le Père Charles Matagne¹⁹¹, ancien bibliothécaire en chef des Facultés. Ce dernier converse avec lui. Il prie en sa compagnie. Il dit la messe à ses côtés. Sa délicatesse et son tact sont d'un grand réconfort.

Devenu grabataire, le Père Joset se laisse peu à peu convaincre par le Père Matagne : il accepte la présence d'une garde-malade pendant la nuit ; à contrecœur, il consent même à être accueilli à La Pairelle (Wépion). Il décède le 28 octobre 1992, durant la nuit précédant son transfert. Un de ses proches constate, quelques heures plus tard : « Il ne voulait pas quitter sa tanière. Il ne l'a pas quittée ».

¹⁹⁰ Lettre du Père Joset à son Provincial, 24 avril 1992, *ibid.*

¹⁹¹ Charles Matagne (décédé à Bruxelles, le 15 février 1998, dans sa 84^{ème} année), licencié en orientalisme de l'Université catholique de Louvain (1947), licencié en exégèse biblique (Rome, 1949), est professeur d'Ancien Testament au théologat d'Eegenhoven-Louvain (1949-1972), directeur de la *Nouvelle Revue Théologique* (1952-1971), bibliothécaire du Centre de Documentation et de Recherche Religieuses (CDRR, 1971-1979), bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin (1974-1980), membre du conseil d'administration des FUNDP (1976-1980). Voir la notice biographique du Père Matagne dans UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Papiers C.-J. Joset*.

Les funérailles du Père Joset se déroulent en la cathédrale Saint-Aubain, le 3 novembre. Une assemblée nombreuse, majoritairement composée de membres de la communauté universitaire et d'anciens étudiants, se presse dans l'édifice pour l'Eucharistie. Dans l'assistance, on remarque Mgr André-Mutien Léonard, évêque de Namur, Mgr Jean-Baptiste Musty, ancien évêque auxiliaire, Émile Wauthy, gouverneur de la province, le président et une délégation du Mouvement National Belge, ainsi qu'une délégation des Sanctuaires de Beauraing. Le Père Joset a donné son corps à la science. Il est inhumé au cimetière de Belgrade.

Il laisse le souvenir d'un homme déterminé et volontaire. La force de caractère de l'intéressé n'est pas due au hasard : elle est le fruit d'une éducation donnée par la famille ; elle résulte aussi des épreuves vécues durant la prime enfance, obscurcie par l'absence du père, et pendant les premières années de vie religieuse, marquées par la souffrance. Ainsi se forge une personnalité hors du commun. Résistant à l'occupant, parfois aussi à ses supérieurs, le Père Joset est un professeur d'université au parcours atypique, qui marque plusieurs générations d'étudiants. Il est aussi un négociateur habile et un gestionnaire avisé. Il s'est identifié aux Facultés de Namur, donnant le meilleur de lui-même. En une telle personnalité, l'université jésuite reconnaît un de ses architectes.

Orientation bibliographique

Les publications recensées dans les notes de la première section, notamment celles qui ont trait à l'histoire du MNB, ne sont pas reprises ci-dessous.

Notices biographiques

J. BOUVY, « Le P. Camille-Jean Joset (1912-1992) », dans *Échos*, 51^{ème} année, avril 1993, pp. 90-96.

Ph. JACQUET, « Joset, Camille Jean », dans F. JACQUET-LADRIER (s. dir.), *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, 1999, pp. 143-144.

« Joset, Camille-Jean », dans F. MICHELSEN et S. TAYLOR, *Who is who in Belgium and Grand Duchy of Luxembourg*, Bruxelles, 1962, pp. 561-562.

P. WYNANTS, « Décès : Camille-Jean Joset », dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. 87, 1992, pp. 947-948.

P. WYNANTS, « Meuse-Moselle, une longue histoire », dans H.-W. HERRMANN et P. WYNANTS (s. dir.), *Mutations de la sidérurgie du XVI^{ème} siècle à 1960*, Namur, 1997, pp. 5-20.

Témoignages autobiographiques

C.-J. JOSET, *Facultés Notre-Dame de la Paix. Rénovation de 1929 à 1965*, Namur, 1986.

C.-J. JOSET, « Jamais l'histoire n'en sera écrite... », dans *La Relève*, t. 25, n° 31-36, 6 septembre 1969, pp. 5-9.

C.-J. JOSET, *Trente-quatre années au service de Notre-Dame de la Paix 1943-1977*, Namur, 1981.

Un Jésuite dans la Résistance, le Père Camille-Jean Joset. Témoignage historique sur le Mouvement National Belge et son journal clandestin La Voix des Belges 1939-1944, recueilli et présenté par O. MARCHAL, Bruxelles, 1990.

Publications de circonstance

M. HERMANS, P. SAUVAGE, I. LEROY et C. MARIQUE, *Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix. Cent-septante-cinquième anniversaire (1831-2006)*, Namur, 2006.

C.-J. JOSET, *Mémorial du Ceruna remis aux membres à l'occasion de l'Assemblée Générale de 1979*, Namur, 1979.

C.-J. JOSET, *Mémorial de l'Institut Moretus Plantin remis aux membres à l'occasion de l'Assemblée Générale de 1979*, Namur, 1979.

I. LEROY et C. MARIQUE, *Petite histoire d'un département universitaire namurois*, Namur, Association des Historiens Anciens de Namur, 2004.

R. TROISFONTAINES, « Discours inaugural de la rentrée académique », dans *FUN. Périodique des Facultés Universitaires N.-D. de la Paix*, n° 20, novembre 1977, pp. 1-8.

Journée du X^e anniversaire de la Faculté des Sciences économiques et sociales, 16 octobre 1976. Exposés. Allocutions. Photos, Namur, 1976.

X^e anniversaire de l'Institut d'Informatique 1970-1980, Namur, 1980.

20^e anniversaire du Département de Mathématiques 1974-1994, Namur, 1994.

Séance académique organisée dans le cadre du XXV^e anniversaire de l'Institut d'Informatique, Namur, 17 février 1996, Namur, 1996.

25 ans de Chimie toujours en plein essor, Namur, 1999.

Archives

ARCHIVES DE LA PROVINCE BELGE MÉRIDIONALE ET DU LUXEMBOURG DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (Bruxelles), *Fonds Camille Joset*. Ce fonds est très riche : il contient, notamment, des archives familiales, des papiers personnels et des correspondances du Père Joset avec ses supérieurs (Recteurs des FUNDP et Provinciaux des jésuites de Belgique méridionale).

UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Papiers C.-J. Joset*. Outre des documents relatifs à des tiers, on y trouve la série complète des publications du Père Joset, ainsi que des récits autobiographiques inachevés et inédits.

UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Archives de l'asbl CERUNA*.

UNITÉ MEUSE-MOSELLE (FUNDP, Namur), *Archives de l'asbl Institut Moretus Plantin*.

1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

Archives

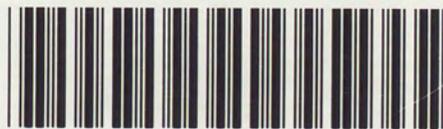
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920

1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940

1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960



26 220 151



20.226.101

L'itinéraire de Camille-Jean Joset (1912-1992) est étonnant à certains égards. Rares sont ceux qui le connaissent dans son intégralité. La force de caractère de l'intéressé n'est pas due au hasard : elle est le fruit d'une éducation donnée par la famille ; elle résulte aussi des épreuves vécues durant la prime enfance, obscurcie par l'absence du père, et pendant les premières années de vie religieuse, marquées par la souffrance. Ainsi se forge une personnalité hors du commun. Résistant à l'occupant, parfois aussi à ses supérieurs, le Père Joset est un professeur d'université au parcours atypique, qui marque plusieurs générations d'étudiants. Il est aussi un négociateur habile et un gestionnaire avisé. Il s'est identifié aux Facultés de Namur, donnant le meilleur de lui-même. En une telle personnalité, l'université jésuite reconnaît un de ses architectes.

Ancien étudiant et collaborateur du Père Joset, Paul Wynants est professeur d'histoire politique aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur. Administrateur délégué des asbl CERUNA et Institut Moretus Plantin, il fait partie du conseil d'administration du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) et du comité de rédaction de *La Revue Nouvelle*.

Ouvrage édité avec le soutien des asbl CERUNA et Institut Moretus Plantin.

Presses universitaires de Namur
13, rempart de la Vierge
5000 Namur
<http://www.pun.be>

ISBN 978-2-87037-676-2



9 782870 376782